

Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - N° 12297 - 4 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

JEUDI 9 AOUT 1984

Un an au Tchad

L'opération « Manta », dont le lancement avait marqué le retour de l'armée française au Tchad, fête son premier anniversaire le 9 août. Trois mille deux cents soldats se trouvent sur le terrain, a précisé, à cette occasion, sur les ondes de France-Inter, M. Charles Heras, en ajoutant : « Nous ne quitterons pas le Tchad tant qu'il y aura un soldat libyen » au sud de la bande d'Aouzou, cette zone frontalière du territoire libyen que l'armée de Tripoli occupe, en fait, depuis plus de douze ans.

Le déploiement d'un cordon sanitaire français dans le Sahel tchadien répondait à plusieurs objectifs. Tout d'abord, empêcher que la « légion islamique » libyenne et ses protégés locaux - les « coalisés » de M. Goukoni Oueddei - s'emparent de N'Djamena à l'occasion d'une offensive appuyée par l'armée régulière de Tripoli. Cette première tâche a été remplie. Le ministre de la défense n'a pas eu tort de rappeler que « sans la présence des forces françaises les Libyens et leurs alliés seraient à N'Djamena ».

Il s'agissait également de mettre fin aux combats. A de rares exceptions près - notamment la destruction d'un Jaguar français en janvier 1984 - cette mission a, jusqu'ici, connu le succès. Paris entendait, en outre, prouver à ses alliés africains, que la France, continuait d'assumer ses responsabilités en participant, militairement, à la défense de l'intégrité territoriale de l'un d'entre eux. Les partenariats africains de la France en ont été rassurés.

L'opération « Manta » avait enfin pour ambition de créer les conditions d'un règlement politique. Sur ce plan-là, la seule présence, un an plus tard, d'un si fort contingent français est un constat d'échec. Une « conférence de réconciliation », prévue en janvier à Addis-Abeba, au siège de l'Organisation de l'Unité africaine, n'a pas pu se réunir. Un autre projet, à Brazzaville cette fois, semble se heurter à de sérieuses difficultés.

En effet, le président Hissène Habré a profité de la protection française pour remettre en route un Etat tchadien en ruine et rallier à sa cause un certain nombre de dissidents, notamment dans le Sud peuplé et riche du pays. De leur côté, les « coalisés » semblent divisés et démoralisés, notamment parce que la Libye leur laisse peu de place dans l'administration du Nord tchadien occupé par son armée.

Paris semblait avoir misé, du moins au départ, sur la quête d'un « troisième homme » susceptible de réconcilier les Tchadiens. Cette recherche était un leurre. Le seul interlocuteur valable reste le colonel Kadafi. Celui-ci ne demandant, pour l'instant, aucun signe de vouloir retirer ses soldats du Nord tchadien, la doctrine officielle de la France voudrait que ses soldats demeurent au Tchad pour une durée encore indéterminée, que le terme d'« empiètement » plaise ou non à Paris.

**ROMPANT
UNE TRÊVE D'UN MOIS**

**L'aviation irakienne
bombarde un pétrolier
près de l'île de Kharg**

(Lire page 22.)

Détournement d'un Airbus iranien

Les dix-huit pirates de l'air exigent de se rendre en France

Un Airbus d'Iran Air transportant trois cent quatre pèlerins musulmans à destination de La Mecque, a été détourné, dans la soirée du mardi 7 août, peu après son décollage de Chiraz, par dix-huit pirates de l'air qui ont ordonné au pilote d'ordre de se rendre à Paris, après avoir entouré son corps d'une ceinture d'explosifs. L'appareil a effectué deux escales de ravitaillement à Bahrein et au Caire et se dirigeait en fin de matinée vers Rome où il n'aurait l'autorisation de se poser sur l'aéroport militaire de Ciampino.

De source officielle française, on déclarait, mercredi matin, tout faire pour éviter que l'appareil iranien se pose à Paris. Des démarches ont été entreprises auprès des autorités italiennes pour qu'elles ne laissent pas repartir l'Airbus, s'il fait bien escale à Rome. On ajoutait que si l'aviation iranienne parvenait tout de même à se poser sur un aéroport français, les auteurs du détournement seraient immédiatement déferés au tribunal, et qu'il leur serait accordé le droit d'asile.

Cette nouvelle opération survient une semaine après celle du détournement d'un Boeing d'Iran Air à Téhéran, et la venue en France de l'Airbus d'Iran Air risquerait fort de détériorer davantage les relations franco-iraniennes, qui sont déjà dans une passe extrêmement difficile. En effet, alors que les enquêteurs français ont mis en cause, mardi, le rôle des autorités iraniennes à la suite de leurs investigations, ces dernières, relayées par la presse, n'ont cessé depuis la conclusion de cette affaire de dénoncer l'attitude du gouvernement français - accusé de donner asile aux « terroristes » de l'opposition iranienne - et de prôner un accroissement de la vague de terrorisme contre les pays occidentaux.

Dans des circonstances analogues, lors des détournements d'un Fokker de la marine iranienne, le 15 juin, et d'un Boeing 727 d'Iran Air, le 26 juin, dont les auteurs, hostiles à la République islamique, avaient également exprimé l'intention de se rendre en France, une violente campagne contre le gouvernement français - complice du terrorisme et de la piraterie aérienne - s'était développée.

Les quatre militaires responsables du premier détournement devaient être « escamotés » par la police française après leur atterrissage à Nice, Téhéran, car les avions militaires ne sont pas visés par les conventions internationales de La Haye sur la piraterie aérienne. Les deux auteurs du détournement du vol d'Iran Air devaient trouver refuge en Irak, après que Paris ait catégoriquement refusé de les accueillir.

Ces deux affaires amenaient les plus hauts responsables iraniens à prévoir que « l'insécurité régnerait sur toutes les lignes aériennes », si un terme n'était pas mis à ces détournements d'avions iraniens. Ce

promesse se concrétisait, le 31 juillet, avec le détournement d'un Boeing d'Iran Air vers Téhéran. Citant les observations à Téhéran, le correspondant de l'AFP dans la capitale iranienne affirme que l'arrivée à Paris de l'Airbus d'Iran Air ne manquerait pas de susciter une campagne sans précédent contre le gouvernement français, et que, compte tenu de l'accumulation des différends entre les deux Etats, cette nouvelle épreuve pourrait bien amener les deux pays au bord de la rupture de leurs relations.

JEUX OLYMPIQUES

- Nette domination américaine en sports équestres
- Deux médailles de bronze françaises : Michel Nowak (judo) et équipe féminine au fleuret

(LIRE PAGES 8 ET 9
LES ARTICLES DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX.)

L'OCDE ET LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

A la recherche d'une meilleure croissance

De la rigueur, encore de la rigueur. Les experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) n'imaginent pas d'autre voie à suivre pour la France. Dans l'étude annuelle qu'ils viennent de publier, ils y expriment nettement leur crainte de voir le pays relâcher son effort sur les prix, sur les rémunérations, sur le pouvoir d'achat. Bref, l'OCDE encourage la France à poursuivre le redressement qui s'est opéré en 1983, mais elle l'avertit des dangers qui la menacent presque en permanence.

L'Organisation internationale part d'une nécessité : celle de rétablir définitivement l'équilibre du commerce extérieur. Cela s'impose à une économie qui s'est largement ouverte à l'étranger puisque le volume des importations représente plus de 21 % de son produit intérieur brut, contre 8 % aux Etats-Unis et 12 % au Japon. Cela s'impose aussi en raison d'un endettement extérieur dont la charge annuelle va aller en augmentant jusqu'en 1988, atteignant près de 90 milliards de francs, contre 66,5 en 1984.

par FRANÇOIS SIMON
Or la France est mal armée pour mener ce combat, la perte de compétitivité de son économie étant flagrante, indique l'OCDE, qui se livre, en la circonstance, à une analyse détaillée du vieillissement de notre appareil de production.

L'administration précédente y est implicitement accusée d'avoir, depuis 1973, laissé le pays se désindustrialiser. La « pyramide des âges » en matière d'industrie - ressemble à celle d'une population sans enfants. De toute évidence, l'industrie n'a pas suivi le courant de modernisation indispensable. Pour redresser la situation, il faut investir et on donner les moyens au secteur productif, en le faisant bénéficier d'un meilleur partage de la valeur ajoutée. Pour cela, il convient de peser sur les rémunérations et donc d'accepter une stagnation du pouvoir d'achat.

Ce sont toujours les experts de l'OCDE qui parlent mais qui ne voient que leur jargon se confondre avec celui que tenait le gouvernement de M. Mauroy, du moins depuis le

25 mars 1983 ? Comme s'il était impossible de voir les choses autrement et même de faire autrement. Le nouveau gouvernement de M. Fabius entend-il nuancer ce propos ? On l'ignorait au secrétariat de l'Organisation internationale, où l'étude a été rédigée avant que M. Mauroy donne sa démission et que M. Delors quille la Rue de Rivoli.

Mais toutes les précautions avaient été prises, comme s'il s'agissait de prévenir la moindre velléité de changement de cap : la politique de rigueur actuelle paraît la seule possible ; attention au comportement de rattrapage qui risque de se manifester si les objectifs en matière de prix étaient sensiblement dépassés ; une réduction de la durée du travail doit être subordonnée à une non-augmentation des coûts salariaux ; il convient d'éviter toute action prématurée de relance. Ce sont là les moindres recommandations de l'OCDE.

Que la porte est donc étroite ! D'autant plus que si un assaite à un retour aux grands équilibres, cela se fait au détriment de l'activité économique.

(Lire la suite page 20.)

LE SÉNAT ET LE RÉFÉRENDUM

Les non-dits d'un débat faussé

La dévotion, la haine et l'humour : trois tonalités, trois registres dont l'opposition a usé, au Sénat, pour refuser le projet de réforme constitutionnelle, ce référendum sur les réformes souhaitées par M. Mitterrand. M. Etienne Dailly n'a voulu tourner la garde des sceaux, pourtant talentueux, en dérision. M. Jean Lacournet s'est révélé sous un jour peu « centré » (même si l'argument était parfois) : « Regardez-les !, regardez-les, regardez-les », s'écriait-il, montrant du doigt les socialistes, comme s'il s'agissait de pastiférés. M. Charles Pasqua s'était réservé l'humour, et, en même temps, la clarté, en proposant aux Français de jouer le pouvoir au jeu du « stop ou encore ? ».

C'est cette clarté-là que l'on retiendra, plutôt que l'atmosphère ou l'anecdote d'un débat qui est, certes, resté, pour l'essentiel, sur un terrain très classique, mais qui vaut aussi par ses non-dits.

par J.-M. COLOMBANI

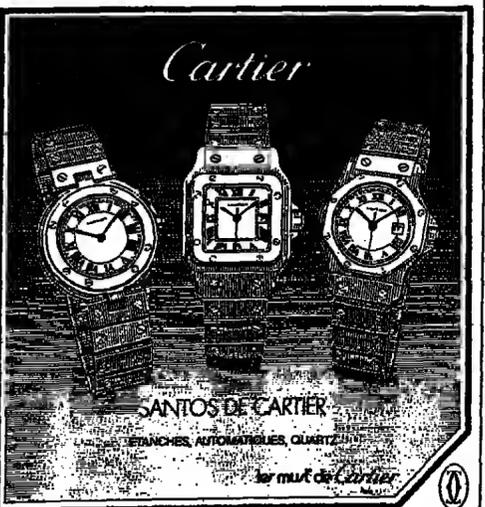
La majorité sénatoriale, sous la houlette de MM. Pasqua et Lacournet, n'a pas mis son drapeau dans sa poche : c'est à ce président-là qu'elle refuse une réforme qu'elle avait, pourtant, elle-même appelée de ses vœux. Les « contradictions » relevées par le garde des sceaux pèsent peu, à ses yeux, au regard de l'opportunité politique.

Le référendum demandé sur l'école n'avait d'autre objet que de contraindre le président de la République à se démettre, après le désaveu que lui aurait infligé le pays sur le projet de loi Savary. M. Mitterrand ayant préféré se soumettre, en retirant ce texte, il ne peut plus être question qu'il soit dissout par l'Assemblée nationale, pour renvoyer dans l'opposition une majorité qui n'est plus que « formelle » (M. Lacournet), ou « cliniquement morte » (M. Pasqua).

Tous les autres arguments de ce débat aux cartes biseautées découlent de cet objectif et deviennent secondaires. C'est tant pis pour le vrai problème juridique. Celui-ci n'a été qu'évoqué par les intervenants, après avoir été plus précisément traité par M. Badinter. Il peut se résumer en deux questions : les libertés font-elles partie, comme l'a dit M. Dailly, du « bloc de constitutionnalité » (notamment à travers la préambule de la Constitution), dont la « clé » appartient au Parlement, sous le contrôle du Conseil constitutionnel, et ne risque-t-on pas, en les soumettant à d'éventuels référendums, de les soustraire à ce contrôle et de les détacher de la Charte fondamentale ?

Deuxième question : quel peut être le rôle du Conseil constitutionnel ?

(Lire la suite page 6.)



ROMPANT
UNE TRÊVE D'UN MOIS
L'aviation irakienne
bombarde un pétrolier
près de l'île de Kharg
(Lire page 22.)

dossier

Les journaux « populaires » se sont effondrés depuis 1970

Les difficultés de la presse quotidienne parisienne

M. Robert Hersant veut-il réellement vendre « France-Soir » ? Ce serait priver son groupe du quotidien le plus diffusé à Paris (malgré sa chute), et dont il est bien difficile de connaître l'état exact de la gestion (« le Monde » du 8 août). Le cas « France-Soir » n'est toutefois pas à dissocier de la baisse continue de la presse quotidienne éditée à Paris. Un phénomène qui touche surtout les journaux les plus « populaires ».

Le Centre d'études des supports de publicité (CESP) vient de publier les derniers résultats de ses sondages pour la presse (1). La lecture des quotidiens y apparaît en baisse: 55,8 % des personnes interrogées déclarent lire un quotidien (12,1 % au moins un quotidien national, 47,1 % au moins un quotidien régional), contre 57,3 % dans la précédente enquête.

Ce n'est pas un phénomène nouveau: depuis dix ans, l'« audience » de la presse quotidienne (personnes déclarant lire et non acheter un journal) diminue, en particulier pour ce qu'il convient d'appeler les quotidiens nationaux, c'est-à-dire ceux édités à Paris. Entre 1974 et 1984, cette audience est tombée de 7 510 000 lecteurs à 5 787 000, soit une perte de 1 723 000 lecteurs, près du quart (23 %) (2).

Depuis dix ans, aucun titre ancien de la presse quotidienne nationale n'a échappé à la baisse de son tirage et de sa diffusion (c'est-à-dire des exemplaires vendus, au numéro ou par abonnement, ou distribués gratuitement). En 1973, l'ensemble des quotidiens nationaux d'information générale et politique totalisait (pour sept titres) 2 903 602 exemplaires contrôlés par l'Office de justification de la diffusion (OJD) (3). En 1983, la diffusion globale n'est plus que de 2 080 198 pour neuf titres: l'Aurore a pratiquement disparu (intégré au Figaro), mais les trois nouveaux venus (le Matin de Paris, Libération et le Quotidien de Paris) représentent quelque 340 000 exemplaires. Au total, 823 404 exemplaires en moins, soit 28 %: on retrouve un résultat du même ordre que celui de l'audience.

Mort de deux titres

Ces données recouvrent mal des situations différentes qu'éclairer le graphique que nous publions. Ainsi, les trois « ténors » des quotidiens nationaux sont tous en baisse, mais dans des conditions différentes: le Monde voit sa diffusion diminuer, entre 1973 et 1983, de 4 %, le Figaro de 10 % et France-Soir de... plus de 40 %!

CORRESPONDANCE

Les médias, encore et toujours...

Je suis indigné d'observer, au fil des jours, la complaisance avec laquelle la radio et la télévision nationales se font les porte-voix de l'opposition, le plus souvent sans contrepartie.

Elles ont déjà « enterré » le référendum proposé par le président de la République: « Il n'y aura pas de référendum », entend-on à longueur de journée. Après tout, qu'en savent-elles ?

Après la déclaration de M. Laurent Fabius devant l'Assemblée nationale, je n'ai entendu sur aucune chaîne mentionner l'intervention de M. Lionel Jospin. Son argumentation serrée face aux manœuvres de la droite pouvait donner lieu à réflexion et à commentaires. Non, pas un mot, tandis qu'on nous rassurait les pitieux propos d'un Claude Labbé.

Après le long numéro exécuté à la télévision par M. Le Pen,

le MRAP a demandé un droit de réponse, afin de réfuter (ou au moins de combattre) les thèses du leader « xénophobe », comme il s'intitule lui-même. Aucune suite à cette légitime requête.

Qui ose encore prétendre que la radio et la télévision françaises sont « aux mains du pouvoir » — on ditait du temps de M. Maurry, « du pauvre socialiste-communiste » ?

Ceux qui l'affirment ne seraient-ils pas les mêmes qui envahissent les sondes nationales ?

La gauche a sans doute montré trop de vertu (au sens où l'entend Montesquieu) en se gardant de pratiquer la « chasse aux sorcières », à l'instar des septennats précédents. L'ennui, c'est qu'il nous faut inaugurer le bouillonnement de ces mêmes sorcières!

PIERRE TABART (Douai.)

Telle est la leçon à tirer, en effet, d'une observation des chiffres dans cette dernière période: si la presse quotidienne parisienne se porte mal en général, les journaux « populaires » se sont effondrés. Ils semblent avoir mal supporté la concurrence accrue de la presse magazine et, surtout, des grands moyens de communication audiovisuels, dans un pays où, traditionnellement, on lit bien peu. Phénomène purement français, et même parisien: la presse quotidienne régionale, aux taux de pénétration parfois impressionnants (Alsace), n'a pas connu pareille chute.

En 1970, cinq titres pouvaient être classés dans les quotidiens « populaires », c'est-à-dire recrutant une majorité de leurs lecteurs dans les milieux les plus modestes: France-Soir (968 927 exemplaires diffusés), le Parisien libéré (749 699), l'Aurore (318 299), Paris-Jour (246 236), l'Humanité

(145 722): soit, en tout, 2 328 883 exemplaires. Treize ans plus tard, deux titres ont disparu: l'Aurore — qui baissait régulièrement — a été absorbé, à partir de 1978, par le Figaro, sans que celui-ci, lui-même en baisse régulière jusqu'en 1980, récupère son lectorat; Paris-Jour, l'héritier de France-Tireur, est « suicidé » le 27 janvier 1972 par son propriétaire, M. Simone Del Duca, à la suite d'une grève de la rédaction, alors que le titre avait passé de 96 654 exemplaires en 1960 à 259 395 en 1971 (5,3 % d'augmentation sur l'année précédente).

Les trois autres titres ont vu, d'autre part, leur diffusion considérablement diminuer. Celle de France-Soir a baissé de plus de moitié (418 830 à l'OJD de 1983), et celle du Parisien libéré, qui a chuté radicalement lors de la grande grève des ouvriers du Livre en 1975, a retrouvé à peine 45 % de son niveau antérieur (340 741); c'est encore

l'Humanité, dont la diffusion est certes beaucoup plus modeste et qui bénéficie des efforts de ses militants, qui a été le moins touché: 25 421 exemplaires de moins qu'en 1970, soit tout de même 17,4 % de baisse.

Pour ces cinq titres, ce sont 1 499 010 exemplaires en moins, soit une chute de 62 %. Des lecteurs perdus pour les quotidiens.

La baisse de fin de semaine

À côté de cette hémorragie, la création des trois « petits » titres de la presse quotidienne parisienne ne fait pas le poids. D'abord, le lectorat n'est pas le même, il concerne plutôt la clientèle traditionnelle des autres quotidiens (le Figaro, le Monde...). D'autre part, le Matin de Paris et le Quotidien de Paris ont recon-

mené à baisser après l'embellie de 1981; seul Libération poursuit son ascension et devrait dépasser en 1984 les 100 000 exemplaires, selon l'OJD.

Un autre phénomène inquiète les éditeurs de quotidiens nationaux: la baisse des ventes, dans la capitale, entre le lundi et le samedi. Seuls des quotidiens ayant opéré pour une formule magazine de fin de semaine ont renversé la tendance: les chiffres à la hausse du Figaro s'expliquent par les performances du Figaro-Magazine; mais la diffusion du quotidien baisse aussi sur Paris du lundi au vendredi et d'année en année.

Le changement politique de 1981, en apportant un surcroît d'exemplaires à cinq titres (le Matin de Paris, le Figaro, le Monde, le Quotidien de Paris, Libération) par rapport à l'année précédente, n'a donc été qu'un feu de paille et non un phénomène capable de renverser la tendance lourde des quinze dernières années. Les journaux « populaires » n'avaient du reste pas profité de ce regain d'intérêt éphémère et relatif.

YVES AGNÈS.

(1) Trois vagues d'enquêtes entre octobre 1983 et juin 1984: 16 415 personnes interrogées lors de la dernière vague; 11 quotidiens nationaux et 73 régionaux ont été étudiés.

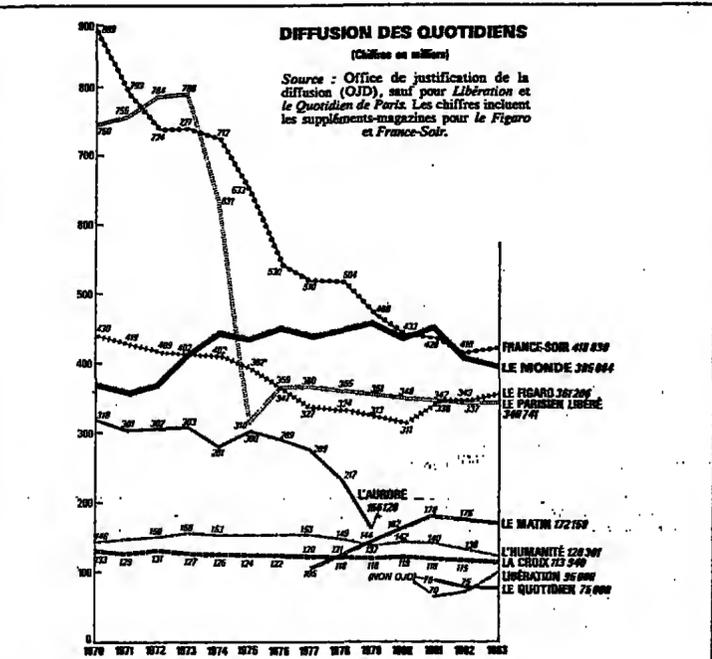
(2) Le Monde, le Figaro, le Parisien libéré, France-Soir, l'Humanité, la Croix, l'Aurore en 1974, auxquels sont venus s'ajouter pour 1984 le Matin de Paris, Libération, le Quotidien de Paris.

(3) Nous excluons Combat de ces chiffres. L'ancien quotidien d'Henry Snaedja diffusait en 1970 environ 28 000 exemplaires, non contrôlés par l'OJD. Disparu le 3 août 1974, il diffusait alors à moins de 10 000 exemplaires. Le Quotidien de Paris, lancé le 15 février de la même année par M. Philippe Tesson, son ancien directeur en chef, lui avait pris environ la moitié de ses lecteurs.

Les meilleurs millénaires depuis 1962

Table with 3 columns: Titre, Année, Exemplaires (milliers). Rows include France-Soir, Le Parisien libéré, Le Monde, Le Figaro, L'Aurore, Le Matin de Paris, L'Humanité, La Croix, Libération, Le Quotidien de Paris.

(1) Chiffres non OJD.



Le « France-Soir » de M. Hersant

II. — Les orphelins de Pierre Lazareff

par NICOLAS BEAU

FRANCE-SOIR, comme d'autres, eut rendez-vous avec la succès. Son heure de gloire fut celle des débuts de la V^e République. Le quotidien de la rue Réaumur se vendait alors à plus de 1,3 million d'exemplaires, entre 400 000 aujourd'hui. France-Soir n'a pas trouvé son second souffle. « L'âme du journal flotte », explique un rédacteur.

France-Soir, ce fut avant tout Pierre-Nathan Lazareff, né à Paris le 16 avril 1907 d'une famille d'immigrés juifs de Sassaraye. Il ne dépassa pas le certificat d'études. Sa vocation pour la presse fut, elle, irrésistible: « Le Journaliste », disait-il en citant Gaston Leroux, « c'est le diable boiteux qui ouvre les toits. » Ce diable d'homme fut, avant le guerre, directeur général de Paris-Soir, dont le tirage passa en cinq ans de 134 000 exemplaires à 2 400 000. Il prendra, après la guerre, la direction de la rédaction de France-Soir qui succéda, en 1944, à un quotidien né de la Résistance, Défense de la France.

Et Pierrot-les-Bretelles, comme le surnommaient ses rédacteurs, en fera un grand journal populaire: « Le journal avait pour mission de révéler les nouvelles ébauches, raconte Charles Gombault, le second de Pierre Lazareff, dans son livre Un journal, une aventure. Et l'ardent fabuliste communiqua par le patron à tous ses collaborateurs entretiens le mouvement perpétuel. Pierre Lazareff, c'était la vie. »

Enrattins aussi Jean-Claude Lamy, qui entra, jeune rédacteur de vingt-trois ans, à France-Soir en 1965; « Pierre Lazareff était bondissant, multiple, c'était un type facile, et c'est encore: « Elevé lui-même dans un milieu où il se fleurissait de gens simples, il resta toute sa vie sensible aux malheurs de Margot. »

Le journalisme qu'il pratiqua dépassa ce stade larvaire en donnant la parole à des auteurs capables de hausser le reportage à un genre littéraire (1). Années glorieuses « Cinq

Kessel et Bodard signalait à la une de France-Soir, où les envoyés spéciaux du journal, cette ruée de six cent cinquante journalistes, couraient le monde entier. L'époque faste où huit éditions sortaient de France-Soir, ces dernières années, surent être une refonte réussie des pages télévision, qui a certainement contribué à enrayer la baisse du tirage, aujourd'hui stabilisée.

Le déclin fut ensuite celui d'un journal victime de sa taille. L'éditeur, major de France-Soir, pléthorique, se divisa avant même la disparition de Pierre Lazareff en 1972. Celui-ci, atteint d'un cancer, n'aurait plus les dernières années de sa vie entre des dans rieux. « Pierre Lazareff combattait à la fin pour se propre vie, ce qui l'a fait cesser de réfléchir au journal, passé au deuxième plan », explique Charles Soudain, qui fut rédacteur en chef de France-Soir entre 1969 et 1972. A sa mort, les querelles éclatèrent au grand jour, et la vague des rédacteurs en chef et des directeurs témoigna de la difficile succession.

« Une vie de milliardaire »

Il n'y a pas aujourd'hui, dans la rédaction de France-Soir, un journaliste ancien qui n'ait de son anecdote émue. Ainsi celui-ci, alors éditorial, collaborait avec dix autres au « Potins de la commère », de la grande Carmen Tessier, l'intime des ministres. « Je menais alors, raconte-t-il, une vie de milliardaire. Un mois dans les stations de sports d'hiver dans les plus grandes palaces, un mois au Majestic sur la Côte d'Azur. Nous étions à la hauteur de notre clientèle; et, quand je rencontrais le shah à Saint-Moritz, j'étais au palace de Saint-Moritz. »

Un reporter, lui, raconte l'histoire d'un ancien joueur de poker invétéré qui avait besoin d'urgence de 10 000 F. On lui signala le jour même un billet de caisse: « Et pour le remboursement ? », demandait le rédacteur. « Ne pense plus à ça, petit », répondit le chef de service. « Pierre Lazareff ignorait jusqu'au sens du mot économie », a tranché dans son livre Charles Gombault.

France-Soir ou la poule aux œufs d'or: le déclin commença sous le règne du fondateur. Le journal, dès 1965, a fait moins d'un million d'exemplaires. Les raisons de la chute étaient d'abord externes: Pierre Lazareff, à partir de 1959, participe au magazine télévisé « Cinq

colonnes à la une ». Collaboration risquée avec la monnaie audiovisuelle, premier concurrent de la presse populaire. Concurrent, mais complice également: le principal responsable de France-Soir, ces dernières années, surent être une refonte réussie des pages télévision, qui a certainement contribué à enrayer la baisse du tirage, aujourd'hui stabilisée.

Le déclin fut ensuite celui d'un journal victime de sa taille. L'éditeur, major de France-Soir, pléthorique, se divisa avant même la disparition de Pierre Lazareff en 1972. Celui-ci, atteint d'un cancer, n'aurait plus les dernières années de sa vie entre des dans rieux. « Pierre Lazareff combattait à la fin pour se propre vie, ce qui l'a fait cesser de réfléchir au journal, passé au deuxième plan », explique Charles Soudain, qui fut rédacteur en chef de France-Soir entre 1969 et 1972. A sa mort, les querelles éclatèrent au grand jour, et la vague des rédacteurs en chef et des directeurs témoigna de la difficile succession.

Le fait divers

Restaient de solides réflexes qui faisaient de France-Soir, en 1976 encore, un journal attirant. Ainsi Vincent Laki, aujourd'hui directeur de la rédaction du Métro, abandonnera-t-il à cette époque l'Express: « Je me suis éclaté alors », résume-t-il, pour partir dans trois mille pages à France-Soir. Mais, à l'arrivée de Robert Hersant durant l'été de 1976, il quitte avec quatre-vingts autres journalistes la rue Réaumur.

Le nouveau directeur, M. Paul Winkler, qui s'est installé dans le faubourg prestigieux de Pierre Lazareff, y restera jusqu'à sa mort, en septembre 1982. Rêve d'une vie pour cet homme de presse, rêve tardif, alors qu'il avait près de quatre-

vingts ans. « Les services l'ont emporté sur la direction », explique Richard Liscio qui, faute de moyens, démissionna de son poste de rédacteur en chef en octobre 1981. « Je sentais l'effacement de la main quand je rentrais dans la salle de rédaction, simplement parce que j'étais un homme nu qui tentait d'apporter quelque chose. » Le bureau de Pierre Lazareff, devenu une salle de conférences, n'a jamais été occupé depuis sa mort. Aucun homme ne s'est imposé; la rédaction est restée orpheline de son fondateur.

Les négociations successives entre le Livre et M. Robert Hersant se sont faites, depuis huit ans, au détriment de la rédaction: deux cents journalistes en 1976, cent quarante-six début 1984 et à peine plus d'une centaine à la fin de l'année. Le service étranger, qui comptait vingt bureaux permanents à travers le monde à la belle époque, est devenu squelettique. Seules les informations générales, service-phare du journal, ont été relativement épargnées; et, ces derniers temps, assez systématiquement privilégiées: ainsi France-Soir tirait sur un fait divers la jour du discours d'investiture de M. Laurent Fabius devant l'Assemblée nationale: « France-Soir doit rester fidèle à sa formule, un journal de faits divers », affirme le directeur de la rédaction, M. Guy Letellier, qui ajoute: « Le départ des ministres communistes du gouvernement, pour moi, c'est un fait divers. »

Est-ce là la seule voie rédactionnelle à suivre ? On peut en douter. Mais, aujourd'hui, il n'y a pas grand monde au sein du groupe Hersant pour réfléchir sans vieilles politiques ni arrière-pensées corporatistes à ce que devrait être, en 1984, un grand journal populaire.

F I N

(1) Voir à ce sujet le livre de Jean-Claude Lamy, Pierre Lazareff à la une, chez Stock.

Le Monde
5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS - Tél. MONDIPAR 698572 F
Tél. : 246-72-23
PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER
ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois
FRANCE
341 F 685 F 859 F 1080 F
TOUTS PAYS ÉTRANGERS
661 F 1245 F 1819 F 2360 F
ÉTRANGER (par messagerie)
383 F 695 F 979 F 1240 F
L. - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS
383 F 695 F 979 F 1240 F
SUISSE-TUNISIE
454 F 838 F 1197 F 1530 F
Par voie aérienne: tarif sur demande.
Les abonnements qui paient par chèque postal (trois vales) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Classements d'adresses définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus): nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre le dernier bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde
PROCHE-ORIENT
Liban
LES RETROUVAILLES DRUSO-CHRÉTIENNES
Israël
ARABES
LIBÉRATION
AMÉRICAIN
POUR
DOCT
EMAPM DONNE
AMANDAT CONDITIONNEL
M. SIMON PERES

صكنا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Liban

LA REALPOLITIK SEMBLE DOMINER LA SCÈNE POLITIQUE

Les retrouvailles druzo-chrétiennes du Chouf

De notre correspondant

Beyrouth. - Que de chemin parcouru : M. Camille Chamoun au Chouf accueilli à bras ouverts par M. Walid Joumblat...

Le Chouf, c'est, dans l'histoire immédiate, la toute récente bataille de la montagne qui, en septembre dernier, à partir de la victoire du PSP druze de M. Walid Joumblat...

Le Chouf, c'est, en remontant d'un siècle un quart le cours du temps, un massacre encore plus meurtrier : douze mille morts chrétiens, quelques centaines de druzes, en 1860.

Ce qui n'a pas empêché cette région de la montagne de redevenir le berceau de la coexistence harmonieuse intercommunautaire et de le demeurer - à un incident près : le massacre d'une centaine de chrétiens après l'assassinat de Kamal Joumblat, le 16 mars 1977...

MM. Chamoun et Joumblat sont-ils en train de faire passer le Chouf de la coexistence à la concorde après les tragiques événements de l'an dernier...

D'abord parce que c'est précisément « son » Chouf et que sa suprématie est incontestable et incontestée. Ce jeune homme qui a aujourd'hui le vent en poupe et de plus en plus la cote chez les chrétiens eux-mêmes...

Deuxième considération : les druzes n'ont certes pas intérêt à laisser se perpétuer le vide créé dans leur région par l'exode des chrétiens, surtout sur le littoral où il risque d'attirer une poussée chiite qui ferait la jonction entre la banlieue sud de Beyrouth et le Sud tout court.

Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses motivations, par tempérament et par conviction, Walid Joumblat est profondément favorable à la pérennité d'un Liban multi-communautaire dont la cohabitation druzo-maronite, singulièrement du Chouf, constituerait la pierre angulaire.

Les Libanais auraient-ils fini par comprendre qu'ils n'ont de salut que dans leur entente ? Il ne faut certes pas exclure des retrouvailles Chamoun-Joumblat une vague renaissance de l'antipathie de la part de l'un et de l'autre.

Le Chouf n'est qu'un exemple le plus remarquable. Mais la visite de M. Robert Soléman Frangé au président Aminé Gemayel n'est pas moins significative et de la forme que revêt la coopération entre le président de la République et le chef du gouvernement, M. Karamé, et des multiples concertations qui ces jours-ci permettent de surmonter les inévitables problèmes surgissant dans un Liban écartelé au fur et à mesure qu'on cherche à le restructurer.

La Realpolitik est décidément à l'ordre du jour à Beyrouth entre des hommes qui, il n'y a guère, étaient souvent atteints de délire.

LUCIEN GEORGE.

Israël

LE MAPAM DONNE UN MANDAT CONDITIONNEL A M. SHIMON PÉRÉS

Jérusalem (AFP). - Le chef de l'opposition israélienne, M. Shimon Pérés, a légèrement accru sa marge de manœuvre dans ses efforts en vue de la constitution d'un cabinet d'union nationale après avoir obtenu, mardi 7 août, un mandat conditionnel de la part du Mapam, l'aile gauche du Parti travailliste.

Ideologiquement partagé sur les risques inhérents à un éventuel cabinet Likoud-Parti travailliste, le Mapam a cependant accepté, au terme d'une session houleuse de cinq heures, que M. Pérés poursuive ses contacts avec la majorité Likoud sortant.

A l'issue de ces tractations, nous verrons, en fonction de l'éventuel programme gouvernemental commun, si nous soutenons ou non un cabinet Likoud-travailliste», a expliqué M. Victor Chemtov, chef du Mapam.

Cette tactique pragmatique gêne les dirigeants du Likoud, qui complicité ouverte sur un éclatement du Parti travailliste pour présenter une solution de rechange débouchant sur un gouvernement de coalition. L'attitude du Mapam, en posant des conditions à son soutien, n'en complique pas moins la tâche de M. Pérés, qui s'annonce à la fois ardue et aléatoire.

Arabie Saoudite

LIBÉRATION DE TRENTE AMÉRICAINS DÉTENUS POUR DES DÉLITS DE DROIT COMMUN

Washington (AFP). - Trente des quarante-six Américains détenus dans les prisons saoudiennes pour des délits de droit commun, notamment pour possession d'alcool, ont été libérés depuis plus d'un mois, a révélé, samedi 4 août, un porte-parole du département d'Etat, M. Brian Carlson.

De son côté, M. Carlson a souligné que Washington s'attendait que d'autres libérations soient prochainement annoncées.

Le gouvernement américain « apprécie vivement » la décision saoudienne de libérer ces prisonniers américains, a ajouté M. Carlson, qui a qualifié l'annulation des délits américains de « succès dans la diplomatie transpéninsulaire ».

Soixante-cinq mille Américains résident en Arabie Saoudite. Ils travaillent notamment dans les industries du pétrole et de la construction.

Le Monde RÉALISE CHAQUE SEMAINE UNE ÉDITION INTERNATIONALE spécialement destinée à ses lecteurs résidant à l'étranger. Exemplaires spécimens sur demande.

AFRIQUE

Zimbabwe

Le premier congrès de la ZANU depuis l'indépendance devrait se prononcer pour un régime de parti unique

De notre envoyé spécial

Harare. - Mêlés à leurs camarades blancs, des collégiens noirs, on kilt, jouent de la cornemuse, dans First Street, au profit de l'école Winston-Churchill. Une des plus « cotées » de Harare. A quelques rues de là, d'autres gamins noirs, ramassés dans les faubourgs de la capitale, défilent, le poing levé, pour saluer la réunion du deuxième congrès de l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU).

Le champ de courses de Borrowdale, où, à l'époque de la Rhodésie, la meilleure société blanche avait coutume de se retrouver, sert de cadre, depuis le mercredi 8 août, aux assises du parti au pouvoir, appelé à faire sienne « la philosophie du socialisme scientifique fondé sur les principes marxistes-léninistes ».

Dans un pays où l'Etat à l'ambition d'imposer son leadership sur l'économie, le secteur privé n'en est pas moins invité à régler une large part des dépenses engagées à l'occasion de ce rassemblement « historique ». Quatre ans après son indépendance, le Zimbabwe a encore du mal à trouver son style. Mission remplie - celle de « détruire le colonialisme », - la ZANU, qui ne s'est pas réunie en congrès depuis mai 1964, doit maintenant, selon M. Robert Mugabe, le premier ministre, s'atteler à une nouvelle tâche, celle de « transformer la société ».

Personne, pourtant, n'attend des assises de Harare qu'elles touchent les choses, mais plutôt qu'elles mesurent celles-ci en perspective. Personne, non plus, ne doute que les instances suprêmes du pays veuillent se départir d'un pragmatisme de bon aloi, même si le contenu des discours donne parfois à penser le contraire.

Dans l'immédiat, M. Mugabe a probablement mieux à faire que d'engager l'économie déjà chancelante sur la voie de réformes en profondeur. Sa préoccupation majeure n'est-elle pas de gérer la crise au quotidien ? Les signaux sont au rouge : baisse de 3 % du produit intérieur brut en 1984, diminution

d'au moins 20 % du revenu par tête d'habitant depuis 1981, assèchement des réserves en devises. A cela s'ajoutent les imprévus, en l'occurrence l'importation, pour cause de sécheresse, de 450 000 tonnes de maïs et de blé. La rigueur est à l'ordre du jour.

« Le pays vit ou-dessus de ses moyens », a récemment indiqué M. Bernard Chidzero, ministre des finances, en présentant le nouveau budget, qui prévoit notamment un allouement de la fiscalité. Déjà, fin juillet, le gouvernement avait dû augmenter, de manière significative, le prix des produits alimentaires de base, pénalisant ainsi les familles à revenus modestes. Rien n'empêchera cependant les dirigeants de la ZANU d'« annoncer les couleurs » - la prise de contrôle de l'économie par l'Etat, la redistribution des terres aux Africains, - avec d'autant plus de conviction que cette « révolution » n'est peut-être pas pour demain. Au moins le dire si on ne peut le faire...

Cette politique quelque peu biscauté risque de décourager plus d'un investisseur local ou étranger, d'accroître le départ des Blancs vers le Botswana voisin, par exemple. « Nous en avons assez d'entendre le même refrain de la part du gouvernement », dit un banquier, qui reproche à celui-ci de pratiquer un « socialisme soviétique » sous le couvert de contrôles, de limitations et d'autorisations en tous genres. Obligé de tenir un double langage en matière économique pour préserver l'avenir, le premier ministre a, semble-t-il, moins de scrupules à modeler l'échiquier politique aux formes du socialisme scientifique. Ainsi le congrès de la ZANU est-il appelé à élire un comité central de quatre-vingt-dix membres dont le rôle était, jusqu'alors, assez effacé et qui, en tant qu'organe suprême de l'Etat, aura désormais le pas sur le gouvernement. Il appartiendra à

MM. Mugabe et Simon Muzenda, vice-premier ministre, assurés de la présidence et de la vice-présidence du parti, de nommer les quinze membres du politburo nouvellement créé.

L'homme fort du Zimbabwe pourra donc, si cette procédure inhabituelle est acceptée par ses pairs, veiller de près aux dosages nécessaires, tribaux notamment, et s'entourer de « lieutenants » qui lui seront entièrement dévoués. Du sang neuf ? M. Mugabe a laissé entendre, lors d'un récent entretien télévisé, qu'il jouerait plutôt la carte de la continuité en s'appuyant sur des militants éprouvés. Les jeunes et les ralliés d'autres formations devront, à son avis, donner des gages de fidélité avant de prétendre occuper des postes de commandement.

Le premier ministre attend des responsables de la ZANU qu'ils se montrent respectueux du « code de bonne conduite » sur lequel le congrès aura à se prononcer. « qu'ils ne traînent pas les pieds ou ne fassent pas d'obstruction », sans pour autant ignorer que son parti manque singulièrement de vrais socialistes pour transformer la société selon les principes du marxisme-léninisme.

« Sauver les meubles »

Autre volet de cette réforme politique : la mise en place d'un système de parti unique que les dirigeants de la ZANU ont hâte de conduire à son terme. Le congrès sera invité à adopter une motion en ce sens. S'ils sont bien « inspirés », les électeurs devraient suivre cette recommandation et voter en masse, lors des « législatives » annoncées pour le début de l'an prochain, pour les candidats officiels. S'il a clairement exprimé l'intention de modifier la Constitution, qui lui fait obligation de respecter le multipartisme jusqu'en 1990, M. Mugabe n'a encore rien laissé deviner de la tactique qu'il emploiera pour arriver à ses fins.

« J'utiliserai tous les moyens pour agir dans la légalité », vient-il d'affirmer, sans craindre de préciser, pour ajouter au mystère, qu'il ne pourra indéfiniment se comporter comme un gentleman... Forte de quelque 100 000 membres, la communauté blanche acceptera-t-elle,

en désespoir de cause, pour « sauver les meubles », de lui faciliter les choses ? Du moins, M. Mugabe souhaiterait-il se faire entendre des plus raisonnables qui reprochent à M. Ian Smith, le « patron » de l'ancienne Rhodésie, aujourd'hui président d'une « alliance conservatrice » ouverte aux « modérés noirs qui veulent lutter contre le parti unique et la dictature », d'opposer au pouvoir une résistance nuisible à leurs intérêts et sans issue.

Dernier et principal adversaire de M. Mugabe et chef de l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU). - M. Joshua Nkomo est, aujourd'hui, mieux placé que quiconque pour empêcher le gouvernement d'aller jusqu'au bout ? M. Callistu Ndlovu, ministre des mines, l'un des siens, récemment passé du côté de la ZANU, lui a prédit qu'il serait « balayé » lors des prochaines élections. Sera-t-il si facile de rayer de la carte politique celui qui passe aux yeux de beaucoup, même s'il représente une tribu minoritaire, celle des Ndebele, comme le « Père du Zimbabwe » ? Il est, en tout cas, paradoxal de constater que, lors de la campagne d'explication qui a précédé le congrès, son nom a été beaucoup plus fréquemment cité que celui du premier ministre, tant ses détracteurs se sont employés à dénigrer son rôle dans les luttes pour l'indépendance.

M. Mugabe reproche à la ZAPU d'être de même avec les dissidents, dont certains sortent de ses rangs. Il la tient pour partie responsable des exactions commises par ces « bandits » dont le rayon d'action débordait maintenant les frontières du Matabeleland, où le couvre-feu a été levé le 1^{er} août. « Nous sommes accusés d'être derrière tout ce qui va mal pour justifier la création d'un parti unique », proteste M. Nkomo. Quoi qu'il en soit, pour la neuvième fois consécutive, le Parlement vient de proroger l'état d'urgence pour une nouvelle période de six mois. Ce régime d'exception avait été mis en place en octobre 1965, dix-huit mois après la réunion à Gweru du premier congrès de la ZANU, qui avait appelé les Zimbabweans à prendre les armes pour chasser du pays l'occupant britannique.

JACQUES DE BARRIN.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

LOURDES PERTES POUR LES FORCES SOVIÉTO-AFGHANES. - Les troupes soviéto-afghanes ont eu cent cinquante véhicules blindés au cours des trois dernières semaines de combats contre la résistance dans la vallée du Panjshir, apprend-on de sources diplomatiques à Islamabad. Par ailleurs, les moudjahidins ont multiplié leurs coups de main la semaine dernière à Kaboul, et vingt-trois soldats soviétiques auraient été tués jeudi 2 août dans la région de Shomali Paghman, au nord de la capitale. - (AFP.)

Brésil

LE « TICKET » DE L'OPPOSITION A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE. - La principale formation d'opposition à l'élection, le PMDB (parti du mouvement démocratique brésilien), et les dissidents de la formation gouvernementale, le PDS (Parti démocratique et social), ont officialisé, le mardi 7 août à Brasília, leur alliance en vue de l'élection du prochain président de la République, le 15 janvier 1985, par un collège restreint. Elles ont choisi M. Tancredino Neves, soixante-quatorze ans, gouverneur du Minas-Gerais et l'un des leaders du PMDB, comme candidat à la présidence et M. José Sarney, dissident du PDS, dont il a été le président, comme candidat à la vice-présidence. - (AFP.)

Chine

LES NÉGOCIATIONS DE HONGKONG. - La vingtième séance des négociations sino-britanniques sur l'avenir de Hongkong s'est ouverte le mercredi 8 août à Pékin. Elle a lieu une semaine après que le chef de la diplomatie britannique, sir Geoffrey Howe, ait annoncé que Londres et Pékin s'étaient entendus sur le cadre général d'un accord sur le statut de la colonie après 1997. - (AFP.)

Congo

NOUVEAU PREMIER MINISTRE. - M. Ange Edouard Pongui, directeur général de la Banque commerciale congolaise et conseiller financier du président Sassou-Nguesso, a été nommé, mardi 7 août, premier ministre en remplacement du colonel Louis Sylvain Goma.

Inde

ACHAT DE MIG 29. - L'Inde a conclu un accord avec l'URSS pour l'achat du nouveau chasseur-bombardier soviétique Mig-29, a indiqué le lundi 6 août l'agence de presse indienne United News of India (UNI). L'Inde deviendrait le premier pays à disposer de cet appareil, dont les caractéristiques sont comparables à celles des chasseurs-bombardiers américains F-16 que Washington a livrés au Pakistan. Ce contrat risque de contrarier les efforts de la France pour augmenter ses ventes à l'Inde de chasseurs-bombardiers Mirage-2000, dont quarante exemplaires ont été déjà commandés. Le mois dernier, le premier ministre indien a annoncé qu'un projet pour l'assemblage en Inde de soixante-quinze Mirage-2000 supplémentaires avait été annulé. - (AFP.)

Ouganda

CRISE DANS LES RELATIONS AVEC WASHINGTON. - Kampala a fait savoir au gouvernement américain qu'il renouçait à l'aide militaire américaine - un programme d'un montant de 100 000 dollars - à la suite de remarques désobligeantes faites à des diplomates américains, rapporte, ce mercredi 8 août, le Washington Post. Le quotidien de Washington avait, en effet, cité M. Abrams, secrétaire d'Etat adjoint pour les droits civiques, à propos de la violation des droits de l'homme en Ouganda. D'autre part, le gouvernement ougandais a reproché à l'ambassadeur américain à Kampala d'avoir, au cours d'un entretien privé avec des officiels, comparé la situation actuelle en Ouganda à celle qui prévalait du temps du maréchal Idi Amin Dada, ce que le diplomate américain a formellement démenti. Kampala a annoncé que l'attaché militaire en Ouganda, qui réside au Malawi, était déclaré persona non grata. - (UPI, Reuter.)

Escarpit picaresque. ESCARPIT les voyages d'Hazembat Marin de Gascogne. Apostrophes le 10 Août. Flammarion

«Un morceau plein de bonne humeur. On rêve, on flotte. Davantage : il y a un charme exotique, une vigueur à nous entraîner sur le pont d'un navire.» Jacques-Pierre Amette - Le Point. «Aventures, combats, amours, exotisme, alliés à une solide argumentation historique, voilà le cocktail qu'a concocté Robert Escarpit.» Jean-Claude Perrier - Le Quotidien de Paris.

depuis 1944

Hersant

AMÉRIQUES

Nicaragua

M. Daniel Ortega annonce un assouplissement de l'état d'urgence

Le coordonnateur de la junte sandiniste, M. Daniel Ortega, a annoncé, le lundi 6 août, un assouplissement de l'état d'urgence en vue des élections du 4 novembre prochain. Il a promis le rétablissement du droit de grève, la suppression de la censure sur les informations économiques, et le droit pour la population d'adresser des pétitions à la justice afin de demander certaines libérations de prison. Toutefois, la législation sur les atteintes à la sûreté de l'Etat restera en vigueur, et les personnes impliquées dans des « actions contre-révolutionnaires » ne bénéficieront ni du droit d'appel ni de l'habes corpus.

Le jour-même où cette annonce était faite, le seul quotidien d'opposition, *la Prensa*, décidait de ne pas paraître, la censure ayant refusé certains de ses articles consacrés à des meetings de l'opposition et aux violents incidents qui ont éclaté pendant le début de la campagne électorale.

L'assouplissement promis est destiné, observe-t-on à Managua, à éviter que certaines formations en lice ne boycottent le scrutin. Le Parti populaire social-chrétien, anciennement allié au Front sandiniste, a décliné son effet qu'il pourrait reconsidérer sa participation « compte tenu de l'insécurité qui se développe actuellement pendant la campagne électorale ». Une autre formation qui a également allié au Front sandiniste, le Parti libéral indépendant, a accusé les sandinistes d'utiliser les pouvoirs de l'Etat à des fins électorales.

Chili

LA BRANCHE ARMÉE DU PC REVENDIQUE UNE SÉRIE D'ATTENTATS

Santiago (AFP). - Le Front patriotique Manuel Rodríguez a revendiqué, le mardi 7 août, des actes de sabotage qui, la veille, avaient privé de courant électrique Santiago et une grande partie du centre et du nord du Chili.

Dans des appels téléphoniques à plusieurs médias, des correspondants, parlant au nom de cette organisation, apparue en mars dernier et considérée par les autorités comme une « branche armée du Parti communiste » (interdit), ont déclaré que les sabotages étaient dirigés contre le régime militaire du général Pinochet.

D'autres actions de sabotage ont été perpétrées contre des bureaux de la compagnie ITT (International Telegraph and Telephone), ainsi qu'une usine Coca-Cola à Santiago.

A Valparaiso, à 140 kilomètres au nord-ouest de la capitale, une bombe a explosé devant une caserne des carabinieri. D'autres explosions se sont produites à La Serena, à 400 kilomètres au nord de Santiago, et dans plusieurs villes au sud du pays : à Concepcion, à Los Angeles et à Curico.

Etats-Unis

UN AVERTISSEMENT AUX AMÉRICAINS SE RENDANT A LENINGRAD

Washington (AFP). - Le département d'Etat a solennellement mis en garde, le lundi 6 août, les ressortissants américains se rendant à Leningrad, contre l'« hostilité croissante » dont font preuve, selon lui, les autorités de cette ville à l'égard des citoyens des Etats-Unis.

Cette mise en garde a été faite après que le département d'Etat ait annoncé qu'un « marin » du consulat américain de Leningrad avait été « passé à tabac » jeudi dernier, en pleine rue, par des militaires, sans aucune raison apparente.

« Au cours des derniers mois, il y a eu un accroissement sensible des actes d'hostilité à l'égard des Américains en Union soviétique, la majeure partie de ces incidents graves s'étant déroulés dans la région de Leningrad », indique le ministère, qui fait état de plusieurs cas d'arrestations illégales de touristes (...) à la suite de contacts innocents avec des Soviétiques ».

Au cours de leur détention, ces Américains se sont vu refuser tout contact avec le personnel du consulat des Etats-Unis, et ce en violation de la convention consulaire liant les deux pays, affirme le département d'Etat, qui relève encore que « des touristes ont été soumis à des fouilles arbitraires et embarrassantes » à l'aéroport international de Leningrad.

EUROPE

Italie

Arrestation d'un magistrat en Sicile pour complicité avec la Mafia

De notre correspondant

Rome. - L'arrestation en Sicile, mardi 7 août, de M. Costa, substitut du procureur de la République de Trapani, pour complicité dans un procès contre la Mafia est un nouvel exemple, après l'assassinat, l'été dernier, du procureur de Palerme, M. Rocco Chinnici, des difficultés rencontrées par la justice dans sa lutte contre la criminalité organisée.

M. Costa était entre autres chargé de l'enquête sur l'assassinat d'un autre magistrat, M. Ciccio Montalto, tué au volant de sa voiture en janvier 1983. Les accusations de corruption portées contre lui rentraient dans le cadre d'une autre affaire, mais elles ont laissé pas moins planer des doutes sur la manière dont le magistrat concevait son métier. Avec M. Costa, quatre autres personnes, dont trois hommes d'affaires importants, ont été arrêtées.

Cette arrestation suscite d'autant plus d'émotion dans la magistrature qu'elle a été décidée par M. Patané, procureur de la République de Caltanissetta. M. Patané, qui a eu entre les mains les dossiers des assassinats de ses confrères, MM. Chinnici et Montalto, a fait récemment plusieurs déclarations devant le conseil supérieur de la magistrature et à la presse, soulignant les « zones d'ombre » volontairement laissées dans le procès des exécuteurs et des mandataires de l'assassinat du procureur de Palerme. Ce procès s'est conclu, il y a deux semaines, par la condamnation à trente ans de prison de deux chefs du puissant clan de Palerme, les frères Greco - disparus de Sicile depuis des années mais qui n'en continuaient pas moins à diriger leur organisation de l'étranger.

Ce qu'il entend faire comprendre le procureur Patané, c'est que si des magistrats, des policiers ou même des hauts fonctionnaires comme le général Dalla Chiesa, préfet de Palerme, ont été assassinés, c'est que leurs enquêtes les avaient conduits jusqu'à des « personnes insoupçonnables ». C'est à ce moment que le vide se crée autour d'eux. Très souvent, souligne M. Patané, ils n'ont pas reçu un appui total de l'Etat. Devant cette passivité, ils préfèrent utiliser les médias pour se faire entendre. Ce fut le cas du général Dalla Chiesa et du juge Montalto qui, quelques jours avant son assassinat, soulignait l'isolement de ses collègues et de lui-même.

PHILIPPE PONS.

Suisse

ATTENTAT CONTRE LA RÉSIDENCE DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA POLICE

(De notre correspondant.)

Berne. - L'attentat commis à Winterthur mardi 7 août, peu après 1 heure du matin, contre le domicile du chef du département fédéral de justice et police, M. Rudolf Friedrich, a suscité une émotion d'autant plus vive, en Suisse, que c'est la première fois que pareil acte est perpétré contre un membre du gouvernement helvétique. Certes, personne n'a été blessé et les dégâts sont minimes, mais de tels procédés n'ont jamais été utilisés dans l'histoire de la Confédération.

M. Friedrich passait des vacances dans sa propriété au moment de l'attentat. Une charge explosive a été déposée sous le store d'une fenêtre. Les dommages causés par la déflagration à l'une des pièces de la maison sont évalués à 10 000 francs suisses (75 000 francs français).

La police a immédiatement bouclé le quartier, mais, jusqu'ici, l'attentat n'a pas été revendiqué et les enquêteurs s'interrogent sur les mobiles de ses auteurs. Agé de soixante et un ans, M. Friedrich avait été élu, en 1982, au Conseil fédéral comme représentant du Parti radical du canton de Zurich.

J.-C. B.

Chypre

Le secrétaire général de l'ONU se dit optimiste après ses consultations avec les représentants des deux communautés

De notre correspondant

Vienne. - M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, s'est dit « plein d'espoir », mardi 7 août à Vienne, à l'issue des consultations qu'il a eues lundi et mardi séparément avec les représentants des communautés grecque et turque de Chypre. Le secrétaire général de l'ONU a souligné sa détermination de relancer les négociations intercommunautaires et son espoir de recevoir d'ici au début du mois de septembre une réponse aux « suggestions » qu'il a soumises aux Chypriotes grecs et turcs.

Les conversations ont eu lieu à huis clos, et toutes les précautions ont été prises pour éviter que les représentants des deux communautés ne se rencontrent.

M. Ertelkin, le représentant des Chypriotes turcs, s'est déclaré, lui aussi, « optimiste » et a exprimé l'espoir d'une relance du dialogue.

En revanche, M. Andrés Mavromatis s'est montré plus réservé. Il n'a rappelé que, pour le gouvernement de Nicosie, le « pseudo-Etat » de République turque de Chypre-Nord « constitue l'obstacle principal à la reprise des négociations intercommunautaires ».

Le secrétaire général de l'ONU avait déjà tenté, il y a un an, de faire sortir de l'impasse les négociations intercommunautaires en proposant deux schémas pour la création d'un Etat fédéral à Chypre. L'un et l'autre supposent des concessions territoriales de la part des Chypriotes turcs, qui, au nombre de 120 000, occupent, depuis l'invasion turque en 1974, 38 % du territoire de l'île. La communauté grecque compte environ 530 000 personnes. L'initiative de M. Perez de Cuellar avait été mise en échec par la proclamation de la « République turque de Chypre-Nord », le 15 novembre 1983.

WALTRAUD BARYLL

URSS

Incertitudes sur Sakharov Chtcharansky au régime dur

Le département d'Etat et la Maison Blanche ont indiqué le mardi 7 août que les Etats-Unis avaient pas d'informations vérifiables sur la situation d'Andrei Sakharov depuis plus de deux mois. Le porte-parole du département d'Etat, M. Alan Romberg, a indiqué qu'il n'était pas en mesure de confirmer que le dissident soviétique avait cessé sa grève de la faim et se portait bien, comme l'ont annoncé lundi à Moscou des amis des Sakharov.

Un autre de ses amis a d'ailleurs indiqué lundi au bureau de l'agence UPI à Moscou qu'il soupçonnait le KGB d'être à l'origine de ces « bonnes nouvelles » de l'académicien dissident. Elles contrediraient en effet deux lettres de M. Aleksandr Bonner qui seraient parvenues lundi à Moscou et dans lesquelles l'épouse du dissident affirmait être sous nouvelles de son mari depuis le mois de mai. M. Bonner aurait également fait savoir que son procès pour « propagande antisoviétique » s'ouvrirait à Gorki fin août.

D'autre part, M. Avital Chtcharansky, l'épouse du mathématicien soviétique dissident, a affirmé mardi à Jérusalem que les conditions de détention de son mari se sont brutalement dégradées. « Les autorités pénitentiaires de la prison de Chistopol (dans la région de l'Oural) lui ont subitement imposé un régime dur », a-t-elle déclaré. « Ses relations avec les autres détenus ont été réduites de moitié et il ne peut plus se livrer qu'à une demi-heure d'exercice physique quotidien, ou deux à une heure, dans la cour de la prison. » Anatoly Chtcharansky ne peut plus recevoir de visites et n'est autorisé à écrire qu'une seule lettre tous les deux mois, a-t-elle ajouté.

Arrêté le 15 mars 1977, le mathématicien a été condamné à trois ans de prison et dix ans de camp à régime sévère pour « espionnage et trahison ». Après trois ans de détention, il a été de nouveau condamné à trois ans de prison pour avoir refusé de reconnaître les chefs d'accusation du tribunal. - (AFP, UPI)

Yugoslavie

Devant la recrudescence des vols et détournements de biens sociaux les autorités relancent la campagne contre l'« enrichissement abusif »

De notre correspondant

Belgrade. - Soizanto et une personne viennent d'être arrêtés à Titova-Mitrovica, dans la région du Kosovo, pour le vol de plusieurs tonnes de concentré d'argent et d'argent pur dans la raffinerie de Topona. Il s'agit d'ingénieurs, de techniciens de l'agriculture, de chefs d'atelier, d'ouvriers et d'employés, de gardiens de dépôt, de portiers et de chauffeurs, dont certains sont membres ou cadres du parti. Il n'est pas possible, pour l'instant, de chiffrer le montant de ces vols, l'enquête ayant établi qu'il y avait eu des vols pendant une dizaine d'années.

Tropez est l'un des principaux gisements de plomb d'Europe. Ce plomb contient des quantités appréciables d'argent. Or et autres métaux précieux. Il était stocké dans un bâtiment spécial et n'était pratiquement soumis à aucun contrôle. Ainsi les voleurs pouvaient-ils se servir sans risque, et même transporter leur butin dans des camions ou des voitures.

Une partie du métal volé était commercialisée dans le pays ; une autre était vendue aux orfèvres en Autriche, en Italie et en Turquie. Lors de perquisitions, la police a saisi plusieurs dizaines de kilos d'argent et découvert douze vols particuliers spécialement aménagés pour le transport clandestin du métal.

La découverte de ce « vol du siècle » a provoqué un véritable choc dans l'opinion publique. On s'aperçoit, maintenant, que le plus grand des problèmes sous les yeux des citoyens est le vol du bien supérieur à leurs revenus qu'ils possèdent de belles maisons et de limousines dernier modèle. La découverte de leurs vols a provoqué un véritable choc contre l'enrichissement abusif.

Selon des statistiques officielles, 74 151 personnes ont été inculpées en 1983 pour délits économiques, soit 10 % de plus que l'année précédente. Le préjudice qu'elles ont causé à la société se chiffre en milliards de dinars. La presse signala

tielles en dollars, dans des banques étrangères, provenant des spéculations effectuées sur la « cours glissent » du dinar. Spéculation auxquelles ont également recours certaines entreprises, qui, du côté façon, auraient réalisé, l'année dernière, un « bénéfice » de près de 60 milliards de dinars.

Les campagnes contre l'enrichissement abusif ne sont pas, ici, chose nouvelle. L'une des plus importantes fut déclenchée par Tito dans les années 70. Des commissions spéciales furent constituées dans toutes les communes pour enquêter sur les origines des biens mobiliers et immobiliers des citoyens, qui souleva une tempête de protestations. Rapidement, elles s'enlèrent dans des questions de procédure, et la montagne accoucha d'un souris.

Aujourd'hui, compte tenu de la crise économique qui secoue le pays et des conditions de vie difficiles de nombreux Yougoslaves, l'existence d'une classe de riches aggrave les différences sociales et leurs répercussions politiques. Un membre de l'Assemblée nationale a affirmé que la Yougoslavie compte actuellement sept à huit mille milliardaires ; le nombre mille fait état, elle, de trente mille milliardaires (en anciens dinars, il est vrai). Le gouvernement fédéral a répondu qu'il était dans l'impossibilité d'avancer un chiffre précis que l'enrichissement abusif était essentiellement le résultat du « vol et du pillage » de biens sociaux. La question n'étant cependant pas de sa compétence, mais de celle des républiques et des régions autonomes, il les a invitées à prendre les mesures qui s'imposent.

Il faudra attendre un certain temps pour voir quels seront les résultats pratiques de l'action en cours et, notamment, de la prochaine mise en application de la nouvelle loi fiscale, qui prévoit un contrôle rigoureux des revenus des citoyens.

PAUL YANKOVITCH.

DIPLOMATIE

LES ÉCONOMIES AU QUAI D'ORSAY

Les consulats d'Alexandrie, de Gand et de Turin seront épargnés

La France envisage de fermer d'ici à la fin de l'année sept consulats, a indiqué le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, dans une réponse écrite à M. Raymond Marcello (UDF-Morbihan), publiée dans le *Journal officiel* du 6 août. Il s'agit, déclare le ministre, des postes de Belfast (Irlande du Nord), Benghazi (Libye), Majunga (Madagascar), Malaga (Espagne), Nouadhibou (Mauritanie), Oujda (Maroc) et Porto-Alegre (Brésil) (1).

En revanche, précise le ministre, « le problème de la fermeture des consulats de Gand (Belgique), Alexandrie (Egypte) et Turin (Italie), un moment envisagé, a fait l'objet d'un examen approfondi, et d'autres solutions ont finalement été retenues pour effectuer les économies nécessaires ».

Après avoir rappelé que le consulat de Palerme (Sicile) avait été fermé en 1983, le ministre précise que « ces décisions, qui rentrent dans le cadre du nécessaire redéploiement de l'implantation consu-

laire de la France dans le monde, concernent soit des consulats dont l'activité est en déclin, soit des pays où les communications sont faciles et les conditions de séjour de nos compatriotes plus aisées qu'ailleurs, des consulats dont les circonscriptions peuvent sans inconvénients majeurs être regroupées avec celles des postes voisins ».

« Dans tous les cas, ajoute le ministre, la mise en œuvre de ces mesures ne signifiera pas un effacement de la présence française. Partout où la fermeture d'un consulat sera décidée, un agent consulaire sera désigné pour suivre les problèmes qui peuvent se poser à nos ressortissants ».

(1) Le *Monde* du 17 juillet 1984.

Reçu par M. Mitterrand

LE PRINCE Sihanouk NE DEMANDE PAS UNE AIDE MILITAIRE A LA FRANCE

Le prince Norodom Sihanouk, président du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique opposé au régime provietnamien de Phnom-Penh, a indiqué, mardi 7 août, à TF 1 qu'il n'avait pas l'intention de solliciter une aide militaire de la France. L'ancien chef de l'Etat cambodgien, qui devait être reçu ce mercredi par le président François Mitterrand, puis avoir un entretien avec M. Claude Cheysson, a précisé que Paris accordait à ses « partisans au Cambodge même, en zone libérée, une aide humanitaire ». « La France nous donne de l'argent pour acheter de la nourriture, des médicaments, des vêtements pour des milliers de personnes, u-t-il ajouté. Je me contenterai de la remercier pour son aide humanitaire ».

La dernière rencontre entre le président français et le prince Sihanouk remonte à avril 1983 : M. Mitterrand avait alors souhaité rencontrer le dirigeant khmer avant de se rendre en visite officielle en Chine.

Par ailleurs, le gouvernement provietnamien du président Heng Samrin a rejeté la proposition du prince Sihanouk d'inviter à participer à un gouvernement de coalition comprenant les nationalistes, les représentants de Phnom-Penh et les Khmers rouges, en vue d'une réconciliation nationale, et indiqué mardi l'agence de presse cambodgienne SPK, qui précise qu'une telle démarche « ne peut convaincre personne ».

Monde

Le d

310c
contre
110c

Daily : le pou



مكتبة الأصل

Le débat sur le référendum au Sénat

Bloc contre bloc

Alfons, l'étoile 1 : une troupe de café-théâtre avait, il y a quelques années, donné ce titre à un spectacle humoristique consacré au « drame de l'incommunicabilité ».

Et pourtant, M. Badinter a bien tenté d'éclaircir le débat. L'argumentation précise et technique du garde des sceaux sur la nécessité de modifier la Constitution pour garantir toutes les libertés, et pas seulement celle de l'enseignement, sur l'utilité de réconcilier les « républicains » avec un référendum qui ne serait pas un plébiscite, et sur la suggestion d'améliorer encore la révision proposée par le gouvernement, ne pouvait être entendue par une majorité sénatoriale décidée à ne pas entrer dans une discussion sur le fond.

Fort de ce retrait du projet Savary - ce qu'elle estime être son premier succès et qu'elle avoue avoir été son objectif de départ, et la majorité sénatoriale espère conforter sa position en mettant en échec le président de la République, privé d'un référendum qu'il a pris l'initiative de demander.

Voilà. Les réserves faites par M. Lecanuet, et avec lui par ses collègues centristes sur l'usage du référendum, se heurtent à la conception de son allié RPR, favorable « par filiation politique », comme l'a expliqué M. Pasqua, à cette procédure qui se doit, assure le président du groupe RPR du Sénat, d'engager le président de la République.

Que ce dernier veuille « redorer son blason » est suffisant pour que l'opposition nationale refuse de lui en donner le moyen. C'est le mérite de M. Dreyfus-Schmidt (PS) d'avoir souligné, à l'aide d'exemples puisés dans l'histoire de la V^e République, les divergences profondes entre ce qu'il appelle « conservateurs » et « gaulliens » sur l'usage et l'utilisation du référendum.

M. Mitterrand s'est-il livré, et le nouveau gouvernement avec lui, à une « manœuvre » ? tout au long de la discussion, des orateurs de la majorité sénatoriale l'ont affirmé. « Divergence », ont-ils même précisé, au regard de ce qu'ils considèrent être les préoccupations « réelles », à savoir essentiellement les problèmes économiques des Français.

son côté, M. Poher expliquait dans les couloirs du Palais du Luxembourg qu'il était lassé de faire des pronostics en la matière. Son « on ne sait jamais » est-il le signe avant-coureur que la majorité sénatoriale assouplirait sa position en fonction des amendements apportés au texte par la majorité socialiste de l'Assemblée nationale ?

L'affluence, qui ne s'était pas retrouvée au Palais du Luxembourg depuis l'affrontement entre Jacques Duclos et Michel Poniatowski le 12 novembre 1974 (1), n'inclut pas la majorité sénatoriale à « faire dans la nuance ». Ayant eu droit à une large retransmission de ses débats à la télévision, bénéficiant en ce mois d'août d'un intérêt quasi exclusif de la presse écrite, la majorité sénatoriale, devenue porte-voix de l'opposition nationale - dont les chefs sont subitement silencieux - dispose des armes pour faire entendre son message. Il lui reste à le faire comprendre.

ANNE CHAUSSEBOURG. (1) En octobre 1974, M. Poniatowski, alors ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, avait accusé le PCF d'être un « parti dictatorial qui a, par là, un caractère fascisant ». Jacques Duclos, alors président du groupe communiste du Sénat, l'avait qualifié de « lâche ». A l'occasion d'une question orale avec débat, la polémique s'était poursuivie le 12 novembre, dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg. La discussion avait été transmise en direct par la télévision, tandis qu'au même moment le PCF faisait fleurir à travers toute la France les tombes de ses militants morts pendant les combats de la Résistance.

M. Dailly : le pouvoir a besoin de redorer son blason par un plébiscite

M. Robert Badinter ayant présenté le projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 (le Monde du 3 août), M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne) rapporteur de la commission des lois, lui succède à la tribune et indique tout d'abord, qu'il regrette l'absence de M. Laurent Fabius. Puis il dénonce « la petite équipe », composée du premier ministre, du porte-parole du gouvernement, M. Roland Dumas, de M. Marcel Debarge, sénateur (PS) de la Seine-Saint-Denis, et de M. Raymond Forni, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, député (PS) de Belfort, et chargée « d'intoxiquer le pays ».

M. Dailly explique que l'opposition, majoritaire au Sénat, attend du gouvernement qu'il informe le pays « des dispositions qui assurent l'équilibre des pouvoirs », qu'il lui fasse savoir que les deux chambres du Parlement ont eu matière de révision constitutionnelle, les mêmes pouvoirs et que la Haute Assemblée a le droit et le devoir « d'empêcher d'aller à son terme un projet de révision qu'elle juge inutile et déraisonnable ». Tel est le cas du présent projet, « il fallait faire diversion », dit M. Dailly. Ce n'est donc, à ses yeux, en aucun cas, une loi « mirée, pensée, réfléchie », et il se demande pourquoi le gouvernement n'en a pas profité pour faire une toilette complète de la Constitution, notamment en supprimant le titre XII sur la Communauté, devenu caduc, et encore en y apportant les modifications envisagées par le premier programme socialiste, par le programme commun de la gauche et par les propositions du candidat socialiste à la présidence de la République en 1981. Puis M. Dailly observe que les libertés, « faisant partie du bloc de constitutionnalité, sont enfermées dans la chausse de la Constitution », dont seuls ont la clé l'Assemblée nationale et le Sénat.

Pourquoi ce référendum ? « Parce que le pouvoir a besoin de redorer son blason par un plébiscite qui crève les yeux », répond M. Dailly. « Les Français, ajoute-t-il, attendent plutôt du gouvernement qu'il s'attaque au chômage, à la baisse du niveau de vie, à l'insécurité, à la défense de la monnaie, à la compétition économique, au terrorisme, aux difficultés européennes et à la tension internationale ».

Avant la suspension de séance, M. André Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement rappelle que, de 1971 à 1981, dix lois ont été déclarées inconstitutionnelles par le Conseil constitutionnel. M. Dailly lui répond que, de 1969 à 1973, douze lois avaient été déclarées inconstitutionnelles, et que, de 1974 à 1981, il y en avait eu dix-sept, mais ajoute-t-il, « nous en sommes à dix-neuf ! ».

M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne) n'en prend à cœur qu'un point en doute la « représentativité » du Sénat, dont aucun membre, dit-il, ne peut accepter qu'elle soit mise en cause, car elle est « solide, immuable (...) et renforcée par l'autonomie nouvelle des collectivités territoriales ». Puis, le président de la commission des lois affirme que ce n'est pas « aux experts de faire la loi ».

Et pourtant, M. Badinter a bien tenté d'éclaircir le débat. L'argumentation précise et technique du garde des sceaux sur la nécessité de modifier la Constitution pour garantir toutes les libertés, et pas seulement celle de l'enseignement, sur l'utilité de réconcilier les « républicains » avec un référendum qui ne serait pas un plébiscite, et sur la suggestion d'améliorer encore la révision proposée par le gouvernement, ne pouvait être entendue par une majorité sénatoriale décidée à ne pas entrer dans une discussion sur le fond.



CAGNAT.

seraient crédibles, considérait-il, que s'ils rompaient avec le marxisme et rejoignent à l' Alliance électorale avec le PCF, « s'ils sortaient de l'ambiguïté dans ils ont ouvert leurs succès jusqu'en 1981 et qui a conduit la France, depuis lors, là où elle est descendue, c'est-à-dire où plus bas niveau de paix ».

Un autre ancien ministre de M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Michel Durafour (Gauche dém., Loire) s'étonne que ce soit à l'exécutif, qui lui, n'a les moyens de menacer les libertés publiques, que l'on envisage de confier le droit référendaire à un peuple d'une aïeule aux libertés.

l'entraîne presque toujours dans le sens du référendum, voire du plébiscite, et non vers le régime parlementaire. Il en veut pour preuve que Jean Jaurès suggéra, déjà que la proportionnelle soit instaurée par la voie référendaire, ou encore que Léon Blum évoqua, dans son livre « L'échelle humaine », publié en 1945, le Parlement « bourgeois ». Il ajoute : « Hors de la ligne social-démocrate, la pente du socialisme conduit au plébiscite en faveur d'un parti tout-puissant, tout-passédom, tout-dominant, sans alternative ni retour dans une société fermée, sans classes, sinon sans nomenclature. » Les démentis des socialistes ne



étaient déclarés favorables M. Badinter et les socialistes, car, dit-il, une telle procédure « conduirait inévitablement à une forme aggravée de gouvernement des Juges ». Après avoir assuré que, à ses yeux, le meilleur rempart pour les institutions parlementaires est « l'intervention quotidienne des citoyens dans toutes les affaires qui les concernent », il estime que ces querelles constitutionnelles, « au moment où les usines ferment, où le chômage augmente, où le pouvoir d'achat des plus nombreux décroît et où les enfants sont amenés à hautes des prix des produits et des services de première nécessité et où la rentrée scolaire préoccupe nombre de familles, risquent d'apparaître secondaires ».

M. Charles Pasqua n'est pas loin de reprendre ce dernier argument, car, selon lui, les Français « ont le plus grand mal à suivre le feuilleton éditorial du référendum ». Revenant à la demande de référendum sur le projet Savary formulée par la majorité sénatoriale, le président du groupe RPR confirme que, selon lui, « cette demande était politiquement légitime et juridiquement recevable ».

M. PASQUA : stop ou encore ? « Au référendum, note-t-il, le RPR est, par filiation politique », favorable. M. Pasqua précise que cette procédure « permet au chef de l'Etat, au cours de son mandat, en posant une question claire sur un problème, de s'exprimer et de conclure le contrat qu'il a passé avec le peuple », mais, ajoute-t-il, il s'agit aujourd'hui d'une « manœuvre », d'un « pseudo-référendum », à la fois « trompeur et dangereux ». Le sénateur des Hauts-de-Seine affirme que la majorité socialiste est « étonnamment morte ». « Ce n'est pas à coups de manœuvres florentines et de référendums postiches qu'on le ressuscitera », déclare-t-il, avant de conclure : « Si le président de la République souhaite vraiment que le peuple s'exprime, il n'a qu'à lui poser la vraie question » : des élections législatives anticipées, organisées à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale. « Pour le gouvernement socialiste, stop, ou encore ? »

M. DEBARGE (PS) : l'opinion, seul arbitre M. Marcel Debarge (PS, Seine-Saint-Denis), veut « prendre à témoin l'opinion publique », qui, dit-il, est « le seul juge-arbitre ». Il reconnaît que la majorité sénatoriale aura réussi « un instant » à récupérer le « concept des libertés », alors que la gauche au pouvoir a, en trois ans, amené « des dispositions obliquant les lois de contrainte et créant de nouvelles libertés, comme cela ne s'était pas vu depuis près de deux siècles ». Le membre du secrétariat national du PS relève la contradiction de la majorité sénatoriale, qui prétend, aujourd'hui, refuser le plébiscite, alors qu'hier elle voulait transformer « son » référendum en une question de confiance adressée aux Français contre la personne du chef de l'Etat.

« Les citoyens sont attachés à la notion de référendum, ils ne désirent pas abdiquer leur pouvoir de décision ». De ce constat, M. Jean Béranger (Vielines) tire la conclusion que le projet de loi constitutionnelle répond bien « au soul de sortir de la crise politique que l'opposition nationale, par sa majorité sénatoriale, a volontairement provoqué ». Hostile au référendum-plébiscite, le président du groupe du Rassemblement démocratique se déclare, en revanche, favorable à une consultation qui permette au peuple de « proclamer son unité devant un grand problème d'intérêt national ». En ce cas, dit-il, la victoire revient, non pas à tel ou tel

parti, mais à la France. Pour le porte-parole du MRG, en opposant la question préalable, le Sénat refuse, « en fait, d'exercer ses propres compétences ».

M. René Monory (Union centriste, Vienne) voit un « danger » dans le fait que tous les présidents, qu'ils soient de droite ou de gauche, connaissent un état de grâce momentané, pourraient, grâce à ce texte, remettre en cause une des libertés publiques.

M. Louis Parrain, sénateur socialiste, le déclare haut et fort : « conspiration du silence », « ostracisme manifeste des postes périphériques à l'égard du groupe socialiste ».

notre arsenal constitutionnel - et que cette « arme » est « dans certains cas, irremplaçable », mais que son manquement « peut devenir dangereux ».

M. François Luchaire, à l'Assemblée nationale, a répondu au Sénat, le 7 août, chaque fois que la question a été évoquée. Les télévisions et les radios ont été envahies, monopolisées, pour expliquer une seule vision de la polémique. Pas l'autre, bien entendu. Majorité et opposition l'ont dit.

M. Dailly n'était pas au début de son calvaire. Ses yeux ébahis de sénateur en week-end avaient été blessés par la même proclamation placardée sous forme d'affiches sur les routes nationales 1 et 16 (il paraît que les dites affiches ont fleuri un peu partout). Il n'était pas au bout non plus. Il était menacé de retrouver la même publicité deux jours de suite dans le Monde.

L'argent des autres

Point de bonne politique sans bonne communication. Soit. Et la bonne communication est une sorte de guerre, qu'il faut gagner vite, en frappant fort, en occupant tous les terrains. C'est du moins ce qu'on a cru comprendre en écoutant les débats animés du Sénat, mardi 7 août, chaque fois que la question a été évoquée.

M. Philippe Seguin, député RPR des Vosges, vice-président de l'Assemblée nationale, a adressé au premier ministre une question écrite sur le financement de l'Association pour le référendum sur les libertés publiques. M. Seguin demande « si l'Etat a versé ou envisage de verser, directement ou indirectement, une subvention ou toute autre forme d'aide à l'Association pour le référendum sur les libertés publiques dont le sponsoring de la création et l'ampleur des moyens financiers dont elle paraît déjà disposer au vu

de la campagne publicitaire qu'elle a lancée, ne laisse pas d'intriguer ».

M. François Luchaire nous prie de préciser que le passage de l'ouvrage collectif « La Constitution de la République française », paru en 1979, éditions Economica, dont M. Charles Pasqua, sénateur RPR, lui a attribué la paternité au cours des débats du Sénat à l'appui de ses propres interprétations était en fait rédigé dans ce livre par M. Gérard Coq, professeur à l'université de Paris-1.

POLITIQUE

LE DÉBAT SUR LE RÉFÉRENDUM AU SÉNAT

Le poids des petites communes rurales

Nombres ont été les porte-parole de la majorité sénatoriale à mettre en garde ceux qui ont contesté en vain devant le Sénat du fait de son régime électoral.

Si le président de la République et les députés sont élus au suffrage universel direct, les sénateurs sont, eux, désignés au suffrage universel indirect.

L'élection se fait au niveau départemental. Dans chaque département, aux députés et conseillers généraux, s'ajoutent les députés des conseils municipaux, dont l'effectif varie selon le nombre de communes et l'importance de la population de celles-ci. Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de ces députés peut aller de 1 (commune de moins de 500 habitants) à 15 (commune de 5 000 à 8 999 habitants). Pour celles dont la population est supérieure à 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont députés sénatoriaux (ce nombre de conseillers municipaux varie de 29 pour les communes dont la population est comprise entre 9 000 et 9 999 habitants à 69 pour celles dont la population excède les 30 000 habitants). Les conseillers sont à Paris, Marseille et Lyon respectivement de 163, 101 et

73). Dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseillers municipaux (il y en a 25 à 200) sont élus à deux tours. Il est fixé à vingt-trois ans. Cette disposition explique la moyenne d'âge relativement élevée de la Haute Assemblée - même si elle s'abaisse quelque peu de renouvellement triennal au renouvellement triennal. Elle était de cinquante-neuf ans après les élections sénatoriales de septembre 1983.

Le poids de la ruralité se manifeste dans l'éventail des professions revendiquées par les sénateurs : 17 % relèvent des professions agricoles, la répartition s'établit ensuite comme suit : 16 % sont issus des professions commerciales et industrielles ; 15 % des professions judiciaires et libérales ; 13 % des professions médicales et de l'enseignement ; 11 % des fonctionnaires et agents de service public ; 3 % n'ont pas de profession déclarée.

Faut-il voir un lien entre le mode de désignation et la composition des collèges électoraux dans les TOM ou celui spécifique à l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Nul ne peut être sénateur s'il n'est âgé de trente-cinq ans (pour les députés, l'âge minimum est fixé à vingt-trois ans). Cette disposition explique la moyenne d'âge relativement élevée de la Haute Assemblée - même si elle s'abaisse quelque peu de renouvellement triennal au renouvellement triennal. Elle était de cinquante-neuf ans après les élections sénatoriales de septembre 1983.

Le poids de la ruralité se manifeste dans l'éventail des professions revendiquées par les sénateurs : 17 % relèvent des professions agricoles, la répartition s'établit ensuite comme suit : 16 % sont issus des professions commerciales et industrielles ; 15 % des professions judiciaires et libérales ; 13 % des professions médicales et de l'enseignement ; 11 % des fonctionnaires et agents de service public ; 3 % n'ont pas de profession déclarée.

(1) Ce descriptif ne concerne pas la composition des collèges électoraux dans les TOM ou celui spécifique à l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France.

A. Ch.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des minutes du secrétariat greffe, de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Par arrêt contradictoire du 18 avril 1984, devenu définitif, la cour d'appel d'Aix-en-Provence, cinquième chambre, a déclaré NICOLAI Mare-Marie-Joseph, né le 14 janvier 1939 à Cagnes-sur-Mer, demeurant 35, chemin du Malvon à Cagnes-sur-Mer, coupable de fraude fiscale et d'omission de passation d'écritures courant 1979, 1980, et en vertu des articles 1741, 1743, du code général des impôts, l'a condamné à la peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et 30 000 F d'amende. Cette juridiction a en outre ordonné à la charge du condamné la publication de l'extrait dans les journaux *le Monde* et *Nice-Matin*, ainsi que l'affichage pendant trois mois à la porte extérieure de l'étude de Cagnes-sur-Mer, 33, chemin du Malvon. Pour extrait conforme, le greffier en chef.

Extrait des minutes du secrétariat greffe du tribunal de grande instance de Scellés. Condamnation pénale pour fraude fiscale. Par jugement contradictoire, en date du 21 octobre 1983, le tribunal correctionnel de Scellés a condamné ABIAIE Maria, épouse DESPLANQUE, née le 31 mai 1940 à Aquino (Italie), demeurant 1, rue de Beauvais-Blaincourt à 60 Précy-sur-Oise, à une peine d'amende de 3 000 F pour fraude fiscale (faudrausement soustraite ou tenue de soustraite frauduleusement à l'établissement ou au paiement total ou partiel des impôts visés dans le Code général des impôts, soit qu'elle ait volontairement omis de faire sa déclaration dans les délais prescrits, soit qu'elle ait volontairement dissimulé une part des sommes sujettes à l'impôt, soit qu'elle ait organisé son insolvabilité ou mis obstacle par d'autres manœuvres au recouvrement de l'impôt, soit en agissant de toute autre manière frauduleuse) ; le tribunal a, en outre, ordonné aux frais de la condamné la publication de jugement dans le journal *le Monde*. Le greffier.

Extrait des minutes, secrétariat-greffe, cour d'appel d'Aix-en-Provence. Par arrêt contradictoire du 18 avril 1984, devenu définitif, la cour d'appel d'Aix-en-Provence, cinquième chambre, a déclaré : NICOLAI Claude, né le 18 septembre 1945 à Cagnes-sur-Mer (06), demeurant 24, rue de Phasest à Cagnes-sur-Mer (06), coupable de fraude fiscale et d'omission de passation d'écritures, courant 1979, 1980, et en vertu des articles 1741, 1743 du code général des impôts ; l'a condamné à la peine de 2 ans d'emprisonnement avec sursis, et 100 000 francs d'amende. Cette juridiction a en outre ordonné à la charge du condamné la publication de l'extrait dans les journaux *le Monde* et *Nice-Matin*, ainsi que l'affichage pendant trois mois à la porte extérieure de l'étude de Cagnes-sur-Mer, 33, chemin du Malvon. Pour extrait conforme, le greffier en chef.

Extrait des minutes, secrétariat-greffe, Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Par arrêt contradictoire du 18 avril 1984, devenu définitif, la cour d'appel d'Aix-en-Provence, cinquième chambre, a déclaré : NICOLAI Clément, Victor, Marcel, né le 16 décembre 1914 à Nice (06), demeurant 10, rue du Piolet à Cagnes-sur-Mer (06), coupable de fraude fiscale et d'omission de passation d'écritures, courant 1979, 1980, et en vertu des articles 1741, 1743, du code général des impôts ; l'a condamné à la peine de 2 ans d'emprisonnement avec sursis, et 100 000 francs d'amende. Cette juridiction a en outre ordonné à la charge du condamné la publication de l'extrait dans les journaux *le Monde* et *Nice-Matin*, ainsi que l'affichage pendant trois mois à la porte extérieure de l'étude de Cagnes-sur-Mer, 33, chemin du Malvon. Pour extrait conforme, le greffier en chef.

Le tribunal de grande instance de Dijon, en son audience du 1^{er} juillet 1982, statuant en matière correctionnelle, a prononcé à l'encontre du nommé MOULLET Henri, PDG de la Conserverie fine du Midi, demeurant à La Brillanne, (Alpes-de-Haute-Provence), une amende de douze mille francs, pour fraude.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris.

Condamnation pénale. Par jugement contradictoire en date du 16 décembre 1983, le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné pour non-respect des dispositions à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs pour avoir à Paris, le 24 août 1982, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics, ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler huit salariés sur un chantier de montage de charpente métallique, exposés à un risque de chute sans qu'il n'existe aucune mesure de protection individuelle ou collective de ces salariés, à la peine de huit amendes de mille deux cents francs chacune le sieur RABAIN Roger, né le 7 juin 1925 à Saint-Quentin (02), conducteur de travaux demeurant 1, rue du Progrès à Noisy-le-Sec (93). Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par nous, greffier soussigné, à Monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appelé.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale pour fraude fiscale. Par jugement contradictoire, en date du 2 décembre 1983, la 31^e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour blessures involontaires (accident de travail) - non respect des dispositions à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs - pour avoir à Paris, le 22 septembre 1982, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit :

1. Occasionné des blessures involontaires ayant entraîné une incapacité supérieure à trois mois (accident de travail) sur la personne de RUMOS Adeline ;

2. Etant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler de plus de trois mètres du sol en se trouvant exposé à un risque de chute dans le vide sans aucun dispositif de protection individuelle et collective - à la peine de trois mille francs d'amende - le sieur COLLARD Alain, né le 29 août 1944 à Thiers (63) conducteur de travaux demeurant 11, rue de la Pléiade à Cachan (94). Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par nous, greffier soussigné, à Monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appelé.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Montpellier.

Par jugement en date du 14 février 1984, le tribunal correctionnel de Montpellier a déclaré : GRAULOU René, né le 22 avril 1941 à Palavas-les-Flots (34), dirigeant de SARL - Les Régénos - route de Palavas à Lattes (34), coupable de fraude fiscale courant 1978, 1979, 1980 à Lattes (34) ; et l'a condamné à la peine de dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis, mise à 30 000 francs d'amende ; a ordonné au frais du condamné l'affichage par plissement des impôts fraudés et à celui des pénalités fiscales et afférentes, sur les panneaux des publications officielles de la mairie de Palavas, ainsi que sa publication dans le journal *le Monde*, l'*Express*, *Point*. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

des impôts, a fixé au minimum la durée de la contrainte par corps s'il y a lieu de l'exercer contre René GRAULOU, pour le paiement des impôts fraudés et pour celui des pénalités y afférentes, l'a condamné aux entiers dépens. En application des articles 1741 et 1743 du Code général des impôts. Le greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Montpellier.

Par jugement en date du 14 février 1984, le tribunal correctionnel de Montpellier a déclaré : GRAULOU Ginette épouse GRAMAGE, née le 29 juin 1936 à Bize (11), GRAULOU René, né le 22 avril 1941 à Palavas (34), en leur qualité respective de gérante de société et de dirigeant de société - Les Régénos -, route de Palavas à Lattes (34), coupables de fraude fiscale courant 1979 à Lattes (34), et les a condamnés aux peines de : GRAULOU René - un an d'emprisonnement avec sursis, mise à l'épreuve trois ans, 20 000 francs d'amende ; GRAULOU Ginette - huit mois d'emprisonnement avec sursis, 20 000 francs d'amende. A ordonné au frais des condamnés l'affichage par extrait du jugement pendant trois mois sur les panneaux des publications officielles de la mairie de Palavas, ainsi que sa publication dans le journal *le Monde*, l'*Express*, *Point*. Et statuant sur l'action civile du directeur général des impôts agissant pour l'administration des impôts, a dit que Ginette GRAULOU épouse GRAMAGE et René GRAULOU ont été condamnés à la peine des impôts fraudés et à celle des pénalités fiscales et afférentes ; a fixé la durée de la contrainte par corps au minimum ; les a condamnés aux entiers dépens. En application des articles 1741-1743, 1745 du Code général des impôts. Le greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Montpellier. Par jugement en date du 14 février 1984, le tribunal correctionnel de Montpellier a déclaré MAINGUET Marie-Briette, née le 18 août 1946 à Sète (34) ; GRAULOU René, né le 19 juillet 1943 à Palavas-les-Flots (34) en leur qualité respective de gérante de société et dirigeant de société - Les Régénos -, route de Palavas à Lattes (34), ainsi que sa publication dans le journal *le Monde*, l'*Express*, *Point*. Et statuant sur l'action civile du directeur général des impôts agissant pour l'administration des impôts, a dit que Ginette GRAULOU épouse GRAMAGE et René GRAULOU ont été condamnés à la peine des impôts fraudés et à celle des pénalités fiscales et afférentes ; a fixé la durée de la contrainte par corps au minimum ; les a condamnés aux entiers dépens. En application des articles 1741, 1743 du code général des impôts. Le greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de Paris. Par arrêt de la troisième chambre de la cour d'appel de Paris en date du 19 mars 1984, M. SANTA MARIA Georges, né le 6 mars 1933 à Oran (Algérie), demeurant à Saint-Ouen (93), 52-54 rue du Capitaine-Clément, a été condamné à cinq mille francs d'amende pour contrefaçon par importation, détention, offre ou vente et vente de produits contrefaisants du jeu Missile Command. La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : *le Monde*, *l'Humanité*, *le Figaro*, *l'Express*, *Point*. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de Paris. Par arrêt de la troisième chambre de la cour d'appel de Paris en date du 19 mars 1984, M. SANTA MARIA Georges, né le 6 mars 1933 à Oran (Algérie), demeurant à Saint-Ouen (93), 52-54 rue du Capitaine-Clément, a été condamné à cinq mille francs d'amende pour contrefaçon par importation, détention, offre ou vente et vente de produits contrefaisants du jeu Missile Command. La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : *le Monde*, *l'Humanité*, *le Figaro*, *l'Express*, *Point*. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

A chacun ses experts

Pour ceux que passionnent les variations sur le thème du référendum, la question essentielle est celle-ci : pouvait-on, dans l'état actuel de la Constitution, interroger les Français sur la réforme de l'enseignement privé ? Si oui, M. Mitterrand manœuvre. Sinon, ce sont les sénateurs de l'opposition qui jouent au plus fin.

Posée de cette manière, la question ne pouvait que provoquer une de ces empoignades dont raffolent les juristes, citation contre citation, doctrine contre doctrine. Le premier, mardi 7 août, M. Badinter a ouvert le feu. Trois juristes éminents consultés par lui - et ses collègues, MM. François Luchaire, Jean Rivero et Jacques Robert, ont apporté leur caution à la thèse de M. Mitterrand.

Le garde des sceaux attendait donc d'un pied ferme les contradicteurs. A chaque fois qu'un orateur de l'opposition se risquait, comme MM. Etienne Dailly (Gauche démocratique) ou Jacques Larché (RI), à invoquer l'avis opposé d'autres experts éminents mais anonymes, M. Badinter, soutenu par les sénateurs socialistes, lui lançait : « Des noms ! Des noms ! »

A force d'incidents, l'opposition finit par se découvrir. Elle n'a pas trois experts dans sa manche, mais six. C'est M. Charles Pasqua (RPR) qui l'affirme, mettant fin à un suspense qui dure depuis plusieurs semaines déjà. « Il s'agit, a-t-il déclaré, de Roland Drago, professeur à l'université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris ; François-Gaorges Dreyfus, professeur à l'université de sciences juridiques, politiques et sociales de Strasbourg ; Patrick Juillard, professeur de droit public à l'université de Paris-1 ; Dimitri-Gaorges Lavroff, professeur de droit public, président de l'université de Bordeaux ; Jean-Claude Soyser, professeur à l'université de Paris-11 ; Jean-Richard Sulzer, professeur à l'université de Paris-XIII. »

Les socialistes ne s'attendaient visiblement pas à ce coup-là. La plus surprise fut celle de M. Michel Dreyfus-Schmidt, qui s'empressa d'affirmer que, gaulliste de toujours, M. François-Gaorges Dreyfus ne pouvait être que « partisan ». Quant à M. Sulzer, explique-t-il, c'est un professeur de gestion. Ne pas confondre

avec un spécialiste de droit constitutionnel.

La question est en effet la bonne : les juristes dont M. Pasqua invoque la caution présentent-ils du même poids que ceux qui soutiennent la thèse de M. Mitterrand. Sont-ils ou non partisans ? Deux au moins sont marqués politiquement. L'un est M. Dreyfus-Schmidt, déjà nommé, dont M. Dreyfus-Schmidt aurait pu ajouter qu'il est conseiller de la rédaction de *Mégazone-Hebdo*. L'autre est M. Soyser, inspirateur de la loi « sécurité et libertés » et pourfendeur attitré, dans les colonnes du *Figaro*, de la politique de M. Badinter.

Hormis M. Drago, aucun de ces juristes, si compétents soient-ils dans leur spécialité, ne fait autorité en matière de droit constitutionnel. M. Juillard, par exemple, est un spécialiste de droit international public. Il est le coauteur d'un ouvrage sur la Cour suprême des Etats-Unis. M. Lavroff s'est surtout intéressé dans sa carrière aux Constitutions africaines, et M. Soyser est professeur de droit pénal.

M. Drago quant à lui, fait non seulement autorité mais il est le seul dont M. Pasqua ait cité l'argumentation. Elle se résume à ceci : il existe un article 92 de la Constitution qui a permis en 1958 au gouvernement de légiférer provisoirement par ordonnances dans les domaines relatifs au fonctionnement des pouvoirs publics. En application de cet article, toutes sortes de réformes ont été entreprises. Cela prouve de manière irréfutable que ce qu'on appelle le fonctionnement des pouvoirs publics recouvre les domaines les plus divers, donc celui de l'enseignement.

C'est ce que ne cessent de soutenir les sénateurs de l'opposition. Pourquoi ? Parce que ladite Constitution dans sa rédaction actuelle permet d'interroger par référendum les Français sur l'organisation des pouvoirs publics. Dès lors, point n'est besoin de la révision préalable, comme le prétend M. Mitterrand.

Si M. Pasqua a apparemment gagné des points, mardi, en invoquant la caution de « nombreux spécialistes de droit constitutionnel », il n'est pas sûr que cette tactique soit payante longtemps. Ces « nombreux spécialistes » ne

sont plus anonymes. La majorité de M. Dreyfus-Schmidt - va commencer à le faire mardi - va s'efforcer de les disqualifier politiquement et de réfuter leurs arguments. Par exemple, on peut faire remarquer que si le gouvernement a légiféré par ordonnances, il y a un quart de siècle grâce à l'article 92, il ne l'a pas fait en s'appuyant sur l'article 9 relatif au fonctionnement des pouvoirs publics, mais sur l'article 3 de cet article qui l'autorise, à l'époque, à prendre de cette manière toutes les mesures « nécessaires à la vie de la Nation ».

A ce petit jeu, les sénateurs de l'opposition risquent de regretter l'époque toute proche où les experts qui c'est au Parlement de faire la loi. Pas aux experts. Seulement voilà : M. Pasqua, lui, préfère invoquer les experts.

Pour l'opposition, le terrain juridique n'est pas sûr. On peut évidemment tenter de démontrer que le projet Savary, à faire les rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et l'enseignement privé, touche à l'organisation des pouvoirs publics. M. Michel Debret l'a soutenu dans ces colonnes.

M. Larché s'y est également essayé le 30 juin au Sénat, comme l'a fait M. Michel Durafour (Gauche démocratique) mardi. Mais la démonstration est surtout politique. M. Larché n'est pas loin de l'admettre. A qui lui demande en privé quelle est sa conviction de juriste (il fut conseiller d'Etat), il confie : « Lorsque j'étais président de l'Aéroport de Paris, je soutiens que les avions décollent d'Orly et y atterrissent ne passant pas les habitants des communes proches. Maintenant que je suis sénateur de Seine-et-Marne, le département limitrophe, j'ai un point de vue un peu différent. »

Ce n'est qu'un signe parmi d'autres : la politique politicienne empoisonne le débat sur les libertés publiques. Plus dangereuse encore est la bataille d'experts relayée mardi. A la longue, les citoyens risquent de ne plus faire confiance à la loi. Pourquoi lui feraient-ils crédit alors qu'on lui fait tout dire ? Le chef de l'Etat voit sans déplaisir, dit-on, se dérouler cette partie d'échecs, mais l'opinion, qui ne comprend pas grand-chose aux règles du jeu se demande maintenant s'il y en a.

BERTRAND LE GENDRE.

Les non-dits d'un débat faussé

(Suite de la première page.)

Devra-t-il s'abstenir, comme il l'a fait jusqu'à présent, de se prononcer sur tout projet de loi référendaire, ou bien interviendra-t-il dans la procédure, comme il a suggéré le garde des sceaux, et peut-on concevoir, dans cette hypothèse, que son autorité puisse être supérieure à celle du suffrage universel ?

Contradictions

En fait, l'essentiel des arguments présentés par l'opposition ont été peu ou prou centrés sur le thème classique de la défense des libertés parlementaires, voire de la défense d'un Sénat qui serait menacé de mort. Menacé par qui ? Il y a à la fois la plus belle des contradictions de l'opposition et, peut-être, l'erreur de M. Mitterrand.

Contradiction, car on ne peut se plaindre à la fois de l'absence de « garanties parlementaires » que seule donnerait la révision constitutionnelle par le Congrès (Assemblée et Sénat réunis, sans référendum) et de l'usage d'une procédure qui a pour effet de placer l'Assemblée et le Sénat le majorité et l'opposition, sur un pied d'égalité.

De ce point de vue, l'argumentation de M. Dailly est imparable : le gouvernement et la gauche avec lui ne sont en aucune façon juridiquement fondés à s'indigner de l'attitude du Sénat, lorsque, précisément, la Constitution - et c'est le seul cas prévu - lui donne le pouvoir de bloquer un projet de révision constitutionnelle.

L'erreur est peut-être celle-là, d'avoir offert au Sénat un terrain sur lequel sa construction est légère. Le risque est grand que celle-ci devienne, par la suite, légitime aux yeux de l'opinion, alors même qu'elle ne serait plus juridiquement fondée.

Car que va-t-il devenir du travail législatif, une fois passée la bataille du référendum ? Compte tenu de son objectif à court terme - la dissolution de l'Assemblée nationale, -

l'opposition ne sera-t-elle pas tentée de poursuivre sur la voie du blocage ?

La future loi électorale (que la dissolution aurait pour but, entre autres « vertus », d'empêcher) est toute désignée pour subir un tel traitement. Au-delà de ce qui n'est qu'une hypothèse, deux autres non-dits président sur le débat actuel : l'effet Le Pen, les pouvoirs du président.

L'une des raisons du refus par la droite de la révision constitutionnelle par référendum est, que, si elle était acceptée au Sénat, elle ne pourrait être défendue devant l'opinion. Il n'est pas possible - M. Lecanuet l'a souligné - de dire « oui » au projet et de faire campagne pour le « non ». Il n'est pas possible non plus de faire campagne pour le « oui », sauf à offrir à M. Le Pen un vaste champ, ce lui du « non » à un homme, précisément. Déjà le président du Front national affirme qu'il « essaie » de se préparer à une « échéance rapprochée ». « Quand la maison brûle, dit-il (dans le quotidien *Présent* du 8 août), il ne sert à rien d'avoir le bal de sept ans ; nous assistons à la déstabilisation du régime. »

Les pouvoirs du président

Or il n'est pas question, pour l'opposition, d'aider à la progression de l'extrême droite. Il n'est pas question non plus de laisser l'électoret certifié à la merci des réductions de M. Fabius. Ne touchez pas à nos électeurs : tel était le sens du message de M. Lecanuet, qui explique d'ailleurs la dureté de forme et de fond du discours du président de l'UDF.

A plus long terme, l'objectif est aussi de priver M. Mitterrand de la possibilité d'appeler au pays, en cas de conflit avec une majorité parlementaire hostile. Car l'opposition se place dans une seule perspective : son retour au pouvoir à l'occasion des prochaines législatives, qui doivent avoir lieu en 1986 ou avant.

M. Badinter a pris soin d'énumérer, parmi les libertés publiques, celles que la gauche considère

comme telles : droit de grève, droits syndicaux, etc. Face à une nouvelle majorité parlementaire « revancharde », le président, fort du nouvel article 11, pourrait faire juge l'opinion. C'est donc pour s'assurer que le président n'ont d'autres possibilités qu'une dissolution (difficile après un premier vote) de l'Assemblée ou bien sa démission que l'opposition bloque le projet qui lui est présenté.

Elle le fait avec d'autant plus de détermination qu'elle est convaincue de la « mort clinique » de l'actuelle majorité. Mais il serait plus juste de dire celle-ci comme s'étant placée elle-même sous une tente à oxygène, les deux bouteilles étant l'une le retrait du texte Savary, et l'autre le nouveau gouvernement et son action. Il dépend maintenant de celle-ci que cette bouffée d'air frais permette la survie.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

● M. Krivine : manœuvres. - M. Alain Krivine, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), a déclaré, mardi 7 août : « En jouant, seul, au chat et à la souris avec la droite à propos du référendum, le président de la République discrédite le débat politique en France. (...) La véritable bataille contre la droite ne passe pas par ce type de diversion, qui ne peut qu'aggraver la démolition et le décarroi des travailleurs. Il est désarmant : clair que toutes les manœuvres de l'Elysée n'ont pour but que de se dégrader de la majorité de 1981, pour appliquer un recadrage à droite. »

● Dissolution du conseil municipal de Montrond-le-Château (Doubs). - Le Journal officiel du 4 août publie un arrêté du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation en date du 2 août, qui porte dissolution du conseil municipal de la commune de Montrond-le-Château (Doubs), « considérant que les dissensions qui existent au sein du conseil municipal (...) entravent l'administration de cette commune ».

70 DES SOL

44

ASSOCI SUR

صك امان الاصل

صك: امن الاصل

70% DES FRANÇAIS SONT POUR.*

70% des Français souhaitent pouvoir se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales des libertés publiques. C'est ce que révèlent les derniers sondages. Nous sommes une majorité à vouloir le référendum. Tel était le sens de notre appel du 31 juillet :



Le Président de la République a proposé à la Nation une réforme constitutionnelle dont l'importance ne saurait échapper à personne. Alors que la Constitution de 1958 a limité à quelques cas la possibilité, pour le Chef de l'Etat, de consulter le Peuple français par référendum, il nous est aujourd'hui proposé d'étendre cette faculté à tout ce qui concerne les garanties de nos libertés publiques.

Quel homme ou quelle femme de bonne volonté, par-delà les passions et querelles, ne voit en ce projet de réforme un progrès de la démocratie ?

En effet, si notre Constitution consacre un certain nombre de droits et de principes qu'elle a érigés en valeurs suprêmes, leur mise en œuvre quotidienne peut varier avec le temps, les techniques et les mutations de toute sorte. Si la représentation nationale est divisée, quoi de plus naturel pour le Chef de l'Etat, arbitre entre les courants opposés de l'opinion publique, que d'interroger la nation toute entière ?

Une fraction de la classe politique, après avoir appelé de ses vœux un référendum sur l'enseignement, refuse aujourd'hui la réforme annoncée. Pourtant, ce qui lui est proposé va bien au-delà de son attente, puisqu'il s'agit d'étendre le champ d'application du référendum aux garanties fondamentales des libertés publiques et, ainsi, d'accroître la force constitutionnelle de nos libertés, en permettant au Chef de l'Etat de solliciter la décision du Parlement et de tous les Français.

Quant à la procédure proposée, dans son principe, elle offre elle-même l'avantage, par la consultation presque simultanée de la représentation nationale et du peuple souverain, de recueillir sur ce principe primordial, le plus grand consensus national possible. Le référendum permet au peuple de se faire entendre par-delà les manœuvres et les calculs des appareils. Il est donc juste et nécessaire.

Les signataires du présent appel constatent que la réforme proposée correspond très exactement à ce que souhaitait l'immense majorité des Français, à l'heure où l'opinion publique se trouvait divisée par le débat sur l'école.

Ils tiennent pour hautement souhaitable que désormais le peuple souverain puisse décider de ce qui touche aux garanties de ses libertés. Malgré la dispersion de l'été, ils appellent tous les hommes et femmes de France à joindre leurs efforts afin d'obtenir que la réforme projetée aboutisse. Ils les invitent à se réunir au sein de l'Association pour le référendum sur les libertés publiques.



ASSOCIATION POUR LE RÉFÉRENDUM SUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES

Richard BERRY,
Comédien.
François BLOCH-LAINE,
Inspecteur général des finances.
Paul BORDIER,
Ancien inspecteur des finances.
J-Denis BREDIN,
Avocat, Professeur agrégé de l'université.
Bâtonnier Albert BRUNOIS.

CASAMAYOR,
Magistrat, Ecrivain.
Christian CHARRIERE-BOURNAZEL,
Avocat.
Jacques DEBU-BRIDEL,
Président de l'ANACR.
Maurice DUVERGER,
Professeur agrégé de l'université.

Daniel GÉLIN,
Comédien.
Françoise GIROUD,
Ancien ministre, Ecrivain.
Léo HAMON,
Ancien ministre.
Georges HOURDIN,
Ecrivain.

François LUCHAIRE,
Président de l'association.
René REMOND,
Universitaire.
Jacques ROBERT,
Professeur agrégé de l'université.
André WEIL-CURIEL,
Avocat.

Nous avons besoin de votre engagement et de votre soutien financier. Écrivez-nous, adressez-nous votre chèque bancaire à :
Association pour le référendum sur les libertés publiques, 88, avenue Kléber 75116 Paris.
Nom _____
Adresse _____

* Sondage effectué par IPSOS le 1^{er} août 1984. Question posée : "Souhaitez-vous, ou non, que la demande du Président de la République, les Français puissent se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales des libertés publiques ?" Ou 70% Non 17% Oui 13% Sondage National 1984.



les Jeux olympiques

de Los

COULEURS DU JOUR

Quel fantasiste, quel burlesque, a dit que le cheval était la plus noble conquête de l'homme ? Buffon, dites-vous ? Buffon, oui. Et se plantant magistralement devant la neuvième « baie », lors de l'épreuve olympique du saut d'obstacles par équipes, mardi 7 août à Los Angeles, « Jappeloup », un petit bai de sept ans, a fait faire un volage clownesque à son cavalier, Pierre Durand, ruinant ainsi les derniers espoirs de l'équipe de France.

Dans son for intérieur, le syndic bordelais - quelle faille ! - a dû faire appel à toute son éducation pour ne pas traiter mentalement sa monture de bourrin, bourrique, carne, canasson, sans aller plus loin dans l'alphabet. Question d'honneur, sans doute, ou a hurié de rire devant le petit écran. Un éclat dénué de toute méchanceté. C'est parti

comme ça, comme à la réception d'un bon gag. On pouvait se le permettre : il n'y avait pas mort d'homme ou de cheval, et le couple - c'est ainsi que les spécialistes nomment l'association entre le bipède et la bête - s'est rejoint après ce bref divorce.

Marron est le pelage de Jappeloup, tranchant avec celui de quelques Crin blanc, participant à cette sorte de jeu de cirque. Marron est l'association - mot, du reste, retiré de la charte - olympique. Marrons, populairement parlant, ce sont les coups échangés dans le tournoi de boxe. D'une violence inouïe. Les professionnels s'efforcent de ménager leur carrière. Eux, à Los Angeles, y vont sans ménagement. Heureusement qu'ils sont casqués façon Goidorak, comme pour une guerre de

Marrons

trente-six étoiles, sinon ils se tueraient. Et qu'attendons-nous, nous, spectateurs et téléspectateurs ? En bien, qu'ils se tuent !

Foin d'hypocrisie, rappelle à l'ordre notre subconscient, lequel nous accuse de voyeurisme sportif, face au petit écran. En équitation, qu'espérait-on avec frisson ? La chute. En boxe ? Le K.O. En automobilisme ? Une belle sortie de route, une spectaculaire collision, autrement, c'est monotone. Quand tout se passe bien, ou se sent un peu frustré, même si le show est superbe, même si l'émerveillement refoule les instincts de mort.

Officiellement, on exprime sa peine, ses regrets, quand une tragédie survient. Ah ! ça, pour déplorer, on déplore, et tous les commentateurs ont des trémoins dans la voix. On déplore bien dans les ré-

gles, bien comme il faut. Pour estimer, nous sommes tous des Zifrons qui s'ignorent. Mais, voyons-le, le sport se prête bien à un drame lyrique, et les images premières que l'on garde des XXIII^e Jeux olympiques, sont moins celles des exploits de Carl Lewis, c'est le plongeur désespéré de Steve Ouatt sur la ligne d'arrivée du 800 mètres, c'est le pathétique tour de stade de la Suisse suisse marathonniste.

Et, le drame sportif, on le vit peut-être encore plus devant le petit écran, tant qu'on peut le voir de l'image, que dans les tribunes des stades. Si Fred avait connu la télévision, il aurait aimé un chapiteau à son œuvre.

MICHEL CASTANG.

SPORTS ÉQUESTRES

Jumping par temps de chameau

De notre envoyé spécial

Los Angeles. - Que se passe-t-il dans la tête d'un cheval ? Rien, dit-on. C'est vite dit. Joli jumping, Jolly Jumper, la Californie, ce n'est pas du picotin. Il faisait un temps à ne pas mettre un cheval ni même un cavalier dehors. Un temps de chameau, 35 degrés à l'ombre, avarecieuse, des palmiers. Et en plus, le smog sous le soleil, cette brume gri-

sâtre qui pique les yeux et cisaille les bronches.

Pasadena, succession de collines perdues dans ce brouillard écre et de maisons luxueuses perdues dans ces collines, vaquait à ses rudes occupations : piscine pour tout le monde ; jacuzzi, ce bain collectif à remous

conviviaux, made in Japan, où l'on traite de tout et même des affaires, pour les plus riches.

L'hippodrome, Santa Anita Park, royaume ordinaire des bookmakers, temple kitsch de la race chevaline, était là. Une drôle d'oasis. Long-jump mais alors à Séville, là même où les Andaloux, gens de grande expérience, font porter chapelet à leur noble monture. Ces Andaloux ont raison. Les chevaux français ne devraient jamais sortir sans leur baret dans la sierra californienne. Mais on y reviendra.

L'hippodrome était là, donc, et d'abord une immense tribune pistache, surprenant compromis entre le look hispano-mauresque et le temple malais, avec minaret ou presqu'île, toit de pagode (ou bien l'architecture s'est trompé !) et balcon en fer (à cheval) forgé. Derrière, à perte de vue, un parking immense, avec miradors et guérites. Car on ne saurait trop, ici, protéger la race automobile des attaques de convois et des envies des outlaws.

Cavalier seul

A voir d'ailleurs la qualité des chevaux-vapeur réunis ici, le nombre insensé de porte-avions sur tous ces belles écuries, le Santa Anita Park avait de toute évidence, reçu la visite, ce mardi, de ce qu'en mauvais français on appellerait la *jer-society*, gens d'Hollywood, de Beverly-Hills et même, à voir venir Sour Arnie, de Buckingham Palace.

Le grain donc, trente mille spectateurs pour une finale olympique de saut d'obstacles par équipes, pour une passion nommée cheval. Cela n'étonnera pas. Encore que l'hippodrome, ce culte tourné parfois au délire, cheval de bronze, cheval de pierre, cheval de proie, au frontispice des portes, cheval sur les casquettes et les tee-shirts des belles et même cheval en mosaïque dans les toilettes.

Cela n'étonnera pas, l'équipe des Etats-Unis a gagné. Elle a fait, et ce n'est pas une facilité d'écriture, « cavalier seul ». Cette balade tranquille de deux cavaliers et de deux chevaux américains, des quatre magnifiques chevaux trouvés non résumés dans quelques chiffres. Un concours de saut d'obstacles olympique par équipes se joue en deux manches, sur un parcours identique, que chaque concurrent, ou plutôt chaque couple, cavalier-cheval, doit affronter deux fois. Au premier parcours, par la possibilité qu'a chaque équipe d'éliminer son plus mauvais résultat, les Etats-Unis totalisaient 4 points, une faute. Au deuxième tour, deux fautes (8 points). A telle enseigne que la dernière concurrente américaine n'est même pas à faire cette seconde manche.

Les Français sixième

Ecrasante domination, encore mieux résumée par un constat : sept parcours américains, quatre sans faute. La victoire totale, comme à la maison ou à l'écurie. Or garanti sous les sabots de *Touset of Class* et bien nommé, deux sans faute, et sous ceux de ses compagnons de stall.

Pareille domination ne mérite pas suspicion ni enquête des commissaires. Les Américains étaient chez eux, soit. Il est probable que le traceur du parcours, un Américain également, Don Nemethy, n'avait rien imaginé qui puisse surprendre, à l'excès, les cavaliers américains, ou dérouter leurs montures. Mais ce parcours, tenu secret jusqu'à ce matin même de l'épreuve, n'était pas de ceux qui puisse être contesté. Un parcours rude (quinze obstacles), long (huit cents mètres), mais qui ! Il s'agissait d'une finale olympique, pas d'une épreuve de ville d'eau. Un parcours *fair, loyal*, et tant pis pour ceux qui caleront dans l'épreuve.

Ils ont calé, nombreux, presque tous, les Français, comme les autres.

Plus que les autres, même, puisque l'équipe de France, tout de même championne du monde et titre depuis Dublin en 1982, a terminé à la sixième place. Si même les cavaliers français désertent et manquent la razzia olympique, où allons-nous ?

En fait, les hommes, les chevaux, ne furent jamais vraiment à leur affaire. Question de rythme pénètre, de climat, d'accoutumance assurément. Sans excuses, sans en chercher d'ailleurs, et sans trop comprendre ce qui venait d'arriver, les cavaliers français et leur responsable Marcel Rozier avaient point d'explications à fournir. On ne leur en demandait plus. D'avance, on leur avait voté les circonstances extérieures, ce soleil californien en fusion, cet oxygène raréfié par le smog, toutes ces conditions réunies pour ajouter un obstacle aux obstacles.

Le bon Marcel Rozier, qui est lui aussi un loyal cavalier, un *fair* concurrent, a-t-il même pas été de cette excuse absolue ? Il a simplement affirmé que, derrière les Américains intouchables, l'argent et le bronze s'étaient joués à pile ou face. Ce fut face dès lors que le merveilleux petit cheval *Jappeloup*, refusant l'obstacle 9, une sorte de barrière d'entrée d'un pavillon banlieusard, fut satellisé son cavalier Pierre Durand.

Marcel Rozier a maintenu que les chevaux français étaient en bonne forme, qu'ils ne souffraient pas de la chaleur. Qu'en somme il n'était point besoin de venir, comme les précautionneux britanniques, avec des masques à oxygène pour dada. Perfide Alhion. Ils ont fini deuxième, les braves chevaux anglais. Et tant que *Jappeloup* ne nous le confirmer pas...

PIERRE GEORGES.

ESCRIME

Les Françaises sur le podium

De notre envoyé spécial

Los Angeles. - Surtout remarquable dans Françaises au fleuret, mardi 7 août, au théâtre de Long Beach. Elles ont finalement décroché la médaille de bronze par équipes en battant d'un point les Italiennes par 9 touches à 7. La formation française, qui comprenait Laurence Modaine, Pascale Trinquet, Brigitte Gaudin et Véronique Brouquier, avait été défaits par la Roumanie, qui, de son côté, a été battue par la RFA (9 touches à 5) pour la médaille d'or.

Les Françaises ont ainsi relevé le défi avec une relative réussite après leurs contre-performances individuelles lors de la finale. On peut être satisfait, ce soir, dans l'équipe française de ce classement d'ensemble.

Curieusement, les Chinoises ont connu, face à l'équipe menée

par Dorina Vaccaroni, l'insuccès, et même M^{lle} Luan, maîtresse du terrain il y a trois jours pour l'individuel, a perdu, mardi soir, manquant de réussite. La Chine se classe donc cinquième du tournoi par équipes devant les Etats-Unis et Grande-Bretagne.

Chez les épées, les trois Françaises, Philippe Boisson, Olivier Langlet et Philippe Riboud se sont qualifiés pour le tableau des éliminatoires directes sans difficulté, et l'on s'attend, ici, à une suite heureuse des événements. Le directeur technique national, Michel Opreandek, se montre toutefois prudent, les surprises dans ces Jeux ayant, plus d'une fois, prouvé que les pronostics les mieux fondés pouvaient être sans lendemain.

G. L.

VOILE

Brise favorable pour Guillerot, Peponnet et Pilot

La retour d'une brise de force 3 à 4 et, peut-être, la visite impromptue sur le plan d'eau olympique de M. Alain Calmat, le nouveau ministre délégué chargé de l'excès, les cavaliers américains, ou dérouter leurs montures. Mais ce parcours, tenu secret jusqu'à ce matin même de l'épreuve, n'était pas de ceux qui puisse être contesté. Un parcours rude (quinze obstacles), long (huit cents mètres), mais qui ! Il s'agissait d'une finale olympique, pas d'une épreuve de ville d'eau. Un parcours *fair, loyal*, et tant pis pour ceux qui caleront dans l'épreuve.

Ces résultats, qui permettent à Guillerot, désormais cinquième,

et surtout de Peponnet et Pilot, deuxième, de se replacer dans la course aux médailles, sont toutefois très tardifs pour permettre de rêver encore au métal doré. Avant les dernières régates, programmées ce mercredi 8 août, trois équipages sont d'ores et déjà assurés de remporter des médailles d'or : les Néozélandais Robt Salliers et Chris Timms, en Tornado, les Espagnols Luis Dorasta et Roberto Molina, en 470, et les Américains Robert Helms, Ed Trevelyan et Rod Davis, en Soling.

JUDO

Toutes les forces de Nowak pour une médaille

Correspondance

Los Angeles. - Coep de théâtre ! L'Allemand de l'Ouest Frank Wionke, en remportant la catégorie des moins de 78 kilos, a totalement bouleversé une hiérarchie mondiale qui semblait pourtant bien établie. Wionke, qui confirme ainsi le retour au premier plan des judokas ouest-allemands (après les titres de champions d'Europe de Neurether et de von der Groben), a été le héros d'une journée au cours de laquelle il a battu, dès le premier tour, le Japonais Takano sur une terrible projection la hanche (technique), suivie d'un balayage de jambes. Cet important avantage (*yuko*) n'a jamais pu être remonté par Takano, qui venait pourtant à Los Angeles avec de solides références puisqu'il avait supplanté chez lui, lors des sélections nipponnes, le champion du monde en titre, Ikaga. Il n'aurait pourtant pas été capable, ici, de gagner la moindre médaille. Pour la troisième place, il a subi la loi du Roumain, Fraticu.

C'est encore sur ce même mouvement de hanche, suivi très rapidement d'une projection d'épaule (*ippon seoi-nage*) qu'en finale Wionke a manqué, sans doute, le plus beau point de ce tournoi olympique, aux dépens du Britannique Neil Adams, double champion du monde. Adam déjà battu en finale, il y a quatre ans à Moscou par Itanon Gamba (en moins de 71 kilos), tous jours aussi efficace au sol, mais qui a paru émus dans ses passages debout.

Le Français Michel Nowak, pour sa part, a terminé totalement épuisé son combat vainqueur contre le Yougoslave Lesack. Il fallait voir ses entraineurs agiter des serviettes autour de lui pour tenter de lui redonner un semblant de couleurs ! Cette médaille de bronze qu'il est

allé chercher au bout de ses forces est la prime à la force, au courage et à la volonté. Plus qu'un talent, certainement, mais si le judo de Nowak est peu académique, il n'est pas moins efficace.

Car, sans un arbitrage pour le moins discutable face au Britannique Adams, ce demi-finale de tableau, c'est pour une médaille d'or que Nowak se serait battu, et non pour la finale de consolation. Les deux hommes se connaissent bien et s'estiment. Nowak n'a que peu d'arguments techniques dans son jeu offensif, mais est doté par la nature d'une force herculéenne dans son bras droit. S'il parvient à agripper le kimono de son adversaire derrière la tête, celui-ci est cloué au sol par une chape de plomb et ne peut plus que subir le petit fançage intérieur de Nowak sur sa jambe d'arrêt (*ouchi-gari*). Nowak ne sait pratiquement faire que cela, mais il le fait à la perfection.

Aussi, Neil Adams, qui, en dépit de sa défaite en finale, est certainement le plus habile et le plus intelligent des champions actuels, a manœuvré de telle sorte que Nowak ne puisse jamais agripper son kimono. Et c'est là qu'on voit les limites du judo, au niveau de la self-défense. A la boxe on au karaté, le comp est porté à distance. Au judo, sport basé sur le déséquilibre de l'adversaire, il faut nécessairement s'approcher de son adversaire par un point de son vêtement pour porter un mouvement de projection.

Ruses et trucages

Adams a donc usé de toutes les ruses, de tous les trucages pour empêcher Nowak de l'agripper. Il a fui constamment le combat, piégeant ainsi le Français impuissant. La seule fois où Nowak a réussi à saisir le Britannique au collet, celui-ci, en champion expérimenté, a pu lui placer l'une de ses fameuses plaquettes japonaises (tamoe nage) qui font le bonheur de tous les films d'action. Nowak s'est récupéré à temps, mais le Britannique avait marqué un petit avantage (*ikata*), à 1 mm 6 s de la fin, qui s'est révélé déterminant. Deux des juges refusent en effet de le sanctionner à 2 s de la fin pour son « antieju », sanction que réclamait pourtant fermement le troisième.

Dans le camp français, on commence à avoir du mal à accepter ces incohérences d'arbitrage. Pierre Guichard, directeur technique national, fait plutôt grise mine avec les deux seules médailles de bronze (Alexander et Nowak) glanées pour le moment : « Le judo a des règles précises que certains juges refusent d'appliquer ici », affirme-t-il. « Le piège qu'Adams a tendu à Nowak au niveau de sa prise de garde était sanctionnable. Le Britannique est un grand champion, et il est sans doute meilleur judoka que notre représentant. Il a simplement osé de la prouver sur le tapis en fuyant, avec la complicité des juges, de façon constante, le combat. Nowak a toujours avancé sur son adversaire. Adams a toujours reculé. Le verdict n'est pas normal. »

Déjà échaudé par la faute d'arbitrage qui a coûté à Alexander son accession à la finale des moins de 65 kilos (la projection du japonais vainqueur, portée hors des limites du tapis, d'était pas valable, magnéto-scope à l'appui), le petit monde du judo français commence à se poser des questions sur les chances qui lui restent de tenir le pari annoncé : entre quatre et six médailles.

Henreusement en sérénité d'Angelo Parisi (qui était déjà aux Jeux olympiques en 1972 à Munich pour le compte de l'Angleterre !) et qui bénéficiera d'un tableau plutôt favorable, vendredi 10 août, chez les poids lourds (il évite la montagne japonaise Saïro), vient apporter quelques renseignements. Les Jeux ne sont pas finis. Et les Français n'ont pas dit leur dernier mot.

CHRISTIAN BINDNER.

Fausse ent

Par ailleurs de nombreux autres articles sont présents sur la page, notamment des informations sur les performances des athlètes et les réactions des spectateurs. On peut également lire des commentaires sur les conditions météorologiques et l'impact de la pollution sur les épreuves.

Relâche

Cette relâche est destinée à permettre aux athlètes de récupérer après les épreuves de la veille. Les organisateurs ont prévu des activités de détente et des soins médicaux pour assurer le bien-être des participants.

CARTES MAGNETIQUES AUTOMATIQUES

Ces cartes permettent de faciliter les transactions et de simplifier la gestion des dépenses. Elles sont disponibles dans de nombreux commerces et services.

Stock permanent de 500 véhicules

Affaires à saisir en août

PARTEZ IMMEDIATEMENT AVEC L'UNE DES 305 ou 505, modèles 1984, encore disponibles

EN BENEFICIANT D'UN PRIX EXCEPTIONNEL

PEUGEOT-TALBOT

NEUBAUER

M. GERARD 821.60.21

227, bd. Anatole France ST-DENIS Métro : Mairie de St-Ouen

مكتبات الأصل

de Los Angeles

TENNIS

Fausse entrée pour vrais professionnels

Los Angeles. - Par l'odeur du tennis alléché. Dès l'ouverture, nous sommes partis pour le Los Angeles Tennis Center. La publicité faite autour de ce stade installé au cœur de l'université de Californie Los Angeles-5 (UCLA) nous avait appris que l'ensemble, de construction récente, avait coûté la bagatelle de 7,25 millions de dollars.

Avec la manie du gigantisme qui afflige les Californiens, nous pensions bien découvrir un complexe au moins aussi grand que Roland-Garros, sinon Wimbledon. Et dans tous les cas, un lieu où soufflent l'esprit du tennis et le grand vent du jeu.

Après un incroyable jeu de piste en cours duquel il ne fallait pas traverser moins d'un kilomètre de parking sous-terrain, franchir un stade de base-ball transformé en un minuscule land, et ouvrir son sac deux fois sous le regard de vigiles soucieux au bon d'une sorte de contrôle grillagé, nous avons découvert un club de banlieue à quatre courts dont un central avec une tribune en fer à cheval pouvant permettre à quatre mille personnes de bronzer en même temps qu'ils regardent. Mais il n'y en avait pas le tiers qui sacrifiait au culte du soleil.

Officiellement, toutes les places ont été vendues pour toute la semaine, et la télévision couvre en direct le tournoi. Mais pour le retour du tennis dans le giron olympique après soixante ans de séparation de corps et d'esprit, les organisateurs des Jeux n'ont pas vu le grand geste. Depuis que le tennis est devenu en 1968 un sport open, les stars de la raquette ont vu leur popularité et leur fortune croître de manière exponentielle. Les lauriers olympiques n'ont qu'une médiocre saveur à ajouter au fumeur de cette nouvelle cuisine de la petite balle dont les plats les plus réputés sont les tournois du grand chelem et le Coupe Davis.

Le président de la Fédération internationale de tennis, Philippe Chatrier, a estimé néanmoins que la valeur ajoutée à la réputation par une médaille gagnée à l'occasion du grand festival sportif quadriennal

inciterait les meilleurs joueurs du monde à réfléchir deux fois avant d'en prendre à leur aise avec les règlements officiels. Il a donc imaginé de se servir des Jeux comme d'une carotte et d'un bâton à la fois.

En substance, il a tenu le raisonnement suivant : si les joueurs respectent les règles de la fédération internationale qui est la gardienne de l'esprit du tennis et s'ils ne cèdent pas aux sollicitations des promoteurs en tous genres qui parasitent le système, alors, et seulement alors, ils pourront être autorisés à quitter le Graal olympique qui a plus de réelle valeur que toutes les bourses farouches offertes pour des exhibitions sans enjeux sportifs authentiques.

Rendez-vous en 1988

Ce plan doit entrer en application en 1988 aux Jeux de Séoul. Tous les joueurs qui auront « traversé » dans les cloches de la fédération internationale pourront participer au tournoi, indépendamment de leur statut professionnel ou amateur.

Cette année-là, le tournoi de tennis olympique sera bien du niveau des épreuves du grand chelem. Mais en 1984, le tennis n'est encore qu'un sport de démonstration. C'est une fausse entrée qu'il fait aux Jeux. Et cela ne se mesure pas seulement à la médiocre dimension du cadre dans lequel il se déroule. Jack Kramer, qui fut, après la dernière guerre, le pape du professionnalisme, a été chargé de tout régler pour donner le moins de soucis possible aux organisateurs des Jeux.

Les choix faits ont le mérite de la simplicité. Le tournoi ne comporte pas d'épreuves par équipes, il comprend deux tableaux de trente deux concurrents, l'un féminin, l'autre masculin. Il n'y a pas eu de qualifications. Les États-Unis ont eu le droit d'inscrire quatre compétiteurs dans chaque tableau et les autres pays deux au maximum. Ceux-ci ne devaient pas avoir plus de vingt et un ans. Cette décision avait théori-

quement pour objectif de permettre à des nations, où ce sport est peu développé, d'engager de véritables amateurs. Mais il n'y a guère que l'Indonésien Suharyadi, éliminé au premier tour, qui pouvait revendiquer la blanche hermine et le chinois Li Dengping, qui se sont affrontés en seizièmes de finale.

Le rêve d'Arias

Tous les autres garçons et filles tourmentés déjà depuis plusieurs saisons sur le circuit professionnel. La vedette de cette exhibition olympique devait être le Suédois Mats Wilander, champion de Roland-Garros 1982, qui a déclaré forfait à la suite d'une blessure au poignet. Il reste en lice trois anciens champions du monde juniors : l'Autstralien Cash, qui a été battu par l'espagnol italien Cane, le Français Forget, qui a éliminé le géant du Zimbabwe Lourenco et le Suédois Edberg, qui a vaincu l'Haïtien Agénor.

Le favori est l'Américain Arias qui est, désormais, dans les cinq meilleurs joueurs au classement mondial de l'Association des tennis professionnels (ATP). « Bien sûr, je perds de l'argent en venant jouer ici au lieu d'être au tournoi d'Indianapolis qui est doté de 300 000 dollars, a-t-il dit après avoir éliminé le Péruvien Izaga, mais, si je gagne, je m'en souviendrai toute ma vie. Tous les sportifs rêvent de disputer les Jeux olympiques et c'est aussi un rêve pour moi. » C'est une autre raison que l'équipe de Nick Bollegraf a joué comme à son habitude son tennis « de muerte » qui a ravi le public.

C'est pour la même raison qu'Andrea Jaeger, qui a été troisième mondiale derrière Navratilova et Evert-Lloyd, a été alignée, elle aussi, avant de prendre de longues vacances qui risquent d'être une retraite définitive. La fille de l'ancien boxeur professionnel suisse, qui a joué sur le court depuis l'enfance comme on monte sur un ring, a les ligaments d'une épaule sévèrement endommagés et ne peut plus tenir sérieusement son rang international. Elle a été forcée aux trois matches par la modeste Danoise Schuster Larsen pour se qualifier pour le deuxième tour.

Cette blessure fait de sa compatriote Kathy Horvath la favorite. Elle avait été la plus jeune joueuse professionnelle de l'histoire du tennis avant que l'Allemande de l'Ouest Graf ne lui ravisse cet éphémère record. Les Françaises Tanvier et Paradis ont été plus accrochées, la première par l'ancienne championne du monde juniors l'Américaine Rush, la seconde par la Brésilienne Campes. « C'est une bonne expérience », ont dit en chœur, les deux Françaises. L'avenir dira si elle portera ses fruits. Autrement dit, si le pouvoir fédéral en sortira renforcé et si les pays de l'Est viendront au tennis par le biais de l'olympisme.

Mais pour l'heure, il ne s'agit encore que d'une aimable amusette du même genre que les tournois de plage à l'époque de l'amateurisme marron. Son principal avantage est de donner à l'Europe, d'être compréhensible, à l'inverse de l'autre sport de démonstration, le base ball, dont les subtilités ne sont perceptibles que par un cerveau anglo-saxon.

ALAIN GIRAUDO.

VOLLEY-BALL

Les Chinoises intouchables

De notre envoyé spécial

Los Angeles. - On a beaucoup pleuré, d'émotion et de joie, dans l'équipe féminine chinoise de volley-ball qui a battu en finale, sans trop d'efforts et de mal, les Américaines, mardi 7 août, au Long Beach Arena. Contre mauvaise fortune bon cœur, les vaincues ont applaudi l'adversaire après lui avoir offert des petits cadeaux. Le public venu avec les petits drapeaux de circonstance a agité l'emblème national avec tristesse, mais a aussi ovationné les vainqueurs.

A aucun moment, les Chinoises n'ont été inquiétées et les trois sets à zéro donnent la mesure de la leçon reçue par l'équipe d'Arie Selinger. La grande liane noire Flora Hyman n'aura pas sauvé sa formation avec ses smashes et ses services qui relèvent plus du coup de canon de 105 que du volley-ball. Les Chinoises, avec beaucoup de réussite, ont été très efficaces en centres, opposant un mur sans faille, assuré par des filles de grande taille et dotées en outre, physiquement, de qualités athlétiques hors du commun. Les Américaines ont abusé des changements et, malgré une pression au cours du premier set, n'ont jamais pu déborder la formation adverse. En attaque, l'équipe menée à Los Angeles par Weimin Yuan a fait montre d'un jeu beaucoup plus subtil, essentiellement constitué par des balles bien placées, tandis que les coups de boutoir des Américaines échouaient.

Si le premier set est apparu équilibré (16-14), le second a vu souffler un vent de panique dans le camp américain où l'on avait fait enfin rentrer sur le terrain les joueuses de grande taille. Mais ce soir, la chance n'était pas au rendez-vous, et l'équipe chinoise techniquement excellente s'est jouée des changements de tactique adverse.

A son tour, elle a pris la direction des opérations quand elle a constaté que les Américaines le valaient le pied. L'attaque chinoise constituée par M^{me} Ping Lang, Xiaojun Yang et Xilan Yang a cartonné avec bonheur à tout instant du set, enlevé sur le score sans appel de 15 à 3. La troisième période a vu l'équipe américaine reprendre le dessus, menant même 7 à 3, mais les longs échanges qui ont suivi lui ont été le plus souvent défavorables. Elle s'est mise alors à accumuler les fautes, y compris au service.

La sortie momentanée de Flora Hyman n'a pas arrangé les choses. Malgré l'enthousiasme de la délicate Debbie Green, inépuisable et agile petit lutin au milieu des grandes, l'équipe américaine est partie, en dépit d'un sursaut, à la dérive.

Le retour de la joueuse noire, épaulée par les incessantes attaques qu'elle avait menées depuis le début de la rencontre, n'a pas suffi à enrayer dès lors la machine bien huilée venue de Pékin et qui a fait, ici, la démonstration, après avoir battu les Japonaises, médailles de bronze, que les Chinoises sont actuellement intouchables.

CLAUDE LAMOTTE.

LES RÉSULTATS

Base-ball

Le Japon a battu les États-Unis (6-3) en finale du tournoi de base-ball, présent pour la première fois aux Jeux olympiques en tant que sport de démonstration. Pour la troisième place, Taiwan a battu la Corée du Sud (3-0).

Basket-ball

TOURNOI FÉMININ
Finale : États-Unis-Corée du Sud, 85-55.
Match pour la 3^e place : Chine-Canada, 63-57.

Canoe-kayak

C1 (1 000 m)
Le Français Philippe Renaud, cinquième de la première série, a été disqualifié pour avoir serré de trop près le Finlandais Timo Gronlund.
C2 (1 000 m)
Dans la deuxième série, gagnée par les Yougoslaves Matija Jukić et Mirko Nisović en 3 mn 50 s 78, les Français Didier Hoyer et Eric Renaud, deuxième en 3 mn 52 s 71, se sont qualifiés pour la finale.

K1 (1 000 m)
Le Français Philippe Boccaro, premier de la première série en 3 mn 53 s 51, s'est qualifié pour les demi-finales.

K2 (1 000 m)
Premier de la première série des péripèges en 3 mn 40 s 88, les Français Bernard Brignon et Patrick Lefoulon se sont qualifiés pour les demi-finales.

K4 (1 000 m)
Premier de la deuxième série devant l'Australie et la Suède en 3 mn 6 s 57, la France (F. Baroux, P. Boccaro, P. Boucheret et D. Vasseur) s'est qualifiée pour les demi-finales.

Escrime

DAMES

Fléuret par équipes
1. RFA; 2. Roumanie; 3. France.
Battues en demi-finales par la Roumanie (8 à 7), les Françaises Laurence Madeline, Pascale Tringues, Brigitte Couillaud et Véronique Ernouquet ont battu l'Italie (9 à 7) pour la médaille de bronze. La RFA a battu en finale la Roumanie (9 à 5).

MESSEIERS

Épée individuelle
Les Français Philippe Riboud, Philippe Boissier et Olivier Lempert se sont qualifiés pour le tableau d'élimination directe.

Haltérophilie

110 kg
1. Norberto Oberholzer (Ita.), 390 kg (175 + 215); 2. Stefan Tasnadji (Rou.), 380 kg (167,5 + 212,5); 3. Guy Carltun (E.-U.), 377,5 (167,5 + 210).

Hockey sur gazon

TOURNOI MASCULIN
Les demi-finales opposeront d'une part l'Australie au Pakistan, d'autre part la Grande-Bretagne à la RFA.

Handball

TOURNOI MASCULIN
La Roumanie, la Yougoslavie, le Danemark et la RFA se sont qualifiés pour les demi-finales.

TOURNOI FÉMININ
Après ses victoires contre la RFA, l'Australie, les États-Unis et la Corée du Sud, la Yougoslavie, qui doit rencontrer la Chine jeudi 9 août, a déjà remporté la médaille d'or.

Judo

Moyens (moins de 78 kg)
Finale : François Wicrecks (RFA) b. Neil Adams (GB) par ippon.
Finale pour les médailles de bronze : Michel Nowak (Fr.) b. Philippe Lescaq (You.) par yuko; Mircea Fraticca (Rou.) b. Hiromitsu Takano (Jap.) par koka.

Lutte libre

Dans la catégorie des 62 kilos, les Français Gérard Santoro, vainqueur successivement de l'Argentin Daniel Navarrete aux points au premier tour et du Bolivien Gonzalo Cancho par supériorité au deuxième tour, a été battu par l'Italien Antonio Labruna au troisième tour.

Sports équestres

Saut d'obstacles par équipes
1. États-Unis, 12 points de pénalités. - Première manche : Joe Fargis, Touch of Class (0 pt); Melanie Smith, Calypso (0 pt); Leslie Burr, Albany (4 pts). Deuxième manche : Joe Fargis, Touch of Class (0 pt); Conrad Homfeld, Abdullah (0 pt); Leslie Burr, Albany (8 pts).

2. Grande-Bretagne, 36,75 points de pénalités. - Première manche : Timothy Grubb, Lisky (0 pt); M. Whitaker, Overton Amanda (8 pts); J. Whitaker, Ryan's Son (16 pts). Deuxième manche : M. Whitaker, Overton Amanda (0 pt); J. Whitaker, Ryan's Son (4,75 pts); Steven Smith, Shining Example (8 pts).

3. RFA, 39,25 points de pénalités. - Première manche : Paul Schockemoehle, Deister (4 pts); Peter Lumber, Livius (4 pts); Franke Sloothaak, Farmer (11,25 pts).

4. France, 49,75 points de pénalités. - Première manche : Frédéric Cottier, Flambeau C (8 pts); Pierre Durand, Juppelaud (8 pts); Eric Navey, J'adore (9,75 pts). Deuxième manche : Philippe Roziet, Jive (0 pt); Eric Navey, J'adore (12 pts); Frédéric Cottier, Flambeau C (12 pts).

Voile

SOIXIÈME RÉGATE

Finale à voile
Le Français Gildas Guillerot a remporté la régata devant le Néerlandais Stephan Van Den Berg, et le Néo-Zélandais Bruce Kendall. Au classement général provisoire, Stephan Van Den Berg occupe la première place avec 32 pts, devant l'Américain Randall Scott Steele (31 pts) et Bruce Kendall (30 pts). Gildas Guillerot est cinquième avec 49,40 pts.

Finale
Le Brésil a remporté la régata devant les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Au classement général provisoire, les États-Unis occupent la première place avec 37,10 pts, devant le Canada (41,40 pts). La France est onzième avec 75,70 pts.

Flying Dutchman
Le Canada a remporté la régata devant le Brésil et le Danemark. La France s'est classée à la quatrième place. Au classement général provisoire, le Canada occupe la première place avec 8,70 points devant les États-Unis (11,70 points) et le Danemark (44,40 points). La France est dixième avec 76 points.

Finn
Le Canadien Terry Neilson a remporté la régata devant l'Espagnol Joaquim Blanco et le Néo-Zélandais Russell Coultis. Au classement provisoire, l'Américain John Bertrand occupe la première place avec 23 points devant Russell Coultis (24,70 points) et Terry Neilson. Luc Cholley est dix-huitième avec 104 points.

Tornado
Les États-Unis ont remporté la régata devant les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande. La France s'est classée à la sixième place. Au classement provisoire, la Nouvelle-Zélande occupe la première place avec 11,70 points devant les États-Unis (21 points) et la Grande-Bretagne (41,70 points). La France est neuvième avec 63 points.

470
La France (Thierry Peppouet et Luc Pillo) a remporté la régata devant Israël et la RFA. Au classement provisoire, l'Espagne occupe la première place avec 18,70 points devant la France (37,70 points) et les États-Unis (40 points).

Volley-ball

TOURNOI FÉMININ
Finale : Chine b. États-Unis, 3-0; match pour la médaille de bronze : Japon b. Pologne, 3-1.

TOURNOI MASCULIN
En demi-finales, le Brésil rencontrera l'Italie et les États-Unis seront opposés au Canada.

Télévision et Publicité

(De notre envoyé spécial.)

Los Angeles. - Si en Europe, et particulièrement en France les images des Jeux, toutes empruntées à la chaîne ABC, qui a l'exclusivité de la diffusion, apparaissent dans une certaine mesure, ne relèvent que du choix fait par les équipes installées sur place, en revanche, aux États-Unis, la transmission est interrompue par des spots publicitaires que les réalisateurs placent au moment opportun.

Antant la chose est peu gênante dans un combat de boxe par exemple, qui permet la diffusion d'un message entre les rounds, autant, dans certaines disciplines, l'intervention publicitaire entraîne des interruptions d'images déplorables. Inutile de dire que ces interruptions n'interviennent ici que rarement lorsque un athlète américain est en cause a fortiori si il est en passe de se distinguer.

Les prises de vues sont diffusées en direct par ABC et donc les images reçues par les télévisions qui ont souscrit un contrat auprès de la chaîne américaine peuvent toutes passer à l'écran. Les instants occultés pour des raisons publicitaires par ABC y compris; mais dans ce cas, il s'agit le plus souvent de plans fixes.

Il va sans dire que peu d'instants sont laissés au hasard, et, dans la mesure du possible, tout a été prévu, dans le temps, pour que les flashes publicitaires passent au moment où on avait bien prévu de les passer - leurs tarifs en découlent. De même, les épreuves ont lieu très exactement à l'heure prévue. Cela pour que les retransmissions à l'étranger ne soient pas affectées par des retards, mais aussi pour que les fameux messages publicitaires prennent bien leur place dans le créneau qui leur avait été réservé.

C. L.

Relâche

(De notre envoyé spécial)

Los Angeles. - Cette mousse! Ces bulles! On avait juré des Jeux champagne... Dix jours après la cérémonie d'inauguration, à grand spectacle hollywoodien, on se demande sérieusement si ce n'était pas le « pschitt » d'une marque de soda bien connue qui est le sponsor principal du comité d'organisation.

« Enjoy the games? » Non! On ne s'esbaudit pas vraiment. C'est le rallye de Monte-Carlo, le Paris-Dakar de l'olympisme. Cela ne rime à rien, cette poursuite effrénée de l'événement après lequel on fouce à longueur de freeway sans jamais le rattraper. Les héros sont comme des aiguilles dans une meule de foin. Dans dix heures de foie plat, séparées par des centaines de miles. Il faudrait décerner une médaille d'or aux reporters : celui qui a fait le plus de kilomètres dans la journée; celui qui a raté le plus d'événements dans le même temps... Chaque jour apporte un nouveau record dans le genre.

Le plus « colossal » est néanmoins l'espace de néant médiatique dans lequel les Jeux ont été plongés mardi 8 août, par la journée de relâche au stade d'athlétisme. Pouvaient-on imaginer programme plus tarabiscoté que ce chevauchement des épreuves de natation et d'athlétisme, les deux sports rois, en fin de première semaine? Était-il besoin d'y ajouter une journée de repos qui brise l'élan, même si elle doit permettre au « roi Lewis » de récupérer avant les deux dernières épreuves de son pari? Tout cela est sans queue ni tête. Dilués dans l'espace, ces Jeux se désagrègent aussi dans le temps.

Le président du CIO, M. Samaranch, a senti le danger. Il nous a dit qu'il allait démissionner à la Fédération internationale d'athlétisme de son poste de secrétaire général, afin qu'il n'y ait plus de pareils temps morts qui « tuent » le spectacle.

A. G.

EUROCONSULT SOCIÉTÉ DES EXPERTS COMPTABLES

CARTES MAGNETIQUES pour les AUTOROUTES en ITALIE

Nous remettons des cartes magnétiques pour les autoroutes en Italie. Les cartes magnétiques permettent de diffuser le paiement des taxes autoroutières et de recevoir une facture collective pour chaque mois. On peut demander le remboursement de la T.V.A. Notre équipe reste à votre disposition pour tous autres renseignements.

13940 BOZEN Mandelst. 21
Tel. 0471 470254

Les « 40 nouvelles » du Monde (tome III)

Le Monde publie, pour la troisième année consécutive, une sélection de 40 nouvelles parues dans son supplément du dimanche. Le succès des deux précédents recueils (vendus chacun à plus de 30 000 exemplaires) indique l'intérêt rencontré par ce genre littéraire en pleine renaissance.

Nos lecteurs y retrouveront des auteurs français spécialistes du genre, comme Daniel Boulenger, Pierre Boule, Maurice Pons ou Annie Saumont, mais aussi de nombreux étrangers, comme l'Israélien, prix Nobel de littérature, Samuel Joseph Agnon, l'Argentin Roberto Arlt, les Alle-

mands Stefan Heym ou Kurt Kusenberg, le Suisse Adolf Muschg, le Turc Aziz Nesin...

La diversité du style et de l'inspiration illustre les innombrables visages que peut prendre la nouvelle, malgré son extrême concision : souvenirs, dénonciation, satire, prophétie, fantastique... Dans un des textes présentés dans ce volume, Michel Calonne imagine une machine à écrire enchantée qui finit par produire à l'insu de l'écrivain des textes étranges qui lui ressemblent, mais qu'il ne reconnaît pas. Il y a dans l'écriture de ces mystères que les auteurs de nouvelles connaissent bien...

jusqu'au 15 8, même le dimanche
PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

ON CASSE!!!
-25% SUR TOUT

dégriff meubles

MEUBLES
RENNES
ET COFFRES
D'ANTIQUES

42, Quai d'Austerlitz, PARIS 13
Tel. 584.45.24 Métro Austerlitz

University Studies in America inc.

Une importante organisation universitaire américaine vous offre la possibilité de faire un an d'études dans une grande université US que ce soient vos anglais (cours particuliers) et vos diplômes (le baccalauréat ou d'équivalent) un cycle complet de préparation au Bachelor's ou au Master's ou au Ph. D. en CALIFORNIE, FLORIDE, MIDDLEWEST, NORD-EST.

USA-France-Office, 67, rue Charles-Lafitte, 92200 Neuilly, 722.94.84

Place aux enfants



Michael Jackson plutôt que Dorothee

A la bibliothèque de l'Heure joyeuse... qui abrite un secteur audiovisuel... en plein cœur du quartier Latin...

settes enfants. Leur choix se porte essentiellement sur le fonds général, surtout le pop. Ce qui se vend le mieux...

Même écho à l'Heure joyeuse : « Ce qui frappe, c'est le manque d'information. On ne connaît finalement que ce qui passe à la télévision... »

fait un travail d'information et d'animation correct autour de ces chanteurs, on s'aperçoit que les enfants les apprécient et les réclament...

Donner à entendre

Il suffit parfois, simplement, de donner à entendre. Au rayon disques de la FNAC, M^{me} Juliette Marchou pose sur le plateau un disque des Gens de Lorraine...

leurs parents : radio, télévision ou discothèque familiale. Vers sept-huit ans, ils commencent à avoir des désirs dans ce domaine...

Les enfants se précipitent vers les productions pour adultes, c'est un fait. Pourquoi ? Peut-être qu'à partir de dix ans l'édition pour enfants n'a plus grand-chose à leur offrir...

A l'exemple des enfants des siècles passés qui avaient retenu Stevenson et Daniel de Foe de préférence à la littérature enfantine...

FRANÇOISE TENIER.

Prochain article :

LE CINÉMA BOUSCULE LE THÉÂTRE

par BERNARD RAFFALLI

Y'AVAIT PLUS MOYEN DE SMURFER SUR CHANTAL GOYA!



Dessin de PESSIN.

Madness, Police et un Tintin retrouvé par miracle au rayon du jazz. Les enfants de cette classe ont onze-douze ans, commencent la responsabilité des prêts...

le FNAC : Chantal Goya, battue d'une courte tête par Dorothee. Sinon, les cassettes roses de chez Haebette avec « le Club des Cinq », ou encore des histoires de science-fiction...

Faits divers

« Je l'ai tuée parce qu'elle était juive »

Agée de dix-neuf ans, jardinière chez un horticulteur canadien, Reynald Laikane, a assassiné le 2 août, la propriétaire de sa chambre meublée, M^{me} Henriette Barsky, âgée de soixante-quinze ans...

pus, finalement, avait vainement cherché à partir au Canada. Aux policiers, il s'est déclaré « séduit » par les thèmes hitlériens, collectionneur de plus, à son domicile, des répliques d'armes à feu...

Après ce meurtre, Reynald Laikane s'était rendu normalement, les jours suivants, à son travail. Ayant d'abord eu l'intention de s'engager dans la Légion étrangère, il avait annoncé, lundi, son départ à son employeur...

Après leur arrestation, M. Giudicelli fit feu dans leur direction avec un pistolet de calibre 11,43. L'identité du cambrioleur tué, âgé d'une vingtaine d'années, n'est pas connue. Atteint d'un malaise cardiaque, le bijoutier a dû être hospitalisé.

UNE ENQUÊTE SUR LA SEXUALITÉ PÉNITENTIAIRE

« Et si la tendresse éclosoit en prison ? »

De notre envoyé spécial

Tours. — La fenêtre est grande ouverte. Inondé de soleil, l'appartement est l'écoulement de la vie. Ici, dans ce quartier tranquille, à deux pas de la maison d'arrêt où il était encore il y a peu, « mis à l'isolement », Alain Monneret, trente-huit ans, respire. Une halte inespérée, après un curieux parcours. Avec un espoir inattendu de réinsertion pour ce marginal de la délinquance.

La souffrance quotidienne de ce milieu surpeuplé et jamais mixte prend différentes formes. C'est la peur constante de « ne plus être un homme ». C'est le « recours systématique à la masturbation, tolérée à condition d'être discrète », pratique obsessionnelle la plus en plus difficile à cause de l'isolement croissant et du rapide appauvrissement des fantasmes qui en résultent.

Né à Tours, il est monté tôt vers la capitale et les études. C'est alors un DEUS de psychologie et, en parallèle, des études à l'Institut de sociologie. Suivent des tentatives professionnelles sans vrai lendemain. Dans l'encadrement de la prédelinquance d'abord. Dans la publicité et les relations publiques ensuite. La direction d'une cafétéria, enfin. Puis la tulla. Une histoire de chèques sans provision et la condamnation à dix-huit mois de cellule pour une affaire d'escoquerie.

« Parloirs intimes » La constat est simple. « La prison, résume un détenu, c'est l'interdiction de bander ». Alors qu'on n'en finit plus, à l'extérieur, de voir les mérites d'une sexualité pleinement exprimée, le milieu carcéral ne bouge pas. Prenez les parloirs, dit l'ancien détenu. Avant, un homme et une femme ne pouvaient que se voir. Grises à Badinter, ils peuvent désormais se toucher. C'est mieux. Cela resta pourtant monstrueux. Pourquoi ne pas permettre plus de manifestations de tendresse ? On donne à manger, à boire au prisonnier, on règle sa vie de à 2 sans jamais parler de sa vie affective. Pourquoi lui ôter sa dignité sexuelle ? Imaginez ce que cela coûte un récidiviste, en gâchis, en divorces ? »

Mais, mais « vivre avec un mec », Alain Monneret dit ne pas avoir voulu de relations sexuelles pendant sa détention. Il n'entend pas vivre le reste de ses jours à parler de la sexualité des prisonniers. Pourtant, au sein de l'association qu'il a aidé à fonder, il se lance aujourd'hui dans une série de conférences (1). « Et si la tendresse éclosoit en prison ? » interroge-t-il. Qui serait mené ? La morale, l'ordre public, la justice ou la masse des aigris et des haineux qui ne sont pas heureux ou qui ne le sont que lorsque les autres souffrent ? En tout cas, il y aurait fort à parier qu'il règnerait une toute autre atmosphère que celle des séquences des maladies psychiatriques, dépressions, suicides, psychoses et névroses dérivées. Il y a, estime-t-il, entre répression et anarchie, « une voie médiane, une troisième voie, tranquille, qui pourrait être socialiste ».

(1) Groupe de réflexion et d'information de la section des personnes incarcérées (GRISPI), 5, rue du Docteur Guérin, 37000 Tours.

Quatre Basques espagnols comparaissent devant la cour d'appel de Pau

De notre correspondant

Bayonne. — Quatre Basques espagnols, réfugiés dans les Pyrénées-Atlantiques, José Maria Galdos, Gotson Castrillos, José Carlos Garcia et Francisco Alberdi, devaient comparaître, ce mercredi 8 août, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Pau. Ils avaient été arrêtés, en juillet, à la demande de Madrid, qui réclame leur extradition.

diqué l'explosion qui a dévasté le 5 août le palais de justice d'Avvers en Belgique.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

UN MEMBRE DE L'ETA TUÉ EN ESPAGNE

Un membre présumé de l'ETA politico-militaire a été tué et deux gardes civils ont été blessés lors d'un échange de coups de feu, mardi 7 août, à Oyarzun, dans la province de Guipuzcoa. Une patrouille de la garde civile s'apprêtait à demander l'identité des deux occupants d'une Renault-5 immatriculée à Saint-Sébastien lorsque l'un d'eux a ouvert le feu. Les gardes civils ont riposté et l'un des occupants occupant du véhicule a été tué.

D'autre part, une association de soutien aux réfugiés et prisonniers basques, proche de l'ETA, affirme dans un rapport rendu public mardi à Bilbao que 3.563 cas de tortures ou de mauvais traitements ont été constatés en Espagne entre janvier 1981 et juillet 1984.

Une délegation d'Amnesty International, qui avait visité l'Espagne en mai et juin 1983, avait conclu à l'usage persistant de la torture dans ce pays, ce que le gouvernement madrilène a démenti, disant que les plaintes à l'encontre des forces de l'ordre relèvent d'une campagne de propagande orchestrée par les milieux proches de l'ETA pour discréditer la démocratie espagnole à l'étranger.

Attention à Saint-Jean-de-Luz. — Une violente explosion a endommagé, dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 août, un bâtiment du syndicat d'initiative de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques). Les bureaux situés dans un bâtiment face au port de pêche ont été dévastés par une charge estimée à plus d'un kilo d'explosif. L'attentat n'avait pas été revendiqué mercredi matin mais les policiers estiment qu'il s'agit d'une tentative de sabotage visant à perturber l'activité touristique de la ville.

Le 14 juillet dernier, la Belgique avait été le premier Etat européen à satisfaire aux demandes de Madrid en extradant deux membres de l'ETA politico-militaire, une organisation moribonde : elle avait reven-

EN BREF

« Journalistes-flics »

L'Echo des savanes, mensuel non conformiste, prépare, pour son numéro de la fin août, un article intitulé « Flics ». Afin de mener à bien cette enquête sur « les réactions des gens devant la police », il a choisi le plus court chemin : mettre ses journalistes « flics », usant l'uniforme des gardiens de la paix. Mais la vraie police veille.

Trois satellites pour étudier les vents solaires

Trois satellites - américain, britannique et ouest-allemand - devaient être lancés, jeudi 9 août, par une fusée américaine Delta, depuis Cap-Canaveral (Floride). Ils participeraient tous trois à l'étude des interactions entre les vents solaires, ces courants de particules chaudes et électriquement chargées en provenance du Soleil, et la magnétosphère, région entourant la Terre où agit le champ magnétique terrestre.

En septembre, le satellite ouest-allemand lâchera, de part et d'autre de la limite de la magnétosphère, des particules électriquement chargées créant des nuages artificiels qui dériveront avec les vents solaires. Quant aux satellites britannique et américain - placés l'un à 112 000 kilomètres d'altitude, l'autre dans le champ magnétique terrestre à 50 000 kilomètres d'altitude - ils observeront les déplacements de ces nuages. D'autres flux de particules seront lâchés les uns en décembre 1984, pour former une comète artificielle, les autres en 1985.

Nathalie Sarraute défend son village

Une centaine d'habitants de Chérence (Val-d'Oise), petit village toulousain du treizième siècle situé à 30 kilomètres de Paris, ont manifesté, samedi 4 août, à l'appel de l'Association des amis de Chérence, présidée par l'écrivain Nathalie Sarraute, pour protester contre la construction de trois pavillons de type « industriel », à moins de 500 mètres de l'église classée. Les habitants demandent que les nouvelles maisons soient réalisées en pierre du pays, celle-là même qui servit à édifier l'Arc de triomphe et les chevants de Marly. Pour aider les propriétaires des terrains qui ont reçu leur permis de construire, le 26 juin dernier, ils se disent prêts à leur fournir gratuitement la pierre de taille nécessaire.

Liboz Le Monde dossiers et documents

سكزا من الأمل

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Portraits

Les tribulations de Sophie en enfance

Avec Christian Bortanski ou Alain Fleischer dans des voies évidemment différentes, Sophie Calle est une des rares artistes à se servir de la photo sans prendre de gants pour raconter une histoire. Celle de son enfance est le point de départ d'une aventure complexe, qu'on retrouve par fragments comme en filigrane de son travail d'adulte.

SOPHIE CALLE est née le 9 octobre 1953, à Paris, dans le seizième arrondissement, d'un père médecin oncologue et d'une mère attachée de presse. Sa mère est polonaise, ses grands-parents maternels sont des juifs polonais de la région de Varsovie, Michoune et Sobol (Schindler, devenu l'éditeuse et Charles Sandler à la guerre. Son père est un Méridional de la Camargue, fils de voyasans négociants en vins.

La mère et le beau-père apprennent le twist à la petite fille. Mais les dimanches sont pleins d'autres rituels : à midi son père passe chercher Sophie et, comme beaucoup de pères célibataires, l'emène déjeuner chez Lipp. Sa mère a très peu d'argent, et c'est sa grand-mère paternelle qui habille Sophie, l'arbitraire d'affaires japonnes que son père lui retire avant de la sortir, le réhabilitant comme une petite fille telle qu'il les aime : avec un blouson de surplus américain et des jeans.

Mais ce père n'est guère apprécié des beaux-parents paternels, les Polonais, qui vivent à Nice, et qui lui répètent sur tous les tons qu'il l'a abandonnée. Son grand-père lui fait même apprendre une chanson qui dit : « Ton père est un raté, un raté est ton père, tralala tralala ». Sophie chante le refrain à tue-tête sans démentir de son idée que son père Bob est un amour. Mais quand elle a huit ans, elle découvre dans les affaires de sa mère une lettre, signée par une connaissance, sur laquelle elle découvre ces mots : « Qu'allons-nous faire de notre petite Sophie pendant les vacances ? » Aussitôt, persuadée que cette lettre est la preuve que son père n'est pas son père, elle vole la lettre pour la cacher derrière un tableau. Elle vit pendant trois ans avec cette idée : quand la connaissance vient à la maison, elle s'assied sur ses genoux, elle attend qu'il parle le premier. Mais il ne parle pas, il ne fréquente plus la maison, et les signes de ressemblance entre Sophie et son père ne cessent de s'affirmer, la voilà forcée d'abandonner momentanément cette formidable idée romanesque. Un jour, quand elle sera grande, Sophie se fera suivre volontairement par un détective et l'amènera sur la trace de cet homme pour qu'il relate leur histoire.

A Nice, les beaux-parents habitent rue Rosa-Bonheur. L'été, ensemble ils inventent un jeu : quand ils rentrent le soir d'une soirée, la petite fille doit commencer à se déshabiller dans l'escabeau pour que, une fois arrivée au sixième étage, elle soit suffisamment nue pour n'avoir plus qu'à se glisser dans ses draps.

Quand elle retrouve l'épousement parisien, dans le quatorzième arrondissement à Sophie jette toujours un regard soupçonneux vers le placard qui borde la long couloir par lequel elle arrive dans sa chambre, la plus tranquille de l'appartement : la plupart des nuits, elle rêve que des rats sortent du placard pour grimper sur son lit. Chaque soir, elle ordonne d'en vérifier la fermeture. Un jour, Sophie retrouve sa mère en larmes, assise sur le bidet de la salle de bains, elle tourne autour d'elle sans savoir ce qu'elle doit faire : l'acteur italien a fait sa valise.

Au mois d'août, Bob emmène sa fille en Camargue. Elle a dix ans, et c'est là qu'elle commence à être moins sauvage, à participer aux fêtes de village desquelles, d'ordinaire, les petites filles sont absentes. Celle qu'on appelle la Parisienne monte à cheval, et voilà qu'elle est enrôlée comme macotte dans une bande de garçons. Elle est la seule fille, on la protège, on ne la touche pas, la père l'a recommandée à ces garçons frustrés qui taquinaient les taureaux. Elle a dix-huit ans, elle dort sous la tente avec les garçons qui ne la touchent toujours pas. Elle en souffre. Elle ne se doute pas que dans quelques années elle se retrouvera dans la même situation : à Beyrouth, dans un campement de fédérés, avec cinquante hommes armés qui dormaient en cercle autour d'elle.

Mais d'ici là, Sophie a encore la temps de rester encore un peu en enfance, et d'y commettre bien des bêtises... Elle a une grande amie, Amélie. Elles passent toutes leurs soirées ensemble, une fois chez l'une, une fois chez l'autre. Et quand ce n'est pas possible, elles s'endorment chacune de son côté en se parlant au téléphone. Les parents ont reçu des consignes pour ne leur ôter l'appareil des mains que lorsque elles sont tout à fait endormies par leur bavardage. La jeudi après-midi, Sophie et Amélie se rendent aux grands magasins du Printemps et, armées de gabardines, raffient systématiquement les choses les plus impossibles à subtiliser ou à écouter : pas des mouchoirs, des chausures, d'énormes vêtements d'adultes. C'est à celle qui commet la plus grande pousse : une fois, Amélie



Sophie Calle, photographiée par son père en 1964.

entra dans un Prisunic et en ressort cinq minutes après avec cinquante disques empliés fièrement sur les bras. Les larmes sont rangées dans une valise dissimulée au fond d'une poubelle. Quand la valise est pleine, on fait la distribution aux copines. Et ce que l'une rapporte chez elle, elle dit que ce sont des affaires que l'autre lui a prêtées. Une fois, Sophie se fait attraper la main dans un sac. On l'emène au commissariat. Sa mère est aux Etats-Unis, Sophie dit aux policiers : « Ma mère est absente. Le policier. - Elle est partie ? Sophie. Oui, elle sait que je peux me débrouiller toute seule. - En effet », répond le policier. Sophie a une peur bleue de donner son identité, et surtout qu'on la prenne en photo. Elle refuse de livrer son adresse, elle tient bon pendant des heures. Assise sur un banc du commissariat, la petite fille de onze ans ne bouge pas un doigt de son visage et ne répond pas aux questions des policiers. Quand elle sera grande, elle se vengera : à son tour, elle posera des questions indiscrètes et suivra des hommes pour les photographier de dos.

A onze heures du soir, Sophie craque : elle avoue le numéro de téléphone de son père, qui vient gentiment la chercher. Mais les policiers ont dû faire le rapprochement entre le sac à main et les mises à sac du Printemps, ou bien c'est le père de Sophie qui a parlé à la mère d'Amélie. Celle-ci, un jour, raconte aux deux petites filles un mensonge énorme qu'elles s'empressent de croire : un policier les suit en permanence, il ne leur a pas encore mis la main au collet, mais la prochaine fois qu'elles se livreront à leurs razzias, il en fera des siennes à vie avec ses menottes. Pendant trois mois, Sophie et Amélie sont persuadées d'être suivies ; elles ne cessent plus de faire semblant de se séparer, de courir à des coins de rue et de s'engouffrer dans des interstices pour échapper au prétendu justicier. La carrière de Sophie pour la filature est toute tracée.

A l'école, Sophie est bonne en rédaction (cela se vérifie) et très mauvaise en maths et en anglais. Son premier livre, Suite vénitienne - une histoire de filature, justement, - elle la dédicacera à son père Bob, et à M^{me} Val. Quand elle entre en sixième, Sophie fait la connaissance de M^{me} Val, qui est professeur de sciences naturelles, et pour

laquelle, immédiatement, elle a le béguin. Elle n'a plus qu'un souci : lui prouver l'amour qu'elle lui porte. Son second beau-père est un éditeur suisse, elle se dit qu'il devrait lui être facile de se faire éditer. Elle se fixe donc comme pari de publier un livre, qu'elle dédicacera à M^{me} Val. Comme elle lit des contes et légendes de Russie (collection blanche à dos rond strié d'or), elle se décide d'écrire des contes et légendes français. Son beau-père ne veut pas la décourager. « Continue », lui dit-il. Elle continue, puis perd le manuscrit. Quand elle rentre en cinquième, M^{me} Val a disparu. Pourtant, ce rêve du premier livre lui resta attaché.

Son deuxième livre, Hôtel (l'histoire vraie d'une source d'hôtel qui écume toutes les veilles des voyageurs pour photographier le moindre de leurs secrets), Sophie le dédicacera à la Camargue et à Ventador. Sa petite maison au milieu des taureaux, elle y retourne chaque été, chaque fois qu'une page se tourne, qu'un travail est en panne. Si elle imagine sa vieillesse, c'est là qu'elle se voit. Ventador est la nom d'un grand taureau de course libre. Dans le village de Sophie, Le Caillat, on ne tue pas les taureaux, et ils deviennent des célébrités : quand ils ont un bobo, on leur apporte des présents et on les entretient en grande pompe. Dans l'arène, le taureau est inodé, bardé de glands, de cocardes et de ficelles ; les « razeurs » doivent revenir entre ses cornes car attributs qui sont alors primés. Au Caillat, on parle autant de Patrick Castro, qui est clerc de notaire et razeur, que de Michel Flaurin. On a conservé la tradition de l'abrivade, la course libre des taureaux entre le pré et l'érbe. La semaine prochaine, en cours libre, notre héroïne passera du monde de l'enfance à celui des adultes : elle sera militante, amoureuse, aquarelliste, barmide, photographe, danseuse, dressreuse de chiens, et bien sûr, détective. Elle nous emmènera autour du monde...

HERVÉ GUBERT.

* Les deux livres de Sophie Calle, Suite vénitienne et Hôtel, sont publiés aux éditions de l'Étoile (collection « Écrit sur l'image »).

Quel est le vrai visage de Cindy Sherman ?



Cindy Sherman, photographiée par son père en 1979.

CINDY Sherman travaille du chapeau. Parce qu'aucun photographe n'a jamais voulu la prendre en photo, ni aucune compagnie d'Hollywood l'engager, fût-ce pour des entretiens de figuration, cette Américaine de vingt-neuf ans a pris sauvagement la première place, s'est engagée elle-même pour jour tous les rôles du cinéma qu'elle se fait depuis qu'elle est toute petite, tout amoureux des filles qu'elle aurait voulu être : mégalomane, cover-girl, fille-mère, espionne, plongeuse en cuisine ou avec tube, alcoolique, fleur bleue, nymphomane, bébécasse, gadget sexuel. La voilà dans les situations les plus incongrues ou les plus anormales : égarée sur une autoroute, avant ou après un viol, plaquée par un homme qui ne veut plus lui ouvrir sa porte, dans les vaps, à califourchon sur un canyon, béciant dans son jardin.

La voilà qui rétrécit, qui devient tout à coup une toute petite fille en robe blanche vaporisée, qui n'ose tremper son pied dans la mare :

voilà que de la barbe pousse sur ses joues et qu'elle devient garçon. La voilà qui endosse, au moyen d'une perruque, d'un maquillage ou d'un vêtement, tous les mythes féminins : Marilyn, Bette Davis, Jane Mansfield, ou un archétype de star poursuivie par les paparazzi. Revoilà les héroïnes d'Hitchcock, plus vraies que les modèles : l'abominable gouvernante de Rebecca, le cœur solitaire de Fenêtre sur cour, la cleptomane de Psychose, la maniaque de Marnie. Ce pourrait être des caricatures, mais elles sont hyperréalistes, elles collent à la peau, aux gestes, aux paysages qui l'entourent, aux lumières qui la suivent. Le grand cinéma défile, comme dans une tête de petite fille tourmentée par les feuilletonistes, mais il est exactement comme dans ses rêves : impeccablement typé, luxueux, avec tous les moyens étalés à ses pieds, et les meilleurs techniciens du monde. Le partenaire, hors champ, n'est pas difficile à imaginer : elle la regarde ou elle le fuit, il est refiéé dans ses

yeux, ou dans les verres de contact colorés qui les truquent.

Chaque photo est un gag, une histoire, un personnage, un drame, et pas seulement un remake de cinéma, mais une histoire animée de la photographie américaine : dans les scènes et dans leurs éclairages, dans leurs cadres, on reconnaît les émotions défilées par Weggie, par Diane Arbus, par Friedlander. Les photos, bien sûr, n'ont aucun titre sinon un « unifié à numéroté » : c'est à celui qui feuillette le livre, ou se promène parmi l'exposition (l'un et l'autre rient et tombent amoureux), de remettre un visage, un film ou une photo sur ce qu'il croit déjà connaître.

H.G.

* Les photos de Cindy Sherman sont présentées au Centre Georges-Pompidou (nouveaux contemporains) dans le cadre de l'exposition Alibis - Jusqu'au 17 septembre.

* Livre-catalogue édité par Schirmer/Mosel et diffusé en France par Anne de Margerie, 20 rue des Carmes, Paris 5^e - 190 F.

ignois comparaissent d'appel de Pau

UN MEMBRE DE L'ETA TUE EN ESPAGNE

Trois satellites pour étudier les vents solaires

Marchande Sersant défend son village

Lisez Le Monde

Une semaine à Florence



Brûlante, minérale, envahie autant que Venise des blondes hordes venues du nord, la Florence estivale effraie un peu au premier abord. Les Florentins ont déserté leur ville pour les collines et le tendre littoral de la Toscane. Partout, d'ailleurs, la fête des sens rejoint la fête culturelle: Rencontres musicales à San-Gimignano, Festival Puccini à Viareggio, Festival Orphée à Lucques, etc. Mais Florence reste la plus forte, quand bien même ses seules fleurs ne seraient que les lys rouges de ses écussons, quand bien même on la ressent dans ses rues sombres, avec le dur bossage de ses palais-fortresses, comme une prison grandiose, sévère, « inextinguible », selon le mot de Stendhal. Florence s'autocélèbre dans ses grandeurs éternelles ou retrouvées, Florence et sa Piazza de la Signoria, unique forum à la romaine que nous ait transmis l'Antiquité. La modernité même ne semble pour elle qu'un autre miroir où se lisent toujours ses vieux sortilèges.

LUNDI
La nuit tombe sur la ville des Médicis, lourde, brûlante, sur ses rues étroites d'où monte, fêvreux, le murmure de la foule. Mais, en quelques instants, premier miracle florentin, on accède à la lumière. Celle de la colline de Fiesole, qui réunit les grâces des paysages de la Nativité de Baldovino en de l'Assommoir de Vinci: les mêmes lanterniers, les mêmes oliviers, les mêmes cyprès, la même opalescence de crépuscule sacré. L'Estate Fiesolana (l'été de Fiesole) partage ses manifestations entre le petit théâtre romain et le cloître des Femmes, à l'hôpital des Innocents, place de l'Annunziata. C'est un petit festival sans prétextes mais oon sans charme où on peut toujours être sûr d'écouter un peu de Mozart ou de Schubert, de voir évoluer quelque ballet américain.

MARDI
A tout seigneur tout honneur. Celui de l'été florentin 1984 est incontestablement Léonard, ou plutôt les chevaux de Léonard exposés au Palazzo Vecchio, dans une suite d'appartements princiers plongés à dessin dans les ténèbres et où le visiteur découvre, jaillies de l'ombre comme autant de secrets à lui seul divulgués, les soixante planches de la collection de Windsor. C'est aussi l'histoire d'une obsession, d'une passion consacrée à l'anatomie et au mouvement des chevaux, depuis les deux Adoration de 1480 jusqu'au monument à Trivulzio (1508-1512), en passant par les cartons de la Bataille d'Anghiari pour finir sur le livre jeu des fantômes du vieillard. Sépia, papier bleu ou rouge, croquis minuscules ou dessins achevés, traits vigoureux, hachures ou simples blancs qui dégagent la forme, tout est merveille sous cette main. Le paradigme du possible épuise tout: chevaux lancés au galop dans la bataille, cavaliers contre fantassins, chevaux de gloire pour condottieri, chevaux de soleil pour les dieux, chevaux du désir et de cauchemar croisant les félins et les monstres... Une violente charge érotique se soumet à la claire maîtrise de l'intelligence. Ici, c'est l'architecture interne d'une jambe qui entraîne l'artiste à s'ébahir, un peu plus loin, un palais. Une Léda s'élève mystérieusement sous des coursiers bennissants. Ailleurs, ce sont, entre les figures des notations chiffrées, l'idée d'un poème, deux devises et la légende des Centaures: « Chi perde il tempo non acquista virtù » (« Qui perd son temps n'acquiert pas la force »), mais aussi: « Passano i nostri trionfi e la nostra pompa » (« Passent nos triomphes et nos pompes »).

MERCREDI
Piazza de la Signoria, des fouilles effectuées près de la fontaine de Giambologna viennent de le confirmer: ici, battait déjà, à son origine, le cœur de la cité. Toujours au Palazzo Vecchio, la ville rend hommage, avec l'exposition de l'Œuvre retrouvée (L'opera ritrovata), à Rodolfo Siviero, responsable de la

Miroir en abîme
récupération de quelque deux cents œuvres d'art sorties clandestinement d'Italie pendant la guerre, un merveilleux portrait de Memling, une Vierge à l'enfant, de Masaccio, un Masolino, des Branzino, deux superbes Rabens, trois Timoteo, deux épisodes charmants d'Armide et Renaud, de Tiepolo... Etrange collection, à dire vrai, où, à travers les yeux de Hitler, de Goering et de leurs complices (dans la perspective de leur plaisir propre ou d'un projet de constitution d'un musée à Leipzig), les arts d'Italie signifient d'abord luxe, splendeur chronologique, rareté: à preuve, ces primitifs siennois, tous ces Della Robbia, cette argenterie sacrée du dix-huitième siècle, ces lions lombards de marbre rouge du quinzième, ces panneaux incrustés de marbres précieux de la décadence romaine.

Et, dans ce miroir en abîme, se reflète l'ensemble d'une culture, d'une civilisation, d'une époque, d'un monde. On reste rêveur devant l'étrange suite donnée à cette exposition avec vingt aquarelles de Hitler, dont l'ensemble n'est pas sans laisser un profond malaise, dessins appliqués, minitiens, pour des vues de villes allemandes ou autrichiennes enfermées, dans des décors monumentaux et mesquins à la fois, de minuscules personnages, ponctuant ces espaces glacés comme autant d'insectes piégés. L'enfer n'est pas loin. Justement, à deux pas d'ici, face à Santa Maria Antica, le palais des cent fenêtres expose soixante photographies de Diane Arbus, certaines fort connues, d'autres beaucoup moins, et cette diabolique comédie prend une résonance étrange dans cette ville de Florence où, depuis quelque temps, on ne parle que du retour d'un « monstre » qui revient périodiquement massacrer d'innocents couples d'amoureux dans la douce campagne toscane.

Et, dans ce miroir en abîme, se reflète l'ensemble d'une culture, d'une civilisation, d'une époque, d'un monde. On reste rêveur devant l'étrange suite donnée à cette exposition avec vingt aquarelles de Hitler, dont l'ensemble n'est pas sans laisser un profond malaise, dessins appliqués, minitiens, pour des vues de villes allemandes ou autrichiennes enfermées, dans des décors monumentaux et mesquins à la fois, de minuscules personnages, ponctuant ces espaces glacés comme autant d'insectes piégés. L'enfer n'est pas loin. Justement, à deux pas d'ici, face à Santa Maria Antica, le palais des cent fenêtres expose soixante photographies de Diane Arbus, certaines fort connues, d'autres beaucoup moins, et cette diabolique comédie prend une résonance étrange dans cette ville de Florence où, depuis quelque temps, on ne parle que du retour d'un « monstre » qui revient périodiquement massacrer d'innocents couples d'amoureux dans la douce campagne toscane.

JEUDI
Florence, ce sont aussi les livres, toute la mémoire du monde ou presque, de l'Occident en tout cas. C'est toujours un bonheur de traverser le cloître presque champêtre de San-Lorenzo, de gravir l'escalier qui mène à la fameuse bibliothèque laurentienne commandée par Cosme III à Michel-Ange et destinée à Médicis. L'allégresse d'abord avec le triple escalier, les colonnes complètes, l'harmonie du blanc et du gris de la Pietra Serena, et puis le plaisir grave du rectangle sévère et hardi de la salle de lecture enrichie, il est vrai, de ses boiseries patinées et des élégantes arabesques du pavement de Tribolo. La Laurentienne fête le centenaire du legs prodigieux que lui fit lord Ashburnham, l'un des plus passionnés collectionneurs de son temps: deux cents manuscrits, codes ou dossiers datés entre le neuvième et le dix-huitième siècle, pour la plupart. Sans doute est-il question ici d'un patrimoine exceptionnel pour l'Érudition mais peut-être et surtout, chez cet Anglais, de plaisir sensuel devant l'objet livre, œuvre d'art unique et richement, on pourrait dire, illustré: le Livre d'heures de Laurent le Magnifique (1485), de dix-huitième siècle, un Cicéron du quatorzième siècle, les grands textes de la Renaissance, cinq exemplaires de la Divine Comédie plus beaux les uns que les autres, tous du quatorzième siècle, y compris le Dante de Bernardo Vecchiotti, les Chroniques de Villani, les Rimes et les Triomphes de Pétrarque, du quinzième siècle. Les textes français sont particulièrement bien représentés avec une Quête du Graal datée, en Avignon, de 1319, une Cité d'arras du quatorzième siècle, un Henri d'Alger de la fin du treizième siècle, les Douze Dames de rhétorique de Robertet. Les lettres rouges et bleues de l'Image du monde de Sibire sont d'une fraîcheur inédite. Plus qu'aux textes littéraires, c'est au portrait d'une société raffinée et

des artistes et un château: Nobilita Chénas (887-45-91). Jusqu'au 16 septembre.

En province
AIRAINES. L'œuvre sacrée de Michel Cury. Centre d'art (26-05-02). Jusqu'au 2 septembre.

ARC-ET-SENIANS. L'hologramme. Salle royale (30-23-43). Août.

AVIGNON. Un remarquable témoignage de la fin du Moyen Âge. Musée du Petit Palais (86-44-58). 24.

SELECTION

CINÉMA

« Metropolis », de Fritz Lang

Sous forme d'un opéra-rock qui scande merveilleusement les délires visionnaires de Fritz Lang et redonne une sorte de « naturel » aux outrances expressionnistes des acteurs. Copie neuve en couleurs monochromes: bien froid est le monde des travailleurs, ocre duré celui des maîtres, grisés sous les rues. Metropolis plus superbe que jamais, aujourd'hui.

ET AUSSI: la Triche de Yannick Bellon (au-delà du film policier); Les Gardiens de la nuit (au fin libéré par la censure); Une étoile est née de George Cukor (le mythe hollywoodien); Il bidone de Federico Fellini (Fellini première période); Meurtre d'un bookmaker chinois de John Cassavetes (importance de l'acteur); Les deux sont tombés sur le site de Jamia Uys (- et les spectateurs); Under Fire de Roger Spottiswoode (journalisme en Amérique centrale).

THÉÂTRE

Quelques jours encore pour voir Michel Bouquet dans le Neveu de Rameau à l'Atelier, et Claude Pieplu dans Six heures au plus tard au Lucernaire, où Stéphanie Lolk reste Sally Mara, où Pola Janska et Shigeki Takahashi continuent de pour le texte de Marguerite Duras, Hiroshima mon amour, dans la mise en scène de Michaël Lonsdale.

MUSIQUE

Le Festival estival de Paris a été très justement Claude Ballif

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale: rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques: 277-14-12.
Sauf mardi, de 12 h à 22 h; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

EXPOSITIONS

Giuseppe Penone et Jean Le Gac à l'ARC

Avec des assemblages de branches, des monceaux de feuilles, des impressions murales, Penone cherche à élaborer un art « sauvage » qui puise son énergie dans les éléments naturels. Le Gac confronte trois formes artistiques sur le même support: le pastel, très graphique, le document photographique et l'écrit.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale: rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques: 277-14-12.
Sauf mardi, de 12 h à 22 h; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNEM

Visites animées régulières, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h; le samedi, à 11 h, entrée de musée (volontaire élargi); lundi et jeudi, 17 h (galeries contemporaines).

WILLEM DE KONING. Jusqu'au 24 septembre.

MARC CHAGALL. Œuvres sur papier. Jusqu'au 8 octobre.

ALBIS. Art brut, Collage, Tissage, Lino, etc. Jusqu'au 17 septembre.

COLLECTION MAGNELL. Arts plastiques. Jusqu'au 17 septembre.

ENRICHISSEMENTS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. De Balak à Mathieu. Jusqu'au 20 août.

EVE SONNEMAN. Travaux photographiques 1981-1984. Jusqu'au 9 septembre.

LE SIÈCLE DE KAFKA. Jusqu'au 1er octobre.

OCI

MOBIER NATIONAL. Vingt ans de création. Jusqu'au 24 septembre.

LES CRÉATEURS DU MOBIER NATIONAL. Salle de documentation. Jusqu'au 24 septembre.

PLACES D'EUROPE. Histoire et actualité d'un espace public. Jusqu'au 24 septembre.

POLITIQUE/FICTION. Jusqu'au 10 septembre.

DES LIVRES POUR LES VACANCES. Bibliothèque des enfants. Piazza. Jusqu'au 1er octobre.

Musées

TAPISSERIES DES XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES. Petit Palais, avenue Winston Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée: 9 F. Jusqu'au 25 août.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Pages d'album. Grand Palais, avenue Winston Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée: 8 F. Jusqu'au 16 septembre.

LA DONATION KAUFMANN ET SCHLAGETER. Musée du Louvre, pavillon de la France, entrée porte Janvier (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée: 13 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 3 septembre.

DESSIN ET SCIENCES. XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES. Musée du Louvre (voir ci-dessus). Jusqu'au 24 septembre.

JEAN LE GAC - GIUSEPPE PENONE. Art au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30; mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 23 septembre.

BERNARD LAGNEAU. Architectures fugitives. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 août.

LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM. CHAPITEAUX ROMAINS. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée: 9 F. Jusqu'au 11 septembre.

LUTÈCE-PARIS DE CÉSAR À CLOVIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée: 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 août.

LA NOUVELLE ATHÈNES. Musée René-Schaeffer, 16, rue Chaplat (874-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée: 7 F. Jusqu'au 10 octobre.

SUR INVITATION. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h à 18 h; Sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 17 septembre.

TEM. QUARANTE ANS DE POLITIQUE. Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 septembre.

L'AUTOMOBILE ET LA PUELLICITÉ. Musée de la publicité, 18, rue de Valenciennes (246-12-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée: 15 F. Jusqu'au 15 octobre.

UN SIÈCLE D'IMAGES DE PIÉTÉ 1814-1914. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Sirovini (553-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 15 septembre.

HOMMAGE À PAUL DELAROCHE. Musée Hébert, 83, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Entrée: 8 F; Dim.: 4 F. Jusqu'au 17 septembre.

MICHEL DUFET. Musée Bourdelle, 16, rue A-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'à fin septembre.

DIDEROT À LA CONCIERGE. Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (354-30-06). T.J., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

LOUIS XIV ET L'URBANISME ROYAL. PARIS EN ARCHITECTURE. Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (277-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Entrée: 4 F; dim.: 2 F. Jusqu'au 31 octobre.

MONTMARTRE. Des origines à nos jours. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée: 10 F. Jusqu'à fin décembre.

L'IMPRIE DANS LA MODE. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée: 9 F. Jusqu'au 28 octobre.

HOMMAGE À ELSA SCHIAPARELLI, 1895-1973. Pavillon des arts, 101, rue Saint-Louis (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'à fin août.

150 ANS DE RESTAURATION EN LANGUEDOC-ROUSSILLON - L'ARCHITECTURE ET LE PAYSAN. Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée: 9 F. Jusqu'au 27 août.

OBJETS ET MONDES. Présentation des acquisitions récentes. Musée de l'Homme, place du Trocadéro (533-70-60). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée: 15 F. Jusqu'au 18 août.

Centres culturels

CHARLES ESTIENNE et Part à Paris, 1945-1966. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Bayen (563-90-05). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Entrée: 9 F. Jusqu'au 2 septembre.

GUSTAV KLIMT, OSEAR KOSCHKA, EGON SCHIELE. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean (263-32-14). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Entrée: 10 F. Jusqu'au 2 septembre.

CHARLES SCHNEIDER. Verreries Schott-France de 1913 à 1980. Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (237-27-00). Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Entrée: 15 F. Jusqu'au 21 octobre.

L'ARCHITECTURE LIRANAISE. du XV^e au XIX^e siècle. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). T.J., de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Entrée libre.

RICHESSES D'ART EN MORVAN. Orangerie de l'hôtel Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). T.J., de 10 h à 18 h. Entrée libre jusqu'au 2 septembre.

TROIS ARCHITECTES FRANÇAIS: Christa, Gaudin, de Portzamparc. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournay (635-90-56). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 6 octobre.

TROIS ARTISTES CORÉENS DE CALIFORNIE: Lew, Chang, Hyunsook. Centre culturel, 29, avenue d'Iéna (720-83-86). Jusqu'au 20 août.

En région parisienne

BREITIGNY. Dolmen - Dolmen - Proposition III: Colinet, Gérard, Sloop, Larrière, Heiliger. Jusqu'en septembre.

BANASSAN. Gomez Pérez, Hoscman. Photographie. Jusqu'au 29 septembre. Centre Gérard-Philipp, rue Henri-Donard (084-36-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

L'ISLE-ADAM. Louis-Albert Desnoes, 1909-1979. Musée Louis-Scutenaire, 46, Grande-Rue. Jusqu'au 30 septembre.

NOÛTEL. Le sculpteur est un Sicilien. Des artistes et un château: Nobilita Chénas (887-45-91). Jusqu'au 16 septembre.

PONTOISE. Carlos Calvo. Sculptures. - Aurélien Nemours. Peintures. Musée Taver-Delaucour, 4, rue Lemercier (38-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 octobre.

Calabrette, 1848-1894. Musée de Suresne, 17, rue de Châteaufort (031-06-5). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 octobre.

SAINTE-QUENTINE-EN-YVELLINES. Les Russes au présent. Centre culturel de Villiers, chapelle de la Villiers de la Cour (050-51-70). Jusqu'au 30 août.

SOISY-SUR-ÉCOLE. Village de sculptures contemporaines. Verrière (499-00-03). Jusqu'au 16 septembre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Hommage de Pablo Picasso à « Monsieur Cézanne ». Grand et septième de Paris et de Versailles. Jusqu'au 10 août.

Le Châlier. Peintures. Jusqu'au 30 septembre. Musée Grégoire, palais de Malte (38-14-70).

Tapisseries des seigneurs et seigneurs. Musée des Tapisseries, 13, rue de la Motte (21-05-78). Jusqu'au 1er octobre.

Admiral. Peintures et dessins. Présence contemporaine, 60, boulevard Carnot (92-12-41). Jusqu'au 25 août.

ALÈS. Premiers paysans de la France méridionale. Musée du Colombier, carrefour d'Arvergne (86-90-40). Jusqu'au 15 septembre.

AMBRIEU-EN-BOUCY. Dessins d'archéologie et d'architecture, de romanisme à l'Informatique. Château des Allennes (38-06-07). 24.

ANNECY. Œuvres contemporaines suédoises. Jusqu'au 30 septembre. - Vingt ans d'archéologie au musée de France. Jusqu'au 21 octobre. Musée-château (45-29-66).

ARC-ET-SENIANS. L'hologramme. Salle royale (30-23-43). Août.

AUBUSSON. Palais, vestes et tapisseries: XV^e-XVIII^e siècles. Musée départemental de la tapisserie, avenue des Lézards (66-33-06). Jusqu'au 7 octobre.

AUXERRE. Jean Cocteau. Un œil de XV^e siècle. Maison de tourisme, 1-2, quai de la République (52-26-27). Jusqu'au 30 septembre. - Musique et rythme. Centre culturel de l'Œuvre, abbaye Saint-Germain (46-66-89). Jusqu'au 22 octobre.

AVIGNON. Un remarquable témoignage de la fin du Moyen Âge. Musée du Petit Palais (86-44-58). 24.

DES SPECTACLES

des vieux sortilèges

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

2015

CINEMA

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A. V.I.) : Capit. 2 (508-11-69). L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Forum Orient Express, 1^{er} (235-42-26) ; Parisiens, 1^{er} (329-83-11). L'YCONNU DU NORD-EXPRESS (A. v.a.) : Action Christiane Bn, 6 (329-11-30). JESUS DE NAZARETH (R. v.I.) : Grand Paris, 15 (554-46-85). LADY LOU (A. v.a.) : Action Christiane Bn, 6 (329-11-30). LIJI MARLEEN (AIL. v.a.) : Rivoli, 4 (272-63-32). LOLITA (A. v.a.) : André-Bazin, 1^{er} (337-74-39). MAIS QUI A TUÉ HARRY ? (A. v.a.) : Héros, 15 (532-91-38) ; Marignan, 6 (359-92-82) ; Parisiens, 1^{er} (320-30-19). MANHATTAN (A. v.a.) : Paramount Odéon, 6 (325-59-83). MEAN STREET (A. v.a.) : Mirois, 1^{er} (260-43-99) ; Alpha, 5 (534-30-47) ; Balzac, 8 - (561-10-60) ; 14-Juillet-Boisgranoille, 15^{er} (575-79-79) ; V.I. - Parisiens-Montparnasse, 1^{er} (329-10-10). MERLIN L'ENCHANTEUR (A. v.I.) : UGC Opéra, 2 (261-50-32). MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (en) - LE BAL DES VARIÉTÉS (A. v.a.) : Forum, 1^{er} (297-53-74) ; 14-Juillet Parisiens, 6 (326-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6 (326-15-48) ; George V, 8 (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11 (357-90-81) ; 14-Juillet Boissière, 15^{er} (575-79-79). MIDNIGHT EXPRESS (A. v.I.) (**): Capit. 2 (508-11-69). MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Angl. v.a.) : Champ-Élysées, 5 (354-20-12). MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Angl. v.a.) : Quinette, 5 (633-79-38). LA MORT AUX TROUSSES (A. v.a.) : Mirois, 1^{er} (260-43-99). NOBLESSE OBLIGE (A. v.a.) : Action Étoilée, 5 (325-72-67). LES NUITS DE CABERIA (R. v.a.) : Champ-Élysées, 5 (354-20-12). ORANGE MÉCANIQUE (A. v.a.) (**): Forum Orient-Express, 1^{er} (235-42-26) ; Marignan, 6 (359-92-82) ; V.I. : Francis, 9 (770-33-58) ; Montparnasse Pathé, 1^{er} (320-12-06). ORFÈVRE NEGRO (Fr.) : Grand-Paris, 15 (554-46-85). OSCAR (Fr.) : Forum O. Express, 1^{er} (233-42-26) ; Beldix, 2 (742-60-33) ; Ambassade, 8 (359-19-08) ; Mirois, 1^{er} (260-43-99) ; Gaumont Cinéma, 15 (328-42-27) ; Pathé Clichy, 1^{er} (522-46-01). PHANTOM OF THE PARADISE (A. v.a.) (*) : Châtelet Victoria, 1^{er} (508-94-14). PARIS YU PAR (1964) (F.) : Olympio-Entreprise, 1^{er} (543-35-38). RASHOMON (Jap. v.a.) : St-Lambert, 15 (532-91-68). RUSTY JAMES (A. v.a.) : Cinémas Saint-Germain, 6 (633-10-82). LES SEIGNEURS DE LA ROUTE (ou LA COURSE À LA MORT DE L'AN 2000) (A. v.a.) (**): Marignan, 6 (359-92-82) ; V.I. : Francis, 9 (770-33-58) ; Maxville, 9 (770-72-86) ; Fauteuil, 1^{er} (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 1^{er} (320-12-06) ; Pathé Clichy, 1^{er} (522-46-01). LES SEPT SAMOURAIS (Jap. v.a.) : Parisiens, 5 (354-15-04). LA SOIF DU MAL (A. v.a.) : Lincold, 6 (359-36-14) ; Parisiens, 1^{er} (320-30-19). SUEURS FROIDES (A. v.a.) : Action Christiane, 6 (329-11-30). TAXI DRIVER (A. v.a.) (**): Boite à films, 1^{er} (622-44-21). TEX AVERY FOLIES (A. v.a.) : Logos, 5 (354-42-34). THE BLUES BROTHERS (A. v.a.) : Ciné Beaubourg, 3 (271-52-36) ; UGC Danton, 6 (325-42-62) ; Beldix, 2 (742-60-33). THE ROSE (A. v.a.) : Châtelet-Victoria, 1^{er} (508-94-14). THE SERVANT (A. v.a.) : Champ-Élysées, 5 (354-20-12). TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch) (A. v.a.) : Saint-André-des-Arts, 6 (326-80-25). TRAQUENARD (A. v.a.) : Action Christiane Bn, 6 (329-11-30). LES 29 MARCHES (A. v.a.) : Parisiens, 1^{er} (320-30-19). UNE ÉTOILE EST NÉE (A. v.a.) (version intégrale) : Gaumont Halles, 1^{er} (297-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6 (222-72-80) ; Publicis Champs-Élysées, 5 (720-76-23) ; Biarrotte Montparnasse, 1^{er} (544-25-02) ; Kinopanorama, 15 (306-50-50). VICTOR VICTORIA (A. v.a.) : Saint-Germain Village, 5 (633-63-20). VIVRE ET LAISSER MOURIR (A. v.a.) : Gaumont Halles, 1^{er} (297-49-70) ; Champ-Élysées, 5 (354-20-12) ; Colisée, 8 (359-29-46) ; V.I. : Richelieu, 2 (233-56-70) ; Bretagne, 6 (222-57-97) ; Francis, 9 (770-33-58) ; Fauteuil, 1^{er} (331-56-86) ; Mirois, 1^{er} (260-43-99) ; Gaumont Convention, 15^{er} (828-42-27) ; Pathé Clichy, 1^{er} (522-46-01) ; Gambetta, 20 (536-10-96). LE VOYEUR (Angl. v.a.) : Logos, 5 (354-42-34). WEST SIDE STORY (A. v.a.) : Paramount Odéon, 6 (325-59-83) ; Balzac, 8 (561-10-60). ZÉRO DE CONDUITE (F.) : Desfont, 1^{er} (321-41-01).

LES séances spéciales
AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (AIL. v.a.) : Saint-Ambroise, 11^{er} (700-8316), mar. 18 h, sam. 19 h 20, dim. 15 h 30.
AMERICAN GIGOLÓ (*) (A. v.a.) : Châtelet Victoria, 1^{er} (508-94-14), 15 h 20 + sam. 0 h 30.
A NOS AMOURS (Fr.) : Temples, 3 (272-94-56), sam. dim. 18 h 30, jan. 20 h, dim., lun., mar., 22 h 15.
CASANOVA (de Fellini) (It. v.a.) : Temples, 3 (272-94-56), mar., jeu., ven., 22 h 15.
LES CHARIOTS DE FEU (Brit. v.a.) : Boite à films, 1^{er} (622-44-21), 20 h 15.
LE CHÂTEAU DE L'ARAGNÉE (Jap. v.a.) : Saint-Lambert, 15^{er} (532-91-68), mar., 21 h 15, ven., mar. 18 h 45.
LES CHIENS DE PAILLE (***) (A. v.a.) : Grand Paris, 15^{er} (554-46-85), mar., ven., dim., lun., 22 h.

COUP DE TORÇON (Fr.) : Grand Paris, 15^{er} (554-46-85), jeu., 20 h, sam. 20 h.
LA DAME DE SHANGHAI (A. v.a.) : Olympio-Luxembourg, 6 (633-97-77), 12 h et 24 h.
DANTON (Fr.-Pol.) : Grand Paris, 15^{er} (554-46-85), lun. 18 h 30.
LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Temples, 3 (272-94-56), ven., sam., lun., mar., 20 h.
DESSOU OUZALA (Sov. v.a.) : Saint-Lambert, 15^{er} (532-91-68), ven., lun., 21 h, mar. 17 h.
ÉLÉPHANT MAN (Brit. v.a.) : Grand Paris, 15^{er} (554-46-85), sam. 22 h.
LA FEMME FLAMBEÉE (AIL. v.a.) (**): Calypso, 17^{er} (380-30-11), 18 h.
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A. v.a.) : Studio Bertrand, 7 (783-64-66), mar., jeu., lun. 18 h, sam. 17 h 45.
FRANKENSTEIN JUNIOR (A. v.a.) : Studio Bertrand, 7 (783-64-66), mar., jeu., sam., lun. 21 h 30 ; ven. 22 h 15, dim. 18 h 30.
L'HOMME QUI RÉTRÉCIT (A. v.a.) : Escorial, 1^{er} (707-28-04), 22 h 45.
L'HOMME INVISIBLE (A. v.a.) : Escorial, 1^{er} (707-28-04), 20 h.
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It. v.a.) : Grand Paris, 15^{er} (554-46-85), mar., ven., 21 h 30 ; Saint-Ambroise, 11^{er} (700-89-16), dim. 21 h.
LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind. v.a.) : Ciné Beaubourg, 3 (271-52-36), dim., mar. 11 h 55.
L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (Angl. v.a.) : Rivoli Beaubourg, 4 (272-63-32), 22 h 30.
LETTERES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympio Saint-Germain, 6 (322-87-23), 12 h.
LE LÉZARD NOIR (Jap. v.a.) : 7 Art-Beaubourg, 4 (278-34-15), ven., sam. 0 h 15.
LA NUIT DE VARENNES (Fr.-It.) : Temples, 3 (272-94-56), sam. 22 h 15, dim. 14 h, mar. 20 h.
MORT À VENISE (It. v.a.) : Temples, 3 (272-94-56), l. l., sf. dim., 20 h, sam., dim. 18 h 15.
MISTER ARKADIN (A. v.a.) : Olympio-Luxembourg, 6 (633-97-77), 12 h et 24 h.
POSSESSION (***) (Ang. v.a.) : Olympio-Luxembourg, 6 (633-97-77), 12 h et 24 h + Grand Paris, 15^{er} (554-46-85), jeu., mar. 22 h.
LE PONT DE LA RIVIÈRE KWAI (A. v.a.) : Grand Paris, 15^{er} (554-46-85), mar., sam. 18 h 30, jeu., lun. 21 h.
PULSIONS (***) (A. v.a.) : Ciné Beaubourg, 3 (271-52-36), ven., 23 h 40.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF (A. v.a.) : Châtelet-Victoria, 1^{er} (508-94-14), 13 h.
SALO (***) (It. v.a.) : Ciné Beaubourg, 3 (271-52-36), ven., sam. 0 h 20.
SCARFACE (*) (A. v.a.) : Rivoli Beaubourg, 4 (272-63-32), 19 h 45.
SÈNE NOIRE (Fr.) : Temples, 3 (272-94-56), 22 h 15.
SUZANNE SIMONIN, LA RELIGIEUSE DE DIDROT (Fr.) : Saint-Ambroise, 11^{er} (700-89-16), lun. 15 h 40.
STEAMERS (*) (A. v.a.) : Boite à films, 1^{er} (622-44-21), 13 h 30.
LA TRAVIATA (It. v.a.) : Studio Galade, 5 (354-72-71), 16 h ; Calypso, 17^{er} (380-30-11), 17 h.
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Châtelet Victoria, 1^{er} (508-94-14), 19 h 20.
VIVRE VITE (***) (Esp. v.a.) : République-Cinéma, 11^{er} (605-51-33), jeu., mar. 22 h.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (*) (A. v.a.) : Boite à films, 1^{er} (622-44-21), 13 h 30.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : République-Cinéma, 11^{er} (605-51-33), mar., jeu., dim., lun., mar. 16 h, ven., sam. 18 h.

THEATRE

(Les jours de réclame sont indiqués entre parenthèses.)
ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Le Neveu de Rameau.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Madame, pas de dame.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (mar., D. soir), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Ravitons dormir à l'Élysée.
DIX HEURES (606-07-48) (D.), 21 h : l'Œuvre ; 22 h : la Mouche et le Pantin.
GAITE MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Checco pour moi.
LUCERNAIRE (544-57-34) (L.), L. 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : Héroclima, mon amour. R. 18 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 15 : Journal intime de Sally Mara ; 22 h 15 : Du côté de chez Colette.
MAURLEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : la Vision voyageuse.
NOUVEAUTES (770-52-76) (D.), 21 h : l'Entourloupe (à partir du 10).
ŒUVRE (874-43-52) (D., L.), 21 h : sam. 19 h 30 et 22 h ; Comment devenir une autre juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-58-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.
RENAISSANCE (208-18-50) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : la Vision voyageuse.
SAINT-GEORGES (578-63-47) (D., L.), 21 h : Théâtre de Bouvard.
THEATRE A-BOURVIL (373-47-84) (D., L.), 21 h 45 : Y'a un marron en vous !
THEATRE OPERA (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babes-rouges ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
VARIÉTÉS (233-09-92) (D., L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30 : le Buffon.
Les cafés-théâtres
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), L. 20 h 15 : Arashi-MC2 ; 21 h 30 : les Démons Lottin ; 22 h 30 + Sam. 24 h : les Sacrés Montoux ; R. 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), L. 20 h 15 + Sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux bouillottes ; 21 h 30 : Mangesues d'Arènes ; 22 h 30 : Œuvres de secours ; R. 20 h 15 : Imprévu pour un privé ; 21 h 30 : le Chronosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Bel et la Béza ; 22 h 30 : Fais voir ton capelin.
PETIT CASINO (278-36-50) (D.), 21 h : Il n'y a pas d'union à Orly ; 22 h 15 : Commissaire Magré.
SPLENDID ST-MARTIN (208-21-03) (D., L.), 20 h 15 : J. Villard.
TENTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phédre ; 21 h 30 : Le cave habité au rez-de-château.

En région parisienne
Festival musique jeunes 94 - Est Show - : Valence, Parc de la Liberté le 10 de 20 h à 22 h ; Miss Kong ; les Complices ; Fugate ; Crémil, Base de loisirs, le 11 de 19 h à 22 h ; Parabute, Miss Kong, Doc lebrun.
Scènes, XV^e Festival de l'Orangerie (660-07-79), le 11 à 17 h 30 ; Trio F. Schmitt, H. Xucré, alto (Haydn, Fauré) ; le 12 à 17 h 30 ; D. Wayenberg, piano (Beethoven).
Variétés, Basin de Neptun, (950-36-22), le 11 à 22 heures : le Triomphe de Neptune.

MUSIQUE
Les concerts
MERCREDI 8
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : R. Parrot (Teleman, Vivaldi, Bach).
Salle-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris.
JEUDI 9
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.
VENDREDI 10
Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.
Salle-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 8.
SAMEDI 11
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.
DIMANCHE 12
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.
LUNDI 13
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.
Salle-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 8.
Jazz, pop, rock, folk
CAVEAU DE LA HUCHETTE (356-65-05), 21 h 30 : Jazz Group de Bretagne, (dern. le 12) ; à partir du 13 : J. Lacroix.

LES chansonniers
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : On perd les pédales.
En région parisienne
Festival musique jeunes 94 - Est Show - : Valence, Parc de la Liberté le 10 de 20 h à 22 h ; Miss Kong ; les Complices ; Fugate ; Crémil, Base de loisirs, le 11 de 19 h à 22 h ; Parabute, Miss Kong, Doc lebrun.
Scènes, XV^e Festival de l'Orangerie (660-07-79), le 11 à 17 h 30 ; Trio F. Schmitt, H. Xucré, alto (Haydn, Fauré) ; le 12 à 17 h 30 ; D. Wayenberg, piano (Beethoven).
Variétés, Basin de Neptun, (950-36-22), le 11 à 22 heures : le Triomphe de Neptune.

ESPLANADE DE LA DÉFENSE. Faisane Agam (979-00-15), ven., sam. 21 h 30 : Daphnis et Chloé.

Spectacle d'eau
ESPLANADE DE LA DÉFENSE. Faisane Agam (979-00-15), ven., sam. 21 h 30 : Daphnis et Chloé.

CHAPPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), les 9, 10, 11 à 22 h : P. Urbain et Guarpo Latino.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Ted Carnot Quartet.
PHILHARME 776-44-26, les 9, 10, 11 à 23 h 30 : Sébastien.
SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h 30 : M. Saury Jazz Music.
TROIS MAILLETS (354-00-79), mar., jeu., 23 h : la Velle.

Opérettes
POTINIERE (266-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Roi-Carf.

Le music-hall
DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h ; Dim. 15 h 30 : From Harlem to Broadway.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 21 h : J. Bourdon.
STUDIO BERTRAND (783-64-66), ven., mar. 20 h 15, dim. 16 h : Folies étrangères d'Offenbach.
TRUQUONS DE BUENOS AIRES (260-64-41) (D., L.), 22 h 30 : O. Piro, D. Arbolada, L. Cruz.

La danse
COUR DE LA MAIRIE DU IV^e (278-60-56), ven., sam., dim. 21 h : Ballets historiques de Marika.
GYMNASSE RONSDARD (606-33-60), 20 h 30, Dim. 17 h : La nuit de concours (dern. le 12).

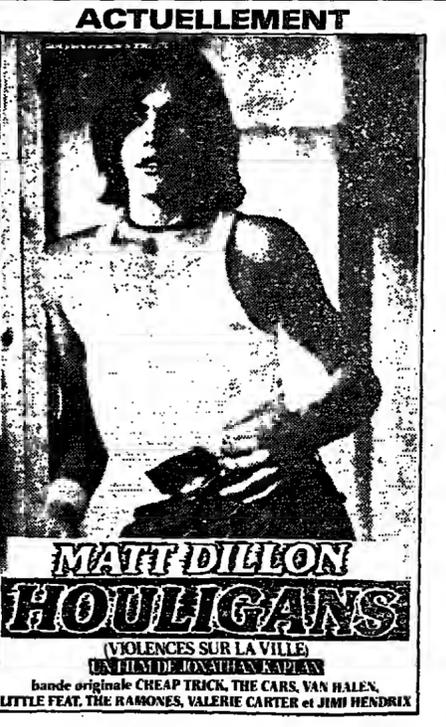


PREMIÈRE MONDIALE
POUR SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES
EN 1927 FRITZ LANG EN FAIT UN MONUMENT
EN 1986 GIORDIO MORODDER EN FAIT UN ÉVÉNEMENT
UN FILM DE FRITZ LANG
METROPOLIS
Avec ANNE DIEZEL, GERT FRONZ, GIORGIO MORODDER, GIOVANNI VESPA, PAT BENATAR, ABEL SOUZA, ZION ANDELOW, ADAM ANT, BONNIE TYLER, JONAS MEYER, LOVERBY

PARAMOUNT MERCURY - PARAMOUNT OPERA - PARAMOUNT MARIVAUX
PARAMOUNT BASTILLE - PARAMOUNT MONTMARTRE - CONVENTION ST CHARLES
PARAMOUNT ODEON - PARAMOUNT MONTPARNASSE - PARAMOUNT ORLEANS
PARAMOUNT Gobelins - PARAMOUNT MAILLOT - IMAGES
PERIPHERIE - PARAMOUNT La Varenne - ALPHA Argenteuil - REX Pessy
4 TEMPS La Défense - PARLY II - LES ULIS Dray - CERGY Pontoise - LES MUREAUX
FLANDES Sarcelles - CARREFOUR Pantin - REX Savigny



SAISON 84/85
abonnements
La location par correspondance est ouverte toute l'année
Tarif préférentiel jusqu'au 15 SEPTEMBRE
ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS
Renseignements : 15 Rue Montaigne 75008 PARIS - Tél. 720 6737
JEAN-PIERRE WALLEZ



VOTRE TABLE CE SOIR
Ambiance musicale - Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J. H. : ouvert jusqu'à heures
DINERS
RIVE DROITE
VISHNOU 297-56-54
Angle rue Volney et rue Daumesnil, 2^e
CHEZ DIEP 256-23-96
22, rue de Postolles, 8^e F./sam. midi.
PALAIS DU TROCADÉRO 727-05-02
7, avenue d'Eylau, 16^e Tous les jours
LE GUILLAUME TELL 622-28-72
111, av. de Villiers, 17^e F. sam. dim.
EL PICADOR 387-28-87
80, bd des Batignolles, 17^e F. lun, mardi
LE SAINT-SIMON 380-88-68
116, bd Pereire, 17^e F. sam. midi-dim.
RIVE GAUCHE
LA FERME DU PÉRIORD 727-05-02
1, rue des Fossés-Saint-Marcel, 5^e
LE MAHARAJAH 325-12-84
15, rue J.-Chaptain, 6^e Ts les jrs
GASTRONOMIE INDIENNE. La cuisine des Maharadjahs à Paris dans un décor authentique. AGRÉÉ par le MINISTÈRE DU TOURISME INDIEN. P.M.R. 120 F. Salle pour réception, cocktail, mariage. Fermé le dimanche.
Nouvelles spécialités thaïlandaises, dans le quartier des Champs-Élysées. Gastronomie chinoise, vietnamite. P.M.R. : 90 F.
Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor féerique. Cuisine faite par le patron. Air conditionné. Service et livraisons à domicile. Plus à emporter.
TERRASSE D'ÉTÉ. Spéc. POISSONS, CRUSTACÉS, BOUILLABAÏSSE et BOURRIQUE. Carte crédit. Parking assés, 210, rue de Courcelles.
Déjeuner, dîner, J. 22 h 30. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES : zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. P.M.R. : 120 F. Formule à 75 F. s.n.c. avec spéc. SALONS.
Spécialités de poissons. MENU à 110F. s.n.c. et CARTE. Propriétaire et chef de cuisine B. FERRAGU. Parking, 210, rue de Courcelles. TERRASSE.
DEJEUNERS D'AFFAIRES, DINERS. Commandes prises jusqu'à minuit. Tél. 331-69-30 OUVERT TOUS LES JOURS. Parking gratuit.
Jusqu'à 23 h 30. CARREFOUR MONTPARNASSE-RASPAIL-BREA, venez déguster les spéc. de TANDOR. Egal. 72, bd St-Germain, 354-26-07. Spéc. BIRJANI.

SOUPERS APRES MINUIT
CABANE DE LA BUTTE
4, rue Lamark, 18^e - F. merc. - 264-63-40
Montre à la maraichère - Ris d'agneau
BOUILLABAÏSSE c. m. Anchoûte - PIANO
LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse
326-70-50 et 354-21-68 - TERRASSE
Au piano : Yvan MEYER.

Roberts
ROBERT DE NI

LE MONDE DES SPECTACLES

FESTIVALS

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS

Musée Carnavalet, le 8 à 18 h 30 : K. Jungblut (Wein, Bach)...

Festivals en province

AQUITAINE: Saint-Léon-sur-Vézère, Festival de Périgord noir (31-32-33)...

LOIRRAINE

Bessing, Th. du Puy, (29) 61-50-48, les 11, 12, 15 à 15 h : Un chapeau de paille d'Italie...

MIDI-PYRÉNÉES

Commissariat Festival de Comminges (41) 90-00-38, Collège de Saint-Gaudens, le 10 à 21 h 30 : M. Caballé...

PROVENCE COTE D'AZUR

Alpilles, XVIII^e Esté musical, 33-95-64 ; Alpes de Haute-Provence, le 8 à 21 h : Z. Nicos...

COMMUNICATION

Mercredi 8 août

PREMIÈRE CHAÎNE : TF1

20 h 35 Série : Dallas. JR et Katherine complètent, etc. Il paraît qu'on a droit à vingt-neuf épisodes nouveaux...

DEUXIÈME CHAÎNE : A2

20 h 36 Téléfilm : Rubis. D'après R. Silverberg, réal. D. Moosmann. Avec Edith Maslé...

TROISIÈME CHAÎNE : FR3

20 h 35 Document : Léo Ferré (2^e partie). Léo Ferré se fait rare à la télévision. Il se fait rare également...

FRANCE-CULTURE

20 h 30 - Une parole devant la lumière, de J.-P. Coles, avec C. Selters, J. Topart, P. Vaneck, S. Ariel...

Jeudi 9 août

PREMIÈRE CHAÎNE : TF1

11 h 30 TF1 Vision plus. 11 h 55 Quarante ans déjà. 12 h Jeux olympiques. (Résumé.)

DEUXIÈME CHAÎNE : A2

8 h 5 Jeux olympiques. 10 h 30 Antiope. 12 h Journal (et à 12 h 45 et 13 h 40).

TROISIÈME CHAÎNE : FR3

19 h 3 Jeu d'Échecs : Les mots en tête. 19 h 15 Émissions régionales. 19 h 40 Le désaccoutumé.

FRANCE-CULTURE

7 h Matinales : Montigny-les-Eyzies. 7 h 30 Revue de presse. 8 h Paroles et écrits du Bocage : l'Ancoche.

Elaboré par des représentants du personnel et des actionnaires

UN PLAN D'ECONOMIES ET DE DIVERSIFICATION VA ETRE MIS EN ŒUVRE A L'ACP

Le conseil d'administration de l'Agence centrale parisienne de presse (ACP) - memora d'un dépôt de bilan depuis le mois de juin - a accepté, mardi 7 août, à l'unanimité, un plan de développement proposé par une commission paritaire formée de représentants de personnel et des actionnaires.

Une « restructuration des produits » de l'agence a, en outre, été décidée : la diffusion d'informations à caractère « magazine » (vie pratique, santé, loisirs, jeux) et le développement de prestations « à la carte » devraient permettre à l'ACP d'affirmer davantage sa spécificité par rapport à l'Agence France Presse (AFP) et de relancer l'intérêt des quotidiens de province.

M. Dominique Valès, rédacteur en chef adjoint, a été nommé rédacteur en chef par intérim, dans l'attente d'une réorganisation plus importante de la hiérarchie, qui devrait être annoncée lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, le 4 septembre.

En Picardie

LE PATRIMOINE CULTUREL SUR ÉCRAN

(De notre correspondant.)

Amiens. - La Picardie, qui a été la première région française à être dotée du réseau Téléfil grand public, ajoute un nouveau programme à l'intention des Picardiens, des estivants et des autres habitants de l'Hexagone (1). Il concerne le patrimoine de la région.

L'association Télématique en Picardie, créée entre le Conseil régional et le quotidien le Courrier picard, met déjà à la disposition des trente-trois mille possesseurs de minitels de la région (ils seront soixante mille à la fin de l'année) des milliers d'écrans avec toutes sortes de renseignements. Les plus remarquables sont ceux qui concernent « Le livre de l'emploi », avec les réponses aux questions concernant ce délicat problème ; secteurs d'activités porteurs pour les jeunes, formations d'avenir existant en Picardie, etc.

M. Francis Lecul (PS), premier vice-président du conseil régional, note que ce programme « suscite l'intérêt de toutes les autres régions françaises qui, à la suite de ce qui se passe en Picardie, se sont portées candidates à la mise en place d'un réseau Téléfil ». Pourquoi ne pas appliquer ce nouveau média à la diffusion de l'information culturelle ? demande M. Lecul. « C'est à partir de cette idée, dit-il, qu'est née l'idée de constituer un programme sur le patrimoine de notre région. »

Le conseil régional et le ministère de la culture ont coopéré pour la réalisation de ce guide du patrimoine picard. Du côté de l'administration, on relève la participation des services suivants : direction du développement culturel, direction des musées de France, direction régionale des affaires culturelles, Caisse nationale des monuments historiques. Tous les bureaux de poste du littoral picard (Mers-les-Bains, Ault, Cayeux, Saint-Vaast-sur-Somme, Le Crotoy, Vieux-Fort-Mabon) sont dotés d'un minitel. En tout, quatre-vingt-trois bureaux de poste de Picardie sont équipés d'un tel instrument, que chacun peut consulter.

M. C.

(1) Dans les régions déjà desservies par Téléfil, tout possesseur d'une ligne téléphonique peut demander l'installation gratuite d'un minitel (terminal d'ordinateur) avec écran et clavier) à son domicile. Il peut ainsi recevoir non seulement l'annuaire électronique des PTT mais aussi de nombreux programmes, dont, en Picardie, celui élaboré par le Courrier picard. Pour obtenir ce service, il suffit de composer sur le cadran de téléphone la 16 (36) 14-91-66, et de faire ensuite PIC ou PIM sur le clavier du minitel.

Le Monde dossiers et documents LE CINÉMA EN FRANCE JULIET-AOÛT 1984 CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 6,50 F

مركزنا للأصل

Le Monde

économie

ÉTRANGER

A LA CONFÉRENCE DE L'ONUDI

Les Etats-Unis dénoncent l'inefficacité des aides au tiers-monde

Les transferts, même massifs, d'aides aux pays du tiers-monde sont inefficaces pour leur apporter le progrès économique, a déclaré en substance, le 7 août, M. Richard Williamson, chef de la délégation américaine à la conférence de l'ONUDI...

ÉNERGIE

M. Michel Leclerc marque un point

Le fils d'Edouard Leclerc, Michel, qui dirige la Société de négoce SIP Lec, qui approvisionne en carburant la plupart des centres Leclerc, a marqué un nouveau point dans la bataille qui l'oppose depuis un an aux pouvoirs publics...

Un an après, le tribunal administratif de Paris a, par un jugement du 3 juillet 1984, annulé cette décision, estimant que, en s'abstenant de préciser les éléments de fait qui justifient la sanction, [la] décision ne satisfait pas aux exigences de la loi...

AUTOMOBILE

50 000 emplois devront être supprimés en cinq ans

(Suite de la première page.)

Dans le domaine financier, les membres de la commission ont été effrayés par le poids de l'endettement (30 milliards de francs environ pour chaque constructeur) et des charges financières supportées (de 3 à 4 milliards de francs par an pour chaque groupe)...

On comprend que dans ces conditions les deux groupes français, d'abord quelque peu réticents vis-à-vis des travaux de la commission, se montrent de plus en plus intéressés par les possibilités offertes. Ainsi la Régie Renault, dont le président, M. Hanson, déclarait il y a peu...

GRANDE-BRETAGNE

Les zones franches britanniques. Six zones franches viennent d'être ouvertes au Royaume-Uni, respectivement dans les aéroports de Belfast, Birmingham et Prestwick (Ecosse) ainsi que dans les ports de Cardiff, Liverpool et Southampton...

AGRICULTURE

L'Office des viandes achètera 6 000 tonnes de bœuf par semaine

L'OFIVAL (Office national des viandes), qui interviendra massivement sur le marché de la viande bovine à partir du 20 août, espère un relèvement sensible des cours à la production mais ne prévoit pas de hausse des prix du bœuf pour le consommateur...

A l'occasion d'une conférence de presse, mardi 7 août à Paris, le directeur de l'OFIVAL, M. Pierre Mazzeran a annoncé que son organisme pourrait acheter, en raison du feu vert accordé le 28 juillet dernier par la Commission européenne, de 6 000 à 7 000 tonnes de bœuf par semaine sur le marché français...

Ces achats, qui doivent se prolonger jusqu'au 1^{er} novembre au moins, pourront donc porter au total sur plus de 60 000 tonnes de viande bovine. Les prix d'achat de bœuf par kilogramme appliqués à 90 % du prix d'orientation fixé en mars dernier par Bruxelles seront de fait supérieurs de 14 % à ceux du marché actuellement pratiqués en France et devraient donc permettre un redressement des cours, a indiqué M. Mazzeran...

Les achats de l'OFIVAL représenteront près de 60 % de la production hebdomadaire française au cours de cette période et la totalité...

SOCIAL

Reçu par le premier ministre

M. BEAUPÈRE (professions libérales) SE DÉCLARE SATISFAIT DU TOUT A FAIT NOUVEAU

Continuant sa série d'entretiens avec les partenaires sociaux, M. Laurent Fabius a reçu, le 7 août, M. Jacques Beaupère, président de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL). Satisfait, à son tour, du tout-à-fait nouveau employé par le premier ministre, M. Jacques Beaupère a assuré que les professions libérales assurent « apporter à l'œuvre de modernisation du pays et de rassemblement des Français, un atout capital »...

Rappelant les principales revendications des professions libérales qui portent notamment sur une plus grande « équité fiscale (abattements, déduction des frais réels, alignement de la taxe professionnelle) » et soulignant que le secteur pourrait être créateur d'emplois, M. Beaupère - il doit être prochainement reçu par M. Bérégovoy - a souligné qu'il n'avait pas obtenu « de réponses positives n'étant pas apportées, a ajouté le président de l'UNAPL, notamment dans le cadre de la loi des finances, nous serions obligés de considérer que le gouvernement fait un choix discriminatoire (...) ».

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Table with columns: COURS DU JOUR, UN MOIS, DEUX MOIS, SIX MOIS. Rows include \$E.U., \$Can., Yen, DM, Franc, R.M., L.I., F. Imp.

TAUX DES EUROMONNAIES

Table with columns: SE-U, DM, Franc, R.M., L.I., F. Imp. and rows for various maturities (12/12, 3/6, 6/6, 9/6, 12/6, 15/6, 18/6, 21/6, 24/6, 27/6, 30/6).

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matrice par une grande banque de la place.

Table with columns: OFFRES D'EMPLOI, DEMANDES D'EMPLOI, IMMOBILIER, AUTOMOBILES, AGENDA, PROP. COMM. CAPITALS. Rows with values for La Spece and TTC.

ANNONCES CLASSEES

Table with columns: ANNONCES ENCADRÉES, OFFRES D'EMPLOI, DEMANDES D'EMPLOI, IMMOBILIER, AUTOMOBILES, AGENDA. Rows with values for Lem/af and Lem/af TTC.

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer) - IMPORTANTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CONSEILS DANS LE DOMAINE PÉTROLIER - INGÉNIEUR FORAGES PÉTROLIERS - INGÉNIEUR ANTILLES

DEMANDES D'EMPLOIS - Etudiante parlant français, cherche un emploi de 44 heures par semaine... AVOCATE ALLEMANDE - 42 ans, ét. sup., diplômée de l'Université Paris-4 1984...

L'immobilier - appartements ventes - 5^e arrdt - 2 P. DE CHARME - 8^e arrdt - ODEON - 12^e arrdt - PL. DAUMESNIL, pr. - 13^e arrdt - 15^e arrdt - 16^e arrdt - 17^e arrdt

REPRODUCTION INTERDITE - bureaux - Locations - CHAMPS-ÉLYSÉES - pavillons - VILLERS-SUR-MARNE - deux-roues - villas

emplois régionaux - La clinique radiologique et orthopédique mutualiste recrute de toute urgence : UNE ou UN INFIRMIER ANESTHÉSISTE D.E. - ON PROFESSEUR DE COMMERCE INTERNATIONAL

propositions diverses - L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes les échelles de son service public. Demandez une documentation sur notre service spécialisé FRANCE CARRIÈRES (C 10) B.P. 402 - 08 PARIS.

AGENCE NAVAIS - 329, RUE LECOURBE - RESTE A VENDRE UN APPART. 3 P. - A SAISIR, ÉTOILE 2 PIÈCES, DUPLEX - A LOUER APPARTEMENT 4 pièces avec confort, dans villa, bord de mer, calme, vue magnifique.

VILLA LUXUEUSE (part. meublée) - A ST-MORITZ-SUVRETTA - avec grande réception comportant salon, salle à manger et bar, 2 grandes chambres doubles avec bain, 3 chambres simples avec bain, 3 chambres de service, avec bain et douche.

CONJONCTURE

La politique de rigueur actuellement menée paraît la seule possible,

affirme l'OCDE dans son étude sur la France

« En 1984-1985, on pourrait assister à la consolidation des résultats obtenus depuis un an : poursuite du freinage de la hausse des revenus et des prix, retour à l'équilibre du solde extérieur, maintien du déficit des finances publiques, sensiblement dans les normes fixées par le gouvernement », note l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) dans son étude sur la France, publiée le 8 août. « La croissance du PIB, poursuit-elle, restera, très modérée et, si des relâchements n'interviennent pas, les programmes actuels de limitation du chômage, sans taux pourrait continuer à progresser et être de l'ordre de 10,5 % à la fin de 1985. »

La portée de la dernière étude de l'OCDE sur la France dépasse nettement celle de la précédente. Celle-ci, en effet, avait été rédigée juste avant que le gouvernement français ne prenne les mesures de rigueur annoncées le 25 mars 1983. Les perspectives pour les dix-huit mois qui suivent s'en sont trouvées sérieusement affectées. En attendant sa dernière production au 18 juillet 1984, l'OCDE se trouve en mesure de dresser un bilan beaucoup plus exhaustif de la situation

Des conclusions très prudentes

C'est ainsi que l'organisation internationale se livre à une étude de la situation financière des entreprises sur les dix dernières années. Elle tient pour acquis que, dans l'ensemble, la situation s'est plus dégradée en France que dans les autres principaux pays de l'OCDE. Le pourcentage de l'investissement industriel dans le PIB est passé de 3,7 % en 1973 à 2,4 % en 1983, le stock du capital a considérablement vieilli, notamment dans les secteurs des biens intermédiaires et des biens d'équipement; on a assisté à une lente dégradation de la rentabilité des entreprises. Si un redressement s'est amorcé en 1983, il « est loin d'avoir compensé la dégradation antérieure ». Dans le secteur des biens intermédiaires, le taux de marge (rapport de l'excédent brut à la valeur ajoutée) a été, en 1982,

M. Bérégozov : il faut réduire les déséquilibres pour obtenir une croissance plus forte

Dans une interview accordée au *Matin* du 8 août, M. Pierre Bérégozov commente l'étude de l'OCDE. Il rappelle que l'objectif du gouvernement est de préserver le pouvoir d'achat et s'affirme partisan de réduire le déficit public. On peut le faire « en gérant avec rigueur et imagination nos finances », affirme le ministre de l'économie et des finances que poursuit : « Moins dépenser et mieux dépenser. Faire plus pour les secteurs d'avenir : la recherche, la formation, l'investissement; moins pour les dépenses courantes de fonctionnement. »

Quant à la croissance, M. Bérégozov continue d'affirmer qu'elle est possible et nécessaire à condition qu'elle repose, comme l'a précisé le premier ministre, sur « un appareil de production solide, capable d'exporter et de défendre ses positions sur le marché intérieur ». Si l'OCDE « préconise de freiner la croissance pour rétablir les équilibres, je pense qu'il faut réduire les déséquilibres pour obtenir une croissance plus forte », rétorque le ministre des finances.

« le plus faible atteint depuis 1979 ». Le vieillissement de l'appareil de production a conduit « à la dégradation de la position de compétitivité extérieure », cause structurelle des déficits de la balance commerciale. Si l'on assiste à un réajustement du solde extérieur, celui-ci reste menacé par la pénétration croissante du marché intérieur par les importations. « Les taux de pénétration des importations atteignent 50 % en 1983 pour les biens d'équipement et 35 % pour les biens intermédiaires. En conséquence, notent les

PERSPECTIVES A COURT TERME
(En pourcentage, à prix constants 1970)

	1983	1984	1985
Ressources de la nation			
Produit intérieur brut	+0,7	+1,2	+1,8
Importations	-0,5	+2,5	+3,4
Emploi des ressources de la nation			
Consommation des ménages	+1	+0,2	+0,7
Investissements	-1,7	+0,6	+2
Dont :			
Investissements des entreprises	-1,1	+2,4	+3,4
Investissements des ménages (logement)	-4,9	-2,8	-1,5
Investissements des administrations	+0,6	-3,2	-0,1
Exportations	+3,9	+5,1	+4,3
Hausse des prix (en glissement, décembre à décembre)	+9,6	+7,6	+5,7

experts de l'OCDE, toute reprise économique bénéficierait pour plus d'un tiers à l'industrie étrangère; une reprise des investissements bénéficierait, quant à elle, pour près de la moitié aux industries étrangères. L'organisation note que la progression de taux global d'exportation se ralentit fortement en volume, « passant de 5 points en 1973-1978 à environ 1 point en 1979-1983 », et qu'il baisse même dans des secteurs aussi importants que l'automobile.

C'est la raison pour laquelle l'OCDE reste ou ne peut plus prudente dans ses conclusions, même si la situation ne lui paraît pas aussi préoccupante qu'au début de 1983. « A court terme, souligne-t-elle, la politique de rigueur actuellement menée paraît la seule possible. Mais il faut qu'elle s'accompagne d'un ajustement positif de la pro-

cessus de formation des salaires », et « une grande flexibilité » également sur le marché du travail (postes à temps partiel, contrats à durée déterminée). « Au total, conclut-elle, il conviendrait certainement de poursuivre et d'intensifier les progrès réalisés en 1983 dans la direction d'une désinflation des salaires et d'une plus grande souplesse de gestion des effectifs ».

« Je me sens davantage en accord avec les suggestions faites par Jacques Médecin dans son rapport au Conseil économique et social, pour qui le progrès de la productivité de l'ensemble des facteurs de production peut seul assurer à la fois l'accroissement du pouvoir d'achat des salaires, le ralentissement de la hausse des prix et l'amélioration de l'autofinancement des entreprises », poursuit M. Bérégozov. Ce fut la voie préconisée par Pierre Mendès France, les conditions ont changé et il nous faut en tenir compte. Mais la méthode reste valable. Résumons-la : modernisation des équipements et formation des hommes. »

SUISSE
« Baisse de 0,2 % des prix en juillet. Les prix à la consommation en Suisse ont reculé de 0,2 % en juillet, selon les statistiques officielles publiées mardi 7 août. Le taux d'inflation des douze derniers mois s'établit ainsi à 2,8 %, le même que pour la période juin 1983/juin 1984. »

A la recherche d'une meilleure croissance

(Suite de la première page.) L'écart conjoncturel entre la France et les pays de l'OCDE, qui permet d'importer moins et d'exporter plus, devrait être de l'ordre de 3 points en 1984 (+ 1,2 % contre + 4,1 %) et ne s'améliorerait qu'en 1985 (+ 1,7 % pour la France contre + 2,6 % pour l'OCDE).

Les experts de l'organisation internationale se portent pas leurs investigations au-delà de cet horizon, mais il est facile d'imaginer le risque que ferait courir à notre pays, en 1986, une diminution de l'activité internationale au moment où elle reprendrait en France. De sorte que certains se demandent « et peut-être est-ce là l'allusion à la croissance faite par le premier ministre et par le ministre de l'économie et des finances - s'il ne serait pas plus opportun de favoriser une légère reprise dès la fin de cette année pour calmer le jeu au début de 1986. Les échéances électorales incitent à une démarche inverse mais qui nous laisserait une fois de plus à contre-courant de l'environnement international. »

Un autre ton

Qu'est-il possible de faire réellement ? M. Pierre Bérégozov, dans une interview au *Matin* du 8 août, donne le sentiment que le gouvernement est en effet disposé à favoriser la croissance. Mais les conditions qu'il met, et qui sont aussi celles du premier ministre, rendent aléatoire une reprise immédiate. Poursuivre l'assainissement économique, moderniser l'appareil de production, développer la formation, sont choses nécessaires, certes, mais dont on ne recueille pas les fruits en un jour. Au demeurant, l'OCDE ne dit pas autre chose, même si le ministre de l'économie et des finances feint de s'opposer à ses conclusions : il faut rétablir les équilibres pour pouvoir obtenir une meilleure croissance.

Simplement le langage du nouveau gouvernement français paraît plus dynamique. Il insiste sur l'aspect positif de sa politique, qui est de se donner les moyens d'une croissance plus forte tout en évitant « une relâche aveugle » et en préservant le pouvoir d'achat, alors que les experts internationaux mettent en avant les risques de dérapage. La nuance est importante quand on prétend mobiliser les acteurs du développement.

Il est vrai que si l'on s'en tient aux perspectives établies tant par l'OCDE que par les comptes de la nation, le taux de croissance envisagé (à peine 2 % en 1985) laisse un problème irrésolu, celui de l'emploi, auquel, curieusement, M. Bérégozov ne fait pas allusion dans son interview. L'effort de modernisation ne fait que rendre plus difficile - du moins à brève échéance - la situation. Les gains de productivité obtenus dans le secteur manufacturier comme dans les services le seront au détriment des créations d'emplois. Que faire ? Avec l'art de la litote qui la caractérise, l'OCDE recommande d'instaurer une « grande flexibilité » sur le marché du travail et aussi, le même mot est employé, « accroître la flexibilité du processus de formation des salaires ».

Cela veut dire multiplier les postes à temps partiel, les contrats à durée déterminée mais aussi freiner la progression des salaires. Jusqu'où peut-on aller en la matière ? Le débat est là. Si l'on veut avant tout sauvegarder les acquis sociaux, respecter les codes sociaux, la porte se referme aussitôt. Mais à trop vouloir les enfreindre on aboutirait à une sorte de capitalisme sauvage dont les effets sont à redouter.

Encore qu'il faille s'interroger sur nos habitudes de penser. Se demander par exemple les raisons qui nous amènent à défendre un salarié toucherait moins que le SMIC et à admettre qu'un jeune sans emploi perçoive 1 800 francs par mois. Qui dira le coût social et donc éco-

nomique d'une jeunesse privée du droit au travail et qui dépérit de se sentir inutile. Le marché du travail n'est-il pas à réinventer ?

Il peut paraître utile cette fois de regarder ce qui se passe ailleurs non nécessairement pour prendre exemple mais pour comprendre comment les choses peuvent évoluer. Aux Etats-Unis il a été créé 15 millions d'emplois en huit ans de 1973 à 1981. Pratiquement tous l'ont été dans les services, qui sont passés, pour ceux du privé, de 42 millions de salariés à 55 millions, et, pour l'administration, de 16 à 18 millions. Le secteur de la fabrication s'est progressivement accru de 300 000 unités pendant que le secteur agricole en perdait autant. Mais il convient de rappeler que, sur un travailleur quinquante heures par semaine dans l'industrie, on ne fait plus que trent-deux heures dans le secteur tertiaire.

Chacun sait qu'on pourrait en France multiplier les services, comme le rappelle Alfred Sauvy (le *Monde* daté 5-8 août), ouvrir les guichets à des centaines plus convenables pour ceux qui travaillent. Bref, inventer et créer en quelque sorte une dynamique de l'emploi en acceptant éventuellement que tout ne se passe pas exactement comme il conviendrait, pourvu que soit rejeté comme social et pernicieux le chômage.

FRANÇOIS SIMON.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ALUSSEDAI REY

Le chiffre d'affaires hors taxes et hors produits accessoires du deuxième trimestre 1984 s'élève à 778 millions de francs, en progression de 17 % sur celui du deuxième trimestre 1983. Au 30 juin, le chiffre d'affaires cumulé est de 1 532 millions de francs, en progression de 15 % sur celui de l'an passé.

La demande est toujours forte pour les principaux produits de la société, en France comme à l'étranger.

AMAX

9,8 millions de dollars au deuxième trimestre

AMAX Inc. a annoncé un bénéfice net de 9,8 millions de dollars, soit 0,06 dollar par action ordinaire, pour le deuxième trimestre de 1984, une perte nette de 21,2 millions de dollars (10,40 dollar par action) au deuxième trimestre 1983. Le bénéfice d'exploitation avant impôt a atteint 57 millions de dollars, contre 25 millions de dollars au deuxième trimestre 1983.

Pour les six premiers mois de 1984, le bénéfice net a atteint 18 millions de dollars (0,10 dollar par action ordinaire) contre une perte nette de 69,9 millions de dollars (1,29 dollar par action) au premier semestre 1983.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● Les restrictions américaines provoquent une vive inquiétude à Hongkong. « Selon le porte-parole de la colonie britannique, la mesure de protectionnisme déguisée fondée sur la notion de produits d'origine (le *Monde* du 2 août), dont la mise en application a été en principe fixée au 7 septembre, porterait un coup sévère à l'industrie textile locale. La perte du chiffre d'affaires s'éleverait à 282 millions de dollars. Les Etats-Unis sont le principal débouché pour l'industrie textile de Hongkong. « La mesure américaine n'étant pas encore très claire, a ajouté le porte-parole, une réunion avec des responsables de l'administration est nécessaire. En tout état de cause, elle serait une violation de l'accord bilatéral conclu avec les Etats-Unis dans le secteur textile », a-t-il ajouté. - (AFP).

● La CEE condamne le « cartel du zinc ». La Commission de la Communauté européenne a infligé des amendes de 3,30 millions d'ECU (22 millions de francs) au total à six importants producteurs de zinc de la CEE pour violation des règles de concurrence.

Le groupe britannique Rio, Tinto Zinc, les groupes allemands Metallgesellschaft et Preussag, le groupe belge Union minière, les français Penarroya et le néerlandais Biliton s'étaient notamment entendus, entre 1964 et 1976, pour fixer les prix et se partager le marché, a indiqué la Commission. Ces accords, contrairement, selon la Commission, à la législation antitrust en vigueur dans la CEE avaient été conclus dans le cadre du Groupe des producteurs de zinc, qui réunissait pratiquement toutes les fonderies de zinc et tous les producteurs de minerai du monde occidental. - (AFP).

● Le géant américain des produits alimentaires et de consommation est né. - Beatrice Companies Inc. a annoncé, mardi 7 août, à Chicago, que son rachat de Esmarek pour 2,7 milliards de dollars est effectif. Les chiffres d'affaires cumulés des deux sociétés en 1983 ont représenté 13,5 milliards de dollars (environ 120 milliards de francs), à comparer avec les 12,5 milliards de dollars (112 milliards de francs) de Procter and Gamble ou avec les 104 milliards de francs de Nestlé (le *Monde* du 26 mai 1984).

● Magnétoscopes : les Japonais baissent leurs prix européens. - Les constructeurs japonais vont baisser de 5 % à 7 % les prix des magnétoscopes qu'ils exportent en Europe en raison de la réévaluation du yen par rapport aux monnaies du Vieux Continent. Cette baisse est contraire aux accords d'autolimitation signés en février 1983 entre la CEE et le

Japon, qui prévoyait, pour les exportations nippones, un prix plancher et, par ailleurs, des volumes limités pour 1984 à 4,55 millions d'unités. En échange, les Japonais devaient réduire ce volume d'exportation, a suggéré la CEE.

● Accord de troc entre l'Iran et la Grèce. - La Grèce vient de signer un accord de troc avec l'Iran, d'un montant de 200 millions de dollars. L'Iran devra livrer dans un premier temps 10 millions de tonnes de pétrole brut à la Grèce. Celle-ci, en échange, lui fournira des produits agricoles et industriels. Sont prévues également la construction et la réparation de bateaux iraniens dans les chantiers navals grecs. Cet accord, a indiqué le ministre grec, « va aug-

menter d'une façon spectaculaire les échanges entre nos deux pays à un niveau atteignant près d'un milliard de dollars par an ». - (AFP.)

Énergie

● Le Nigeria et l'OPEP. - Le Nigeria respectera les décisions de l'OPEP, dans les limites de l'intérêt national, a déclaré le général Buhari, chef de l'Etat nigérian, qui recevra une délégation de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Le général Buhari a souligné les difficultés actuelles du pays pour vendre son pétrole et, tout en réaffirmant son attachement à l'OPEP, a précisé que les capacités de sacrifices de Lagos « ont des limites ».

Emprunt Groupé de Collectivités Locales d'Ile-de-France

510 millions de F. - 6 Août 1984

13,90%

Emission de 102.000 obligations de 5.000 F.

Prix d'émission : le pair.

Jouissance, règlement : 20 août 1984.

Durée de l'emprunt : 10 ans.

Amortissement : 10 annuités constantes (denti-tirage, demi-rachat).

Taux de rendement actuariel brut : 13,90%

Subscription dans les Banques, chez les Comptables du Trésor, dans les Bureaux de Poste et les Caisses d'Épargne. Les intérêts de ces titres figurant parmi les revenus (avant droit) à l'abattement de 5,000 F par an. Une note d'information (visa C.33.18, n° 84.211 du 1.10.84) peut être obtenue sans frais auprès de la C.A.E.C.L. 58, rue de Lille - 75350 PARIS, et des établissements chargés du placement.

Avec le concours de la C.A.E.C.L.

ECONOMIE ET HUMANISME
N° 278 JUILLET/AOÛT 1984

Dossier : **POLOGNE, LA SOCIÉTÉ FACE AU POUVOIR**

Une analyse approfondie des rapports entre la société et l'Etat, qui marquent la vie quotidienne et permettent de mieux comprendre les luttes sociales. Avec O. Redor, S. Roguska, L. Adamczak, R. Baurier.

La numéro : 46 F. Abonnement 1984 : 200 F.

ECONOMIE ET HUMANISME, 14, rue Antoine-Dumont 69372 LYON Cedex 08

SOCIÉTÉ DES CIMENTS D'AGADIR - SA
Anza km 7, route d'Essaouira, BP 312, Agadir-Maroc

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL DE PRÉSELECTION

Les sociétés intéressées par notre appel d'offres de préselection relatif à la construction d'une troisième ligne de cuisson (1 200 t./jour de clinker), paru dans le journal *Le Monde* du 13/7/84, sont informées que la date de clôture de remise des offres est reportée au 31 août 1984 à 12 heures précises.

MARCHÉS FIN

Table with multiple columns and rows, likely containing market data or financial information. The text is too small to transcribe accurately.

مكتبة الأصل

سكروان الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS Comptant 7 AOUT

PARIS 7 août

Net repli

« Déjà, ce n'est pas encore pour cette fois... Un tamis déçu par le comportement de Wall Street lundi soir (voir par ailleurs), les boursiers parisiens estiment, à l'instar de ce qui s'était déjà passé en mars dernier, que New York est sans doute retourné pour quelque temps, après la vigoureuse bond en avant effectué la semaine précédente, en l'espace des trois dernières séances. Du coup, les actions étrangères, qui avaient le vent en poupe depuis deux ou trois jours (on a traité 238 millions de francs sur le marché RMI lundi sur ces titres, contre 182 millions de francs pour les valeurs françaises), se sont très nettement calmées. Conséquence directe: alors que la normale américaine inscrivait un nouveau record historique à Paris (à 8,5730 F), c'est un mouvement étendu à l'ensemble des marchés, le dollar-titre se maintenant encore à 10,30/40 F.

Côté valeurs françaises (l'Indicateur instantané est en repli de plus de 1,2 %), on relève des baisses importantes. Mines de Saint-Gobain, qui avait précédemment gagné de 1,9 % lundi, a reculé de 1,2 % le lendemain; un coup pour rien, ou presque. Par ailleurs, Lesieur, Cetelem, Penarroy, Presses de la Cité, Sico, Imetal reculent de 4 % à 6 % en moyenne.

A l'inverse, rares sont les hausses qui dépassent 1 %. Signations tout de même Géophysys, Cédotel, St-Louis-Bouche, Navigation Mixte, Euro-marché avec des écarts de 1,5 % à 2 %. Sur le marché de l'or, le cours de l'International a reculé de 352,40 à 346,25 dollars l'once au premier fixing dans la City. Le ligot a perdu 950 F, à 99 000 F, tandis que le napoléon restait à 1 F sur son actif, à 611 F. Forte baisse des mines d'or (8 % à 9 %), notamment St-Helena, Free State, Anglo-American, Randfontein.

NEW-YORK Résistant

De nouvelles ventes bénéficiaires se sont produites, mardi, à Wall Street. Cette fois encore, elles ont été assez bien absorbées et, comme la veille, l'indice Dow Jones des industrielles a encore grignoté quelques fractions, s'établissant en clôture à 1 204,61 (+1,56 points), son niveau le plus haut depuis six mois.

Le bilan de la séance a cependant été beaucoup plus contrasté, avec un nombre de hausses (880) légèrement supérieur à celui des baisses (706). D'autre part, 442 valeurs n'ont pas varié.

Autour du Big Board, les professionnels se félicitent de la résistance du marché, une résistance d'autant plus significative à leurs yeux que l'activité, encore très forte, a néanmoins sensiblement diminué: 127,95 millions de titres ont changé de mains, contre 236,57 millions précédemment. « C'est la pause qui déçoit », dit un analyste en ajoutant: « Beaucoup d'argent a été dépensé ces derniers jours. Les achats faits par les investisseurs institutionnels sont désormais plus sélectifs. »

Pour une bonne part, la Bourse a été rassurée par le reprise du marché obligataire favorisé par l'abaissement avec lequel le Trésor est parvenu à placer 6,5 milliards de dollars de « notes » à trois ans. Les taux d'intérêt ont légèrement baissé. A propos du boyer de l'argent, le sentiment était plutôt hésitant et certains n'excluaient pas la possibilité de voir le Dow, très prochainement, monter jusqu'à 1 300.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

FRONCE-POULENC - Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 262 milliards de francs au premier semestre 1984, soit une progression de 27,2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, indique la société, précisant que, à structure comparable, l'augmentation ressort à 19 % d'une année à l'autre.

AUSSEDAI-REY - Hors taxes et produits accessoires, le chiffre d'affaires consolidé réalisé pendant le premier semestre 1984 par cette entreprise s'est établi à 1,5 milliard de francs, en progrès de 15 % sur la même période de l'exercice 1983.

BRS - Au cours du premier semestre 1984, le chiffre d'affaires (HT) consolidé du groupe a atteint 986,8 millions de francs, au niveau « stable par rapport à celui de la

même période de 1983 », indique la société, précisant que les revenus de BIS SA, société holding, ont représenté à 49 millions de francs, contre 51,2 millions au premier semestre 1983.

KUWAIT ASIA BANK - Cette banque arabe va ouvrir son premier bureau australien à Melbourne, a annoncé M. Rob Jolly, directeur du Trésor de l'Etat de Victoria. Premier banque arabe à ouvrir une représentation dans ce pays, la Kuwait Asia Bank commencera ses opérations dans les prochaines semaines, à-t-il précisé.

M. Jolly a déclaré que la décision d'ouvrir ce bureau sera « un tremplin pré-juré » pour la pénétration de l'Australie et de la région du Pacifique sud. La Kuwait Asia Bank a été créée en mars 1981; et ses actionnaires incluent notamment les principaux établissements financiers du Koweït.

Le directeur de Trésor fédéral, M. Paul Keating, a, pour sa part, déclaré, la semaine dernière, qu'il espérait lancer des appels d'offres pour accorder de nouvelles licences à des banques étrangères au courant de ce mois. De sources gouvernementales, on indique qu'une décision au niveau fédéral sur l'ouverture de banques étrangères en Australie était attendue pour le mois de septembre prochain. (AFP.)

Table with columns: Valeurs, % de variation, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Règlement mensuel

Large table with multiple columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille, % de variation. Lists various stocks and their performance over the month.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists various stocks like A.L.T., Bofing, Comp. International, etc.

COTE DES CHANGES COURS DES BILLETTS MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Table with columns: Valeurs, Cours de la semaine, Cours de la veille. Lists exchange rates and gold market prices.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

- DOSSIER**
2. LES DIFFICULTÉS DE LA PRESSE QUOTIDIENNE PARISIENNE : « Les journaux à population » se sont effondrés depuis 1970 », par Yves Agnès ; « Le Franco-Staïr de M. Hérant » (II), par Nicolas Beau.
- ÉTRANGER**
3. PROCHE-ORIENT
3. AFRIQUE
- ZIMBABWE : le premier congrès de la ZANU depuis l'indépendance.
4. EUROPE
4. AMÉRIQUES
- AMÉRIQUE : M. Daniel Ortega annonce un escouppement de l'état d'urgence.
- DIPLOMATE**
- POLITIQUE**
- 5-6. Le débat sur le référendum au Sénégal.
- LES JEUX OLYMPIQUES**
8. SPORTS ÉQUESTRES : jumping par temps de chamois
9. TENNIS : fusée entrée pour vrais professionnels.
- SOCIÉTÉ**
10. PLACE AUX ENFANTS : Michael Jackson plutôt que Dorothy.
- Une enquête sur la sexualité pédiatrique.
- Quatre Basques espagnols devant la cour d'appel de Pau.
17. RELIGION : pour la première fois, un évêque d'un pays de l'Est préside la Fédération luthérienne mondiale.
- LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES**
11. PORTRAITS : Sophie Calle et Cindy Sherman.
12. L'IN SÉLECTION
- 12-13. PROGRAMMES DES EXPOSITIONS.
- 12-13. UNE SEMAINE A FLORENCE : miroir en albâtre des visages pétrifiés.
13. EXPOSITION : hommage à John Craven.
- ÉCONOMIE**
19. AGRICULTURE
- ÉTRANGER.
- SOCIAL.
20. CONJONCTURE.
- RADIO-TELEVISION (16)**
- ÉTÉ (18) :
- Une histoire d'amour, par Konk.
- INFORMATIONS**
- « SERVICES » (18) :
- Météorologie ; Mots croisés ; Journal officiel.
- Annuaire classés (19) ; Carnet (17) ; Programmes des spectacles (14 à 16) ; Marchés financiers (21).

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

11. PORTRAITS : Sophie Calle et Cindy Sherman.

12. L'IN SÉLECTION

12-13. PROGRAMMES DES EXPOSITIONS.

12-13. UNE SEMAINE A FLORENCE : miroir en albâtre des visages pétrifiés.

13. EXPOSITION : hommage à John Craven.

Au Cambodge POUR 10 DOLLARS VOTRE COMBATTANT

A chacun son combattant... et pour 10 dollars par mois. C'est la campagne que vient de lancer le Front de libération du peuple khmer de l'ancien premier ministre, M. Son San, l'une des composantes du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique opposé au régime pro-vietnamien de Phnom-Penh. Dans un bulletin mensuel d'août, le FNLPK s'adresse à ses lecteurs non cambodgiens : « Aidez-vous à vaincre un combattant du FNLPK ?... C'est facile et c'est agréable... Tout ce que vous avez à faire est de verser 10 dollars par mois. »

Le bulletin affirme que cette modeste contribution à la libération de la patrie khmère des agresseurs vietnamiens à la suite des Soviétiques permettrait d'équiper un combattant et mériterait et nécessiterait. Et pour 10 dollars, l'immondice du FNLPK s'engage, auprès des futurs bienfaiteurs, à fournir à ce protégé deux uniformes, deux jeux de sous-vêtements, un drap de plastique, une paire de chaussures, deux paires de chaussettes, un harnac en nylon et un vêtement en coton tous usages. Le matériel recevra, dans les plus brefs délais, une lettre de remerciement et une photo du combattant avec son nouveau paquetage.

Le FNLPK ne précise pas la date limite de cette campagne, mais rappelle que ses forces rassemblent une dizaine de milliers de combattants.

ROMPANT UNE ACCALMIE D'UN MOIS L'aviation irakienne attaque un super-pétrolier près de l'île de Kharg

La mystérieuse affaire des explosions survenues dans le golfe de Suez et en mer Rouge semble avoir rebattu l'échiquier de la tension au Proche-Orient. Rompant une accalmie qui aura duré près d'un mois, l'aviation irakienne a attaqué le mardi 7 août un pétrolier américain, le *Friendship-I*, chargé de livrer du pétrole au sud du terminal pétrolier de l'île de Kharg, sans toutefois l'endommager sérieusement. Le dernier navire touché dans le golfe était le pétrolier britannique *British Resona*, légèrement endommagé par deux missiles le 10 juillet dernier dans le centre du Golfe. Le gouvernement britannique avait alors accusé l'Irak d'être responsable de cette attaque.

M. Emad Abdelmeqied attendu en fin de semaine à Paris, venant de Belgrade, où il accompagnait le président Hosni Moubarak en visite officielle en Yougoslavie. Cet entretien pourrait offrir au chef de la diplomatie égyptienne l'occasion de solliciter l'aide de la France en prévision d'une éventuelle opération de déminage de cette importante voie maritime. La France, dont trois dragueurs de mines se trouvent actuellement dans la région de Djibouti, a indiqué qu'elle était disposée à venir en aide à tout gouvernement qui le lui demanderait. Londres et Rome pourraient également s'associer à une opération de ce genre.

A la demande de l'Égypte, le gouvernement américain a déjà envoyé dans la mer Rouge des hélicoptères de déminage et d'un navire de soutien pour détecter la présence éventuelle de mines. Un porte-parole du Pentagone a indiqué, mardi, que quatre hélicoptères américains RH-53-D Sea Stallion, munis de systèmes permettant de détruire les mines acoustiques et magnétiques, étaient partis

lundi soir de la base de Norfolk, en Virginie, pour la Méditerranée. Les hélicoptères, embarqués dans deux avions de transport C-5, seront opérationnels dans sept à dix jours.

La compagnie française Total, qui possède des installations de forage et de production dans le golfe de Suez, non loin de la zone dangereuse, ne dramatise cependant pas la situation. Selon elle, les « mines » posées ne seraient en réalité que des objets légers, fixés pour la plupart à l'intérieur des navires, et « susceptibles d'endommager très légèrement les navires passant à proximité ». Les explosions provoqueraient « un peu de casse » à l'intérieur des bateaux, sans toutefois toucher gravement les centres vitaux « comme un camion rempli de porcelaine, qui, sans penser, passerait sur une rue mal pavée », explique-t-on. La compagnie, qui, comme toutes les sociétés opérant dans la zone, reste « très attentive », n'estime pas que ces incidents puissent perturber les activités ou le trafic du golfe de Suez. — (AFP-Reuters-AP.)

Le projet de référendum

LE DÉBAT CONTINUE AU SÉNAT

Mardi matin 8 août, au Sénat, la discussion du projet de loi constitutionnelle, portant révision de l'article 11 de la Constitution, reprend avec l'intervention de M. Stéphane Bonduel (Rassemblement démocratique, Charente-Maritime). Tout en estimant qu'il n'est pas question d'oublier les « prérogatives » de l'État, il insiste sur la nécessité d'être vigilant pour les libertés publiques, « surtout que, dit-il, l'extrême droite ne manquera pas d'exploiter certains thèmes ». Il observe que, si comme le dit M. Pasqua, ce n'est pas aux professeurs de droit de faire la loi, il n'appartient, en revanche, pas au Sénat de « ne pas la faire », comme il s'y apprête en votant la question préalable.

Pour M. Daniel Hoellie (Union centriste, Bas-Rhin), une modification de l'article 11 « apporterait des garanties supplémentaires aux libertés » à celles inscrites dans la Constitution, les règles de droit public et la jurisprudence administrative et judiciaire. L'ancien ministre affirme que « tout élargissement entrainerait une rupture de l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, garantis des libertés publiques ».

Après M. Max Lejeune (Gauche démocratique, Somme), qui voit un pas vers « le régime monarchiste », dans le fait que M. Mitterrand ait parlé de référendum, sans que le gouvernement en ait pris l'initiative, et que le retrait du projet de loi Savary se soit effectué sans décision du conseil des ministres, M. Jocelyn de Roban (RPF, Morbihan) déclare : « L'extension des pouvoirs de la puissance publique dans l'économie comme dans les médias, autoriserait pas le gouvernement à se faire maintenir le palatin de la défense des libertés ». Selon lui, le gouvernement peut toujours « banaliser l'usage du référendum », ce qui importe, c'est qu'il recherche le consensus populaire. Et il affirme qu'il ne sera « pas plus difficile » aux sénateurs de la gauche « d'abroger leurs lois qu'il ne l'a été à ces derniers de les faire voter ». Restera, conclut-il, « de ces lois abrogées que le mal qu'elles auront fait ».

(Lire nos autres informations pages 3 et 6.)

LES EXPORTATIONS TECHNOLOGIQUES VERS LES PAYS DE L'EST

Les pressions américaines sur leurs alliés portent leurs fruits

Le groupe suédois Ericsson vient de renoncer à répondre à l'appel d'offres lancé par la Bulgarie pour son équipement en centraux téléphoniques électroniques. Les groupes britanniques avaient fait de même il y a deux semaines.

Ces retraits des firmes occidentales s'inscrivent dans le cadre des décisions prises début juillet au COCOM, le Comité de coordination des produits technologiques avancés, pour le contrôle multilatéral des exportations vers les pays de l'Est (Le Monde du 18 juillet). Ce contrat bulgare constituait un test. Il s'agissait de savoir, en particulier, si les États-Unis arriveraient, comme ils s'y étaient engagés, à faire respecter les décisions du COCOM qui, comme la Suède, n'est pas membre (1).

A défaut, en effet, des « fuites » de produits stratégiques sont possibles, et les positions du COCOM se vident de leur sens : un boycottage ne fonctionne que s'il y a un front commun.

Les cas bulgare démontrent-ils que les Occidentaux ont, après de multiples controverses, adopté une position unanime pour le respect de l'ordre ? On peut le penser. Jusqu'ici, en Europe, les considérations commerciales l'emportent sur les considérations « stratégiques » ; acquiescent les États-Unis. De nombreux pays mettaient en doute l'efficacité d'un boycottage technologique envers l'URSS. Mais les positions semblent avoir changé.

La France y a joué sans doute un grand rôle. Elle réclame autrefois, Paris avait abordé les négociations du COCOM comme d'un « entraine ». Il fallait, au cours des réunions, adapter les listes des produits interdits à l'exportation, définies en 1962, en fonction des progrès technologiques. Pour les Américains, s'entendait pour le Pentagone, qui mène la politique de Washington à ce sujet, il fallait rallonger ces listes et y inscrire des articles nouveaux d'informatique, de télécommunication,

23 TONNES DE POISSONS MORTS DANS LA VIENNE

Empoisonnés par les produits toxiques que la papeterie de Sallat-sur-Vienne (Haute-Vienne) a déversés, des milliers de poissons sont morts dans la Vienne. Plus de 23 tonnes de poissons ont été ramassés de la rivière à Chabanne (Charente) ; et l'on craint que la pollution ne ravage l'aval durant encore quelques jours.

Selon la direction de l'usine, ce déversement — des lignates de sodium — « effectué chaque année à l'époque des vacances, est normal ». Le niveau de la Vienne étant exceptionnellement bas en raison de la sécheresse, le nettoyage des cuves de décontamination de la papeterie aurait dû être fait avec davantage de précautions.

Le numéro de « Monde » daté 8 août 1984 a été tiré à 424 186 exemplaires.

A B C D F G H

Sur le vif Pouce !

Avant, je me trimbalais en Solex, un vieux, un 5 000 jaune, pour les spécialistes, un peu poussé, mais ça suffisait pour m'emmener au collège où je travaillais à Arras. J'avais un casque depuis qu'un décret en avait rendu la port obligatoire : une bande bleue entre deux blanches, ancien casque de montagne passé par un copain en 70 pour les manifs. Je l'avais gardé : souvenir, souvenirs ! Pour la pluie, j'avais un casque jaune, classique, un de marin acheté à Dieppe : on me voyait de loin, pas besoin de catadioptre...

Et puis, un jour, ça a commencé : on m'a pris mon phare. Je l'ai remplacé par un gros blanc de mob'. Ça faisait comme une « daube » avec des lights de Rolls, parole ! Ça a continué : deux fois, on m'a crevé les pneus au garage à vélo du collège, avec une aiguille, m'a expliqué le réparateur. Un élève, ah, je devais le gêner — pas d'orange, d'orange, d'orange, p'tet un peu trop...

Maintenant je travaille dans la banlieue parisienne : j'habite tout près du boulot. Mais, parfois, pour aller fumer, j'ai descendu à la gare, direction Paris. D'abord, ça a été le capuchon du réservoir, ensuite le chapeau du moteur, les pneus, bien sûr, ça fait toujours marrer ; puis des saletés dans l'éclairage, dans le garage

de l'immeuble. Le Solex est mort, mon père aussi : j'ai récupéré son vélo, un chouette où je suis tout droit avec un siège-bébé pour transporter mon fils — mon père, c'était ses p'tits enfants. J'aurais été poignardé : pas d'orange, pas d'orange. Eh ben, à la tienne !

Les pneus, toujours, dans le garage à vélo de mon immeuble, à la gare, il c'est pas gênant, pas de pompe à ma disposition ; bêtement, je me l'étais fait voler à mon ancien collègue. Un jour où mon Solex était en panne, j'avais pris le vélo de ma femme, j'avais laissé la pompe, Phut ! l'envolée la pompe. Depuis, la pompe reste à la maison. (...)

Ce soir, je reviens de Paris, je détache mon vélo, je vais pour le raccrocher autour de la selle, comme d'habitude. Merde ! On m'a piqué ma selle ! Je suis revenu en danseuse : 3 kilomètres. Des jeunes m'ont applaudi : « Allez Figon ! », ils ont crié. Demain, je vais faire un transfert : piquer la selle à ma femme — elle peut pas l'avoir, elle est en Auvergne ! — j'espère que la greffe prendra...

Après, Sois pas : je crois que je vais marcher. On dit qu'est bon pour la santé.

DANIEL RAICHVARG.
(Livry-Gargan)

LÉGER REPLI DU DOLLAR

Permettant le mouvement de 20-25 qui l'avait porté la veille à un record historique à Paris (8,9730 F en séance officielle), le dollar était en léger repli mercredi 8 août sur les places européennes. Cette détente, plus ou moins temporaire selon les marchés, est attribuée au recul — modéré — des taux d'intérêt aux États-Unis, où le foyer de l'argent interbancaire avait régressé de 11 13/16 % à 11 11/16 %, mardi soir. Parallèlement, à l'occasion de l'indépendance de la base de Trivers à trois ans, qui s'est effectuée et jusqu'à hauteur de 6,5 milliards de dollars — deux autres ventes aux enchères, respectivement de 5,5 et de 4,75 milliards de dollars à dix et treize ans, sont prévues d'ici à la fin de la semaine... Le taux réellement moyen de ces effets a été ramené à 12,46 %, contre 12,54 % lors de la dernière adjudication de cette nature, le 15 mai dernier.

A Paris, le billet vert qui, d'après certains sources aurait effleuré les 9 F la veille au soir à New York, était ramené à 8,95 F en fin de séance. Plus ferme à Francfort, le dollar américain grimpait jusqu'à 2,9260 DM à un moment, avant de redescendre par la suite à 2,9190 DM (contre 2,9170/80 DM la veille). A Zurich, où le nouveau mouvement était observé à la semaine précédente, l'or se négociait à un cours de 341/344 dollars l'once (contre 342 dollars un second « fixing » la veille à Londres).

L'ECU BIENTÔT COTÉ A BRUXELLES

L'Unité monétaire européenne (ECU), qui doit son nom à l'abréviation anglaise *European Currency Unit*, sera prochainement cotée à la Bourse de Bruxelles. Le comité de la cote de la Bourse de Bruxelles a donné son accord de principe à cette opération, mais n'a pas fixé la date de la première cotation, des détails techniques restent à régler. Elle devrait intervenir au mois de septembre, c'est-à-dire à la Banque nationale de Belgique.

La cotation de l'ECU permettra une plus grande transparence des cours pour les opérateurs, pense-t-on dans les milieux financiers belges. Elle répond au développement du marché privé de l'ECU, qui connaît une ampleur grandissante. La Bourse de Paris est actuellement la seule place financière européenne à coter l'ECU depuis le 4 juin dernier. Il valait 6,88 F environ le 7 août. Le marché privé de l'ECU a couru terme dans le CBE atteignant 10 milliards d'ECU, selon une note récente de la Commission européenne. Le volume des émissions obligataires à long terme s'élève, selon cette note, à 3,3 milliards d'ECU, ce qui en fait la troisième monnaie d'emprunt, derrière le dollar et le deutschemark sur les euro-marchés en 1983. — (AFP).

jusqu'au 15 8, même le dimanche
PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

ON CASSE !!!

-25% SUR
-25% TOUT

dégriff meubles

MEUBLES
RUSTIQUES
ET COPIES
D'ANTIQUES

42, Quai d'Austerlitz, PARIS 13
Tél. 584.45.24 Metro Austerlitz

سماواتنا